
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 10 décembre 2012

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 5)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 5)
Appel nominal	(p. 5)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
Question préalable de monsieur Max Vincent relative au projet de métropole	(p. 5)
Installation de madame Murielle Laurent dans ses fonctions de conseillère communautaire	(p. 5)
Approbation du procès-verbal de la séance publique du 8 octobre 2012	(p. 6)
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée (dossier n° 2012-3380)	(p. 6)
Modification de la composition des commissions	(p. 6)
Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2013	(p. 11)
Désignation d'un représentant au sein de la Maison de l'emploi et des services publics Rhône-Sud à Givors (dossier n° 2012-3390)	(p. 32)
Questions orales	
* groupe Communiste et intervention citoyenne - Demande d'organisation d'états généraux de la démocratie et de la décentralisation de la réforme territoriale rassemblant le Conseil général et le Grand Lyon	(p. 44)
* groupe Ensemble pour le Grand Lyon - Conséquences institutionnelles et financières de la création de la Métropole d'intérêt européen	(p. 44)
Annexe 1 - Rapport 2012 développement durable de la Communauté urbaine de Lyon (dossier n° 2012-3409) - Documents projetés lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Reppelin	(p. 48)
Annexe 2 - Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2013 - Documents projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Darne	(p. 59)
Annexe 3 - Question orale du groupe Communiste et intervention citoyenne	(p. 81)
Annexe 4 - Question orale du groupe Ensemble pour le Grand Lyon	(p. 82)

Le texte des délibérations n° 2012-3380 à 2012-3439 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 422.

N° 2012-3380	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 5 novembre 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée -	(p. 6)
---------------------	--	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2012-3381	Aire métropolitaine lyonnaise - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur la création d'un Syndicat mixte des transports (SMT) -	(p. 24)
N° 2012-3382	Lyon 3° - Parc de stationnement Part-Dieu Centre commercial - Désignation du délégataire et approbation du contrat de délégation -	(p. 30)
N° 2012-3383	Approbation du rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto - Exercice 2011 -	(p. 41)
N° 2012-3384	Entretien curatif de premier niveau des contrôleurs et synthèses vocales pour feux tricolores - Autorisation de signer les marchés de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -	(p. 41)
N° 2012-3385	Travaux de gros entretien et renouvellement des tunnels en régie - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -	(p. 41)

N° 2012-3386	<i>Vaulx en Velin - Boulevard urbain est (BUE) - Tronçon La Soie - Autorisation de signer le marché 2 : Voirie, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 32)
N° 2012-3387	<i>Couzon au Mont d'Or - Réaménagement de l'espace central : carrefour République/Dupont/De Gaulle et continuité des voiries - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
N° 2012-3388	<i>Vénissieux - Viabilisation de terrain en vue de la reconstruction du lycée Jacques Brel - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
N° 2012-3389	<i>Solaize - Réalisation de la VN 25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2012-3390	<i>Givors - Désignation d'un représentant au sein de la Maison de l'emploi et des services publics Rhône-Sud -</i>	(p. 32)
N° 2012-3391	<i>Réseaux de communications électroniques à très haut débit - Convention avec l'opérateur France Télécom - Orange -</i>	(p. 32)
N° 2012-3392	<i>Charbonnières les Bains, La Tour de Salvagny - Sollicitation de la dénomination de commune touristique pour les Communes de Charbonnières les Bains et de La Tour de Salvagny dans le cadre de la réforme du régime des stations classées -</i>	(p. 41)
N° 2012-3393	<i>Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Recherche, enseignement supérieur et vie étudiante - Opération Centre d'infectiologie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Société d'économie mixte (SEM) patrimoniale du Grand Lyon pour le projet Accinov -</i>	(p. 41)
N° 2012-3394	<i>Attribution d'une subvention en nature à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) - Soutien au développement du Bureau OMS de Lyon - Convention de subvention 2013-2015 -</i>	(p. 41)
N° 2012-3395	<i>Pôle de compétitivité AXELERA - Opération plan campus - Projet de construction de la plateforme d'innovation "Axel'One Campus" - Convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'Etat (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 33)
N° 2012-3396	<i>Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à la société Bluestar silicones international pour le programme de Recherche et développement (R&D) Bionicomp - Convention-cadre pour le soutien aux projets du pôle AXELERA et convention de subvention -</i>	(p. 33)
N° 2012-3397	<i>Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon pour le programme de recherche et de développement (R&D) Valenthin -</i>	(p. 33)
N° 2012-3398	<i>Pôle de compétitivité TECHTERA - Soutien au projet de recherche et de développement (R&D) Matbiotex - Avenant n° 2 à la convention financière d'application avec la société BIOM'UP -</i>	(p. 33)
N° 2012-3399	<i>Pôle de compétitivité Lyon urban truck & bus (LUTB) - Attribution d'une subvention à Segula Technologies pour le programme de recherche et développement (R&D) Composite Cab - Convention-cadre et convention de subvention 2012-2016 -</i>	(p. 33)
N° 2012-3436	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société CALIXAR pour son programme de recherche et de développement (R&D) Covalept - Attribution d'une subvention à la société ALIZE PHARMA pour son programme de recherche et développement (R&D) Prémag -</i>	(p. 33)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2012-3400	<i>Révision de divers tarifs, de prix ou redevances pour l'année 2013 -</i>	(p. 42)
N° 2012-3401	<i>Attribution d'une indemnité de Conseil à M. Alain Gaonach, responsable du centre des finances publiques de la Communauté urbaine de Lyon depuis le 9 juillet 2012 -</i>	(p. 42)
N° 2012-3402	<i>Conseil de développement de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des présidents de Conseils de développement -</i>	(p. 42)
N° 2012-3403	<i>Mise en place d'un partenariat définissant des modalités et conditions tarifaires préférentielles pour l'achat de matériels et services courants par la Communauté urbaine de Lyon et ses communes membres - Convention avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour une période de 4 ans -</i>	(p. 42)
N° 2012-3404	<i>Travaux de maintenance et petits travaux sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Revêtement en pierre - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 42)
N° 2012-3405	<i>Travaux de maintenance et petits travaux sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Etanchéité - Autorisation de signer l'accord cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 42)
N° 2012-3406	<i>Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Mise en conformité trentenaire des sprinklers - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 42)

N° 2012-3407	<i>Lyon 3° - Accessibilité de l'Hôtel de Communauté - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 42)
N° 2012-3408	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 42)
N° 2012-3437	<i>Ratios d'avancement de grade et régime indemnitaire -</i>	(p. 42)
N° 2012-3438	<i>Protection sociale complémentaire - Risques santé et prévoyance - Participation de l'employeur -</i>	(p. 42)
N° 2012-3439	<i>Fonds européen - Avenant n° 2 à la convention-cadre concernant le projet urbain intégré (PUI) de l'agglomération lyonnaise -</i>	(p. 43)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2012-3409	<i>Rapport 2012 développement durable de la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 6)
N° 2012-3410	<i>Production et distribution d'eau potable - Protocole de fin du contrat d'affermage du 7 décembre 1971 conclu avec la société Lyonnaise des eaux -</i>	(p. 35)
N° 2012-3411	<i>Production et distribution d'eau potable - Protocole de fin du contrat d'affermage du 6 octobre 1970 conclu avec la société Veolia eau -</i>	(p. 35)
N° 2012-3412	<i>Vaulx en Velin - Service public d'eau potable - Aménagement forestier de la réserve de Crépieux-Charmy établi par l'Office national des forêts (ONF) pour la période 2012-2031 -</i>	(p. 43)
N° 2012-3413	<i>Lyon 5° - Réservoir de La Sarra - Réhabilitation du réservoir d'eau potable - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 43)
N° 2012-3414	<i>Lyon 8° - Dispositif de nettoyage du quartier Mermoz-Sud - Autorisation de signer une convention avec la Ville de Lyon et l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat -</i>	(p. 43)
N° 2012-3415	<i>Plan de prévention du bruit dans l'environnement - Dispositif de résorption des points noirs du bruit le long des voiries communautaires - Demande de subvention auprès de l'ADEME -</i>	(p. 35)
N° 2012-3416	<i>Agenda 21 Vallée de la Chimie - Convention d'objectifs 2013 du centre de ressources sur les risques - Attribution de subventions à l'Institut des risques majeurs (IRMa) et à Alliade habitat - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes -</i>	(p. 35)
N° 2012-3417	<i>Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2012-2016 - Attribution de subventions à 5 agriculteurs, au Syndicat mixte des Monts d'Or, à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, à la Ville de Décines Charpieu -</i>	(p. 36)

COMMISSION URBANISME

N° 2012-3418	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Approbation du bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 36)
N° 2012-3419	<i>Villeurbanne - Carré de Soie - Création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Mode de réalisation - Programme global prévisionnel des constructions - Exclusion de la taxe d'aménagement -</i>	(p. 36)
N° 2012-3420	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Modification du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Tase - Convention avec la Ville -</i>	(p. 36)
N° 2012-3421	<i>Lyon 7° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Révision simplifiée n° 12 sur le territoire de la Commune - ZAC des Girondins - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) -</i>	(p. 36)
N° 2012-3422	<i>Albigny sur Saône, Bron, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Chassieu, Collonges au Mont d'Or, Corbas, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon, Lyon 1^{er}, Lyon 2^e, Lyon 3^e, Lyon 4^e, Lyon 5^e, Lyon 6^e, Lyon 7^e, Lyon 8^e, Lyon 9^e, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Priest, Saint Romain au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Sathonay Camp, Sathonay Village, Solaize, Tassin la Demi Lune, Vaulx en Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification n° 10 (n° 4 pour la Commune de Givors et n° 11 pour la Commune de Grigny) et de modification de périmètres de protection des monuments historiques (PPMH) - Prescription -</i>	(p. 43)
N° 2012-3423	<i>Pierre Bénite, Irigny - Secteur d'Yvours - Aménagement - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 43)
N° 2012-3424	<i>Lyon 3° - Lyon Part-Dieu - Signature d'un protocole d'objectifs avec les copropriétaires du centre commercial La Part-Dieu -</i>	(p. 39)

N° 2012-3425	<i>Lyon 2° - Projet de reconversion de l'Hôtel Dieu - Aménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel Dieu et de la halte fluviale - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Approbation du programme et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Autorisation de lancer la consultation de maîtrise d'oeuvre - Autorisation donnée à la SAS Hôtel Dieu Presqu'île pour solliciter les autorisations nécessaires au titre des codes du patrimoine, de l'urbanisme et minier -</i>	(p. 39)
N° 2012-3426	<i>Approbation du rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2011 -</i>	(p. 43)
N° 2012-3427	<i>Approbation du rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte de Vaulx en Velin - Exercice 2011 -</i>	(p. 43)
N° 2012-3428	<i>Approbation du rapport des mandataires - Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence - Exercice 2011 -</i>	(p. 43)
N° 2012-3429	<i>Agglomération lyonnaise - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Financement des équipes de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) - Année 2012 - Attribution de subventions aux Communes - Demande de participation auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) et des communes sous conventions ANRU -</i>	(p. 43)
N° 2012-3430	<i>Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de rénovation urbaine -</i>	(p. 44)
N° 2012-3431	<i>Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Interventions sur les copropriétés et mise en place du plan de sauvegarde - Attribution de subventions aux copropriétés du plan de sauvegarde et au syndic -</i>	(p. 44)
N° 2012-3432	<i>Rillieux la Pape - Terres Bourdin - Opération d'aménagement d'une zone d'activités économiques - Approbation du programme d'aménagement -</i>	(p. 44)
N° 2012-3433	<i>Villeurbanne - Résidence Saint André - Requalification des espaces extérieurs - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à l'Office public pour l'habitat (OPH) du Rhône -</i>	(p. 44)
N° 2012-3434	<i>Décines Charpieu - Lotissement d'activités Les Pivolles - Constat d'achèvement de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 44)
N° 2012-3435	<i>Désignation d'une personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de Villeurbanne est habitat -</i>	(p. 44)

Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président

Le lundi 10 décembre 2012 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 30 novembre 2012 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard vous avez la parole.

(Monsieur Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Barral (pouvoir à M. Crimier), Albrand (pouvoir à M. Millet), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Dumas (pouvoir à M. Quiniou), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Havard (pouvoir à M. Hugué), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra).

Absents non excusés : M. Buna, Mme Bab-Hamed, MM. Bolliet, Giordano, Mme Palleja.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mmes Guillemot (pouvoir à M. Nissanian), Gelas (pouvoir à M. Brachet), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Fleury (pouvoir à M. Schuk), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Question préalable de monsieur Max Vincent relative au projet de métropole

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vincent.

M. VINCENT : Je voudrais poser une question préalable, si vous le permettez, ce sera très bref.

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y ! Venant de vous, monsieur Vincent, les questions préalables sont toujours les bienvenues.

M. VINCENT : Je vous en remercie, monsieur le Président. A situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. Quand le ciel bas et lourd pèse comme un couvercle, monsieur le Président, comme c'est le cas pour nous, les Maires du Grand Lyon, depuis une semaine...

M. LE PRÉSIDENT : Baudelaire, pour ceux qui ne sauraient pas !

M. VINCENT : Ce n'était pas de moi, monsieur le Président ! ... comme c'est le cas pour nous, les Maires du Grand Lyon depuis une semaine, il nous faut avoir l'esprit plus clair.

L'annonce sur la métropole que vous avez faite la semaine dernière avec le Président Mercier aurait mérité un vrai débat préalable. J'ai déjà eu l'occasion de m'insurger contre cette méthode, ce véritable déni de démocratie, je le referai : les élus de la démocratie représentative ne sont pas des marionnettes. L'avenir de notre agglomération mérite mieux qu'un projet griffonné à deux sur un napperon offert à madame la Ministre Lebranchu.

Michel Mercier a réuni l'ensemble des Conseillers généraux dès mardi dernier et ils seront amenés à débattre du projet lors de la prochaine séance de décembre.

Dans un souci d'égalité d'information des élus, je vous demande solennellement et publiquement l'organisation d'une commission générale au Grand Lyon sur ce sujet avant la fin du mois.

Je vous remercie de votre attention, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Avant la fin du mois, cela va être un peu serré mais qu'il y ait une commission générale, je le veux bien, monsieur Vincent, et donc j'accède à votre demande.

M. VINCENT : Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, je pense qu'on aura l'occasion d'en discuter puisque deux groupes ont aussi demandé que l'on puisse en parler à la fin de notre séance. Peut-être même que certains mailleront leurs interventions sur d'autres sujets de cette question-là. Donc le débat est totalement libre sur ces sujets.

Installation de madame Murielle Laurent dans ses fonctions de conseillère communautaire

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, le Conseil municipal de Feyzin, lors de sa séance du 6 décembre 2012, a désigné madame Murielle Laurent en tant que déléguée communautaire, suite à la démission de monsieur Yves Blein.

Madame Murielle Laurent a été convoquée pour notre séance et est présente ce soir -si elle peut se lever-. Donc c'est avec joie que je la déclare installée dans ses fonctions et on peut applaudir cette brillante nomination.

(Madame Murielle Laurent est installée dans ses fonctions).

(Applaudissements).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 8 octobre 2012

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 8 octobre 2012. Si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises

N° 2012-3380 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 5 novembre 2012 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRESIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui fait l'objet du dossier numéro 2012-3380. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Modification de la composition des commissions

M. LE PRESIDENT : Je vous informe que madame Laurent, nouvellement installée, siègera en commission finances, institutions et ressources.

En outre, suite à l'évolution de l'effectif du groupe Socialiste et apparentés qui passe de 52 à 50 élus, ce groupe dispose désormais de 10 sièges dans chaque commission. Cette mise à jour de la répartition des sièges en commission implique le mouvement suivant : monsieur Jean-Pierre Flaconèche demande à quitter la commission urbanisme pour siéger en commission proximité et environnement.

En application de l'article 29 de notre règlement intérieur, les élus sollicitant un changement de commission ne peuvent siéger dans leur nouvelle commission d'affectation qu'après information du Conseil.

Je vous demande donc de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des présidents*

N° 2012-3409 - proximité et environnement - Rapport 2012 développement durable de la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Nous passons maintenant au premier dossier concernant le rapport annuel sur le développement durable de la Communauté urbaine de Lyon et je passe la parole à monsieur le Vice-Président Reppelin.

M. le Vice-Président REPELIN, rapporteur : Merci, monsieur le Président.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page 48).

Ce rapport est maintenant un exercice obligatoire, qui est vraiment issu de la loi Grenelle 2. C'est un cadre réglementaire ; on l'avait déjà présenté l'année passée avant le débat d'orientation budgétaire puisqu'il doit être présenté avant le débat d'orientation budgétaire.

Il est cadré par l'Etat sur cinq finalités du développement durable, que vous avez sûrement pratiquées, connues et entendues, qui sont définies dans un cadre national :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité,
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- et une dynamique de développement en suivant des modes de production et de consommation responsables.

La gouvernance -puisque ce n'est pas un document élaboré comme cela par les services et qui est institutionnalisé, je dirai d'une façon très verticale-, c'est aussi le mode de gouvernance que le Grand Lyon a choisi, c'est-à-dire avec une approche transversale, c'est-à-dire qu'il a été consolidé par tous les services du Grand Lyon, qu'il s'agisse de l'eau, de l'assainissement, des déchets, de la propreté etc. ; c'est vraiment un travail de décloisonnement qui a été fait et cela c'est important. Il y a aussi la participation d'un certain nombre d'acteurs qui ne sont pas forcément que des techniciens mais aussi des élus, des associations et d'autres afin de travailler d'une façon décloisonnée, une organisation avec deux Vice-Présidents et un comité de pilotage.

Et ce qui est important c'est d'arriver à une évaluation partagée. Nous ne sommes pas encore dans ce système abouti d'évaluation partagée puisque des indicateurs pertinents sont attendus de la part de l'INSEE et qu'il est important que le partage se fasse avec les élus, le comité de pilotage et bien d'autres personnes ou le Conseil de développement pour justement valider ces indicateurs afin qu'ils reflètent vraiment la vérité.

La stratégie de l'amélioration continue est un point évident et important de notre institution, c'est-à-dire que nous remettons en question notre métier chaque année. Mais nous sommes aussi dans une dynamique d'expérimentation ; on verra quelques exemples d'expérimentations puisque la créativité est aussi une de nos forces.

Alors, il y a des enjeux généraux comme de présenter le bilan -c'est ce que l'on fait aujourd'hui- au regard des cinq finalités des modes de faire. Ce sont des actions conduites par l'institution -on le verra-, déclinées dans les cinq finalités et aussi des politiques publiques qui ont été élaborées avec un certain nombre d'acteurs, les Maires des Communes, des associations ou avec des industriels ; c'est vraiment un foisonnement de personnes qui sont concernées.

Il y a des enjeux propres au Grand Lyon -c'est ce que l'on veut faire dans ce rapport- : c'est montrer ce que l'on a fait -c'est important de rendre compte- puis c'est consolider, engager une analyse croisée de nos politiques publiques puisque nos politiques publiques sont vraiment déterminées en fonction d'autres acteurs et il faut bien les consolider, ne pas rester dans notre tour d'ivoire et pratiquer quelque chose de symbolique et d'obligatoire ; non, on travaille vraiment en transversal. Ce qu'il y a d'important aussi c'est que nous avons voulu transformer l'exercice en un outil d'amélioration continue.

Certaines collectivités ont travaillé ce rapport de développement durable et, parmi les collectivités de plus de 50 000 habitants

qui doivent rédiger ce rapport développement durable, il y en a beaucoup qu'on a rencontrés. On a fait un bilan avec la DREAL qui est pilote de ce système -il y en a beaucoup qui l'ont fait un peu avec une épée dans le dos, d'autres qui l'ont fait dans un esprit volontariste de s'en servir comme un levier-. Voilà un peu l'aspect du rapport 2011 qui a été justement présenté en parallèle à la DREAL à la Préfecture : il y avait à la fois des villes, des conseils généraux, différentes collectivités et on voyait bien que chacune avait un positionnement différent suivant ses compétences. Nous, avec les compétences larges que possède le Grand Lyon, cela nous donne un spectre large pour le développement durable.

Alors, le rapport 2012, on le positionne un peu mieux puisque celui de 2011 avait été fait un peu en vitesse -nous étions contraints par des dates-, ce n'était pas abouti et on avait voulu faire un état des lieux. Donc vous avez pu le découvrir, par le CD-ROM ou par un document papier, je ne sais pas s'il a été mis sur les tables, et voir qu'il est beaucoup plus abouti.

Donc ce rapport 2012 c'est un positionnement qui montre l'avancement de nos projets et aussi une analyse de nos projets pour les faire évoluer et surtout les critiquer je dirai d'une façon très positive.

Il est coproduit en transversalité -comme je l'ai dit tout à l'heure- avec un portage politique par les deux Vice-Présidents, Bruno Charles et moi-même, plus d'autres Vice-Présidents qui participent au comité de pilotage. Donc se sont mobilisés le service de la mission stratégie d'agglomération qui fait l'ensemble de la récolte de tout ce qui a pu être fait dans les services et une équipe projet dédiée de plus de 40 personnes, un comité transversal de projet. Vous voyez qu'il y a beaucoup de monde pour participer à la rédaction de ce rapport, c'est-à-dire qu'ils ont participé à la rédaction mais ils ont aussi fait des actions, ils n'ont pas fait que tenir une plume, ils ont travaillé d'arrache-pied.

Alors, si l'on reprend les finalités, ce sont simplement des exemples qu'on peut donner parce que, sur les centaines de fiches-actions qui sont en route, on a voulu prendre quelques exemples et aussi quelques actions en expérimentation. C'est intéressant et c'est important de faire de l'expérimentation parce que cela nous donne une puissance de créativité, cela nous sort des sentiers battus ou des "il y a qu'à faire" ou "il faudrait qu'on fasse comme ci". Non, on fait beaucoup d'expérimentations et dans tous les domaines.

Donc, ici, nous avons mis en expérimentation -et même plus qu'en expérimentation puisque ça marche- le transport fluvial de déblais ; donc là on est dans la finalité 1 sur le plan climat : décliner des actions de notre plan climat territorial avec sa gouvernance énergétique.

C'est aussi -et vous en avez entendu parler, on a pris des délibérations en ce sens-, sur Confluence, la ville intelligente et durable qui est lancée avec les smartgrids (le projet NEDO) ; c'est aussi, par exemple, les capteurs de température qui vont être implantés dans la voirie pour améliorer les possibilités de déneigement et vraiment l'arrivée un peu plus rapide sur des signalisations et pas du déneigement a priori mais vraiment quand il est nécessaire. C'est aussi les pools de véhicules avec des véhicules propres.

Sur la finalité 2 qui est la biodiversité, qui est un élément du développement durable -souvent, beaucoup de personnes confondent développement durable et biodiversité (la faune, la flore)-, on a dépassé le stade environnemental pur pour vraiment être dans le développement durable.

Alors, quelques actions expérimentales : c'est, par exemple, le livre qui a été rédigé sur toute la biodiversité dans le Grand Lyon (faune et flore) ; c'est un gros travail qui a été fait par une société linnéenne, qui a l'habitude de faire ces inventaires depuis un certain nombre d'années. Donc c'est un inventaire très intéressant, sur lequel on peut se baser pour un peu plus avancer et bien connaître les choses, bien les protéger aussi et les faire évoluer.

Ce sont tous les projets nature qui se développent. On est toujours en développement de projets nature et cela est important. Il y en a de partout : dans les Monts d'Or, dans le Val de Saône, dans le Franc-Lyonnais, dans l'est lyonnais, dans le sud.

Et c'est aussi, par exemple, la gestion différenciée des espaces : cela est directement l'application du traitement des bords de voirie, de laisser pousser l'herbe, de laisser pousser les fleurs et de ne pas être dans du gazon de terrain de golf.

Ensuite, des expérimentations qui se font par des collectivités sur les chantiers prioritaires de la cohésion sociale : bien sûr, c'est toute la politique du logement social ; je rappelle qu'on a eu 4 000 logements sociaux produits sur l'année 2011-2012, ce qui est tout de même remarquable et qui est bien réparti maintenant dans toutes les zones : l'est, l'ouest, le sud et le nord de l'agglomération. Donc cela est un grand progrès.

La coopération décentralisée avec le "fonds eau" se développe aussi : on a tout de même un regard sur l'aide aux pays en amenant de l'eau dans des endroits arides. Cela est aussi quelque chose qui existe depuis longtemps et qui se développe.

Il y a aussi des participations sur des médiations artistiques, surtout sur l'aménagement de Mermoz. Cela aussi, c'est une façon d'aborder les projets avec la rentrée de personnes du secteur pour venir participer d'une façon ludique à leur aménagement de logements, d'espaces publics et de voiries.

La quatrième finalité est l'épanouissement de tous. Il y a plusieurs chantiers prioritaires.

Les impacts sanitaires d'abord, qui sont notre souci premier, sur la qualité de l'air. Puisque l'on sait que la qualité de l'air, à 64 %, c'est le problème numéro 1 des habitants du Grand Lyon, il faut donc répondre à cet impact sanitaire. Les mesures d'exposition des populations aux polluants classiques reconnus par l'Etat sont suivies pointilleusement, comme les particules fines et les oxydes d'azote. Toutes les cartographies sont faites pour estimer combien de personnes du Grand Lyon sont exposées à des seuils supérieurs aux seuils européens actuels et futurs, pour justement prendre des dispositions.

Ce sera le PPA du Préfet, la ZAPA du Grand Lyon, il y aura différents systèmes et différents projets qui pourront nous aider à faire des progrès. C'est la prévention des risques (PPRT) sur la Vallée de la chimie ; l'Agenda 21 de la Vallée de la chimie a permis l'initiation d'un centre de ressources pour faire de la communication sur comment isoler les maisons, comment réduire leur exposition aux produits toxiques, aux explosions ou à différentes choses.

Le plan d'éducation au développement durable, qui est vraiment quelque chose de très abouti et que l'on voudrait aussi faire évoluer du côté des adultes. On a beaucoup fait du côté des enfants, avec les classes, avec l'Education nationale, il y a eu un travail de fond et les enfants ont été des vecteurs, vers leurs parents, de la politique de développement durable. Je pense que maintenant on va glisser plutôt vers des adultes ou des adolescents car il y a là un champ d'expérimentation important.

Concernant les modes de production, c'est la coproduction avec des acteurs du territoire, c'est un peu les changements de comportement puisqu'il est très important -il n'y a pas que les Maires qui font, il n'y a pas que l'institution qui fait- d'entraîner aussi tous les habitants, par tous les moyens, avec des relais communaux aussi ; je pense que c'est important. C'est tout ce qui est éco-gestes pour les agents, les citoyens -une charte a été faite-. Enfin, des nouveaux services peuvent être proposés, comme le covoiturage ou différents autres systèmes. Les modes de production sont en route, notamment dans la créativité.

Le dernier point concerne les modalités et les modes de gouvernance. C'est très important -je le disais au début-, c'est un peu la responsabilité sociale de l'institution et la coresponsabilité.

Vous savez qu'il existe un club du développement durable qui se réunit à peu près tous les trimestres sur des thèmes donnés et qui fédère les 58 communes du Grand Lyon. Chacun apporte sa pierre à l'édifice, chacun remarque les success stories des autres ou les difficultés des uns pour justement échanger et avoir, je dirai, des actions un peu dans tous les domaines, que ce soit le climat, les aspects sanitaires de qualité de l'air ; le prochain, qui se déroulera demain, sera un peu sur l'agriculture, les circuits courts et tous les aspects de restauration scolaire.

Les transversalités aussi s'exercent dans les deux territoires en expérimentation, la Vallée de la chimie et le Val de Saône, avec leurs Communes et leur Agenda 21. L'Agenda 21 de la Vallée de la chimie, au départ créé dans les années 2008, permet de déboucher sur quelque chose de plus important, c'est-à-dire un projet global de la Vallée de la chimie qui va nettement plus bas que Solaize puisqu'il va jusqu'à Givors -et peut-être même plus bas dans le futur-. Le Val de Saône, qui est aussi fédéré par tous ses Maires et qui travaille beaucoup aussi avec les habitants, les associations, les Maires et les Conseils municipaux puisque je rappelle que récemment, la semaine passée, on a fait des rencontres du développement durable qui ont mobilisé 160 personnes et on a fait un état des lieux de ce qui s'était passé sur le Val de Saône.

Ensuite, on a le pilotage bien sûr, l'évaluation, pour justement montrer que les choses avancent, qu'elles sont crédibles et qu'elles sont mesurées avec les bons instruments.

Dans l'amélioration continue, on a le GRECO qui vient d'être lancé.

En 2012, on passe d'un exercice d'état des lieux à un exercice d'analyse et d'avancement. Donc on a franchi une étape majeure d'analyse et vraiment de mobilisation. La stratégie de développement durable sera actualisée en permanence pour suivre un peu toutes les mutations majeures et se tenir vraiment informé de tout ce qui peut évoluer et d'une éco-responsabilité et de coresponsabilité vraiment mises en avant.

Voilà ce que contient ce rapport du développement durable qui est plus synthétique, qui n'est pas une liste "à la Prévert" d'actions comme dans un Agenda 21. Je dirai qu'il a un aspect beaucoup plus politique et je souhaite que cette politique, qui est vraiment dans la réalisation, qui n'est pas dans le rêve ou dans l'incantatoire mais dans le pragmatisme et dans l'expérimentation, soit partagée par le plus grand nombre.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Reppelin. J'ai quelques temps de parole : d'abord, le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELÉMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe a pris connaissance avec intérêt du rapport 2012 de notre collectivité sur le développement durable.

Le contenu même du rapport n'appelle pas d'observation particulière de notre part, dès lors qu'il s'agit de montrer comment le plan climat énergie territorial que nous avons voté permet de répondre aux défis de la lutte contre le changement climatique, de la baisse des consommations énergétiques, de la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité et, plus généralement, de l'épanouissement personnel de nos concitoyens.

Si chacun est désormais convaincu de la nécessité d'engager des politiques s'inscrivant dans ce concept, la question centrale qui se pose aujourd'hui est celle des conséquences de la crise financière sur le développement durable. En d'autres termes, il s'agit d'inventer de nouveaux dispositifs visant à orienter l'activité financière vers les investissements durables. Les investissements nécessaires au développement durable ont des temps de retour relativement longs et, dès lors, ils ne sont guère compatibles avec les taux de rendement interne que recherchent les investisseurs afin de maximiser la rentabilité des capitaux engagés.

A l'échelon planétaire, on voit bien que les grandes conférences internationales sont dans l'incapacité de mettre en œuvre des mesures efficaces du fait des difficultés que rencontrent un certain nombre de pays dans la conduite de leur politique économique. La rencontre de Doha illustre parfaitement les réticences des Etats à s'engager sur des objectifs qu'ils ne seraient pas en mesure d'atteindre sans mettre en péril l'équilibre de leurs finances.

Au plan national, on sait que les objectifs contenus dans les lois du Grenelle de l'environnement ne pourront être atteints. L'une des causes réside dans le coût très élevé de la rénovation des bâtiments anciens, élément pourtant essentiel pour parvenir à la diminution des consommations et à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

En attendant les solutions liées au financement, il convient, pour notre collectivité, de poursuivre son action en faveur du développement durable dans l'ensemble des politiques qu'elle conduit et qui recouvrent une dimension économique, une dimension sociale ou une dimension environnementale.

Il convient également, de notre point de vue, de poursuivre les réflexions engagées sur l'opportunité pour notre collectivité d'assumer totalement la compétence énergétique avec, pour ambition majeure, de développer les réseaux de chaleur sur l'ensemble territoire communautaire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons ensuite le groupe GAEC.

M. TOULERON : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots d'abord sur le contexte.

Alors que vient tout juste de se conclure ce week-end -à vrai dire dans une indifférence quasi générale- la conférence de Doha sur le changement climatique, sans surprise, elle ne débouche sur rien ou quasiment rien. Il n'y aura pas de véritable acte II du protocole de Kyoto pour la période qui s'ouvre. Quant à l'aide aux pays du Sud pour faire face au changement climatique, le texte final se contente de presser les pays développés à fournir de nouvelles aides -je cite- "quand les circonstances financières le permettront". Ainsi, les conférences internationales se suivent

et s'enlisent toujours plus, la conférence Rio+20 n'ayant abouti non plus à aucun engagement contraignant ni aucun calendrier pour la mise en œuvre d'actions.

Ce rappel du contexte pour souligner à nouveau le rôle que peuvent avoir les grandes agglomérations dans le monde si plus grand-chose ne se passe au niveau des Etats. Et, dans cette optique, le Grand Lyon a su, au fil des ans, intégrer les objectifs d'un développement durable et soutenable dans l'ensemble des politiques publiques qu'il conduit.

Nous avons pu, l'an dernier, en avoir un état des lieux très complet avec le premier rapport développement durable.

Cette année, le rapport 2012 va effectivement plus loin qu'un simple état des lieux, en fournissant des éléments d'analyse, des pistes pour l'avenir et en précisant les chantiers prioritaires. On mesure tout le travail qui est derrière et on tient à remercier toutes les équipes qui ont contribué à ce rapport.

Concernant la première finalité, la lutte contre le changement climatique, beaucoup de choses ont déjà été dites lors de l'adoption cette année du plan climat et je n'y reviendrai pas, sinon pour rappeler que l'un des grands enjeux est celui de faire un saut significatif dans le report modal de la voiture vers les transports en commun, qui nécessiterait une augmentation de l'offre de transports de 25 % d'ici 2020. Ce qui suppose un effort encore accru dans le prochain mandat sur le développement du réseau et de l'offre globale de transports collectifs. Ce qui suppose aussi une limitation accrue de la place de la voiture en ville ainsi qu'une poursuite d'une logique urbaine d'agglomération plus dense et nécessitant moins de longs déplacements.

Concernant la finalité sur la cohésion sociale, nous soulignons que beaucoup reste à faire. Malgré une politique volontariste, notamment sur le logement, les écarts dans les situations sociales restent considérables dans l'agglomération. Les politiques publiques peinent à contrebalancer la loi du marché qui pousse à une augmentation des disparités territoriales comme à une spécialisation des zones. La réduction des inégalités spatiales et sociales est une condition *sine qua non* à un modèle de ville des mixités, tant fonctionnelle que sociale, et une ville des courtes distances.

Concernant l'ensemble des cinq finalités sur lesquelles le rapport est construit, nous voulons aussi souligner que, si nous sommes de ceux qui pensent que l'action publique peut faire beaucoup, et notamment sur les terrains dont on parle, la réussite des actions menées ne repose pas uniquement sur la somme de choix techniques, aussi justes soient-ils ; la réussite des actions passe aussi beaucoup par l'implication citoyenne, comme d'ailleurs par l'implication des partenaires que nous savons entraîner dans des coproductions. L'implication des habitants comme des associations, les actions éducatives doivent être considérées comme absolument nécessaires.

Pour conclure, ce rapport nous projette vers l'avenir, en soulignant aussi tous les enjeux qui sous-tendent un certain nombre de chantiers qui vont engager le Grand Lyon, notamment le travail sur le PLUH qui aura des répercussions évidentes sur l'ensemble des cinq finalités évoquées dans le rapport, la mise à jour des référentiels habitat durable et bureaux neufs, la préparation de la troisième conférence énergie-climat pour l'année qui vient. La lecture de ce rapport 2012 nous le confirme : les choix qui seront faits à l'occasion de ces toutes prochaines échéances seront déterminants pour enclencher de nouvelles avancées. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon... Non, pardon, le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport permet de mesurer la prise en compte par nos politiques publiques des enjeux du développement durable, avec de nombreux exemples pour la biodiversité, l'éducation au développement durable, le développement des modes doux, la gestion des déchets, etc..

Cependant, quand ce développement durable fait salon à Doha, capitale du plus grand émetteur de carbone par habitant de la planète, pays qui interdit la distribution de tracts -l'ancien directeur de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en a fait les frais-, pays composé de 90 % d'habitants travailleurs immigrés asiatiques dans une situation de quasi esclavage selon Amnesty international, pays qui enferme en prison un poète dont aucun média français n'a trouvé le temps de parler, pays connu pour ses fournitures d'armes et le financement de mercenaires partout sur la planète, permettez-moi de faire entendre une voix un peu dissonante sur ce sujet.

C'est toute l'ambiguïté de ce concept qui peut tout englober, y compris les stratégies économiques des plus grands pollueurs de la planète, ce que nous dénonçons dans notre intervention l'an dernier, en vous alertant sur deux questions, que nous renouvelons à la lecture de ce rapport : l'enjeu de la production industrielle et celui des rapports entre Communauté et Communes.

Car si la France et le Grand Lyon peuvent se présenter partout comme les champions des accords de Kyoto, du 3 x 20, du facteur 4, etc., c'est par un effet de communication qui valorise des politiques publiques et des engagements citoyens bien réels et multiples mais qui masque nos dures réalités : la désindustrialisation est le premier facteur de réduction des émissions carbonées. La fracture sociale crée une société quasi ségrégationniste contre laquelle notre politique de la ville rame à contre-courant. L'aménagement du territoire s'inscrit dans une mise en concurrence au service de quelques métropoles, dont nous faisons partie, pendant que la désertification, la mise en friche des zones rurales et anciennes zones industrielles s'accroissent.

Il faut certes valoriser tout ce qui est fait mais sans masquer ces réalités qui sont au cœur de la vie de nos concitoyens, même si certaines couches sociales en ont surtout connaissance par les médias.

Pour l'industrie, malgré l'histoire de la perte d'emplois industriels dans Lyon et l'agglomération, le rapport propose "d'accompagner l'émergence des emplois de demain grâce à l'économie numérique et l'économie verte".

Croire que l'économie numérique, par ailleurs indispensable -et j'en fais partie-, va résoudre le problème de la reconquête industrielle, c'est ne tirer aucune leçon des promesses d'une Angleterre post-industrielle dont les travailleurs anglais en payent le prix fort !

Et si l'économie verte ce sont les pétroliers achetant des terres pour assurer leur domination sur les agro-énergies, comment croire qu'elle nous conduira à une Vallée de la chimie développant l'emploi ? Nous nous félicitons du projet de campus industriel dans la Vallée de la chimie pour une production renouvelée et réconciliée avec son environnement. Mais comment prendre en compte les alertes répétées des syndicalistes de Total ou

d'Arkema qui résistent aux restructurations et nous disent qu'après Dunkerque, Feyzin est dans le collimateur des fermetures de raffineries alors que Total va ouvrir sa plus grande raffinerie en Arabie Saoudite dans quelques mois ?

Dans une assemblée dont un groupe politique a exprimé le souhait que des installations industrielles deviennent un jour des ateliers d'artistes, comment se contenter d'un discours lisse et consensuel ?

Nous avons un exemple positif avec l'entreprise Carbone Savoie à Vénissieux, le plus grand émetteur d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) de la région jusqu'à cette année, dont les nouvelles installations issues du dialogue avec les institutions et d'un investissement de 25 M€ feront en 2013 un site industriel exemplaire.

Pour les relations entre Communauté et Communes, nous constatons que ce rapport détaille le rapprochement sur lequel notre Conseil n'a jamais validé d'orientation politique mais qui avance et qui est largement discuté dans *Côté Cour - Côté Jardin* ou *Millénaire 3*.

Or, si les démarches des agendas 21 territoriaux de la chimie et du Val de Saône sont mises en valeur, rien n'est dit des nombreux agendas 21 de nos Communes.

Prenons l'exemple de cette "nouvelle étape de la prise de compétence énergie" qui ne tient aucun compte des discussions entre le Grand Lyon, les Communes et les syndicats intercommunaux. Où en est le schéma directeur des réseaux de chaleur, dont le rapport dit qu'il a été élaboré avec les Communes alors que les plus concernées ne le connaissent pas, ne savent même pas si leurs demandes ont été prises en compte ? Ce rapport évoque un travail qui se poursuit sur la distribution d'électricité et de gaz, comme si la situation n'avait pas évolué, en discussion avec le Syndicat intercommunal de la gestion des énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLY).

Cela souligne une réelle difficulté à s'appuyer sur tous les acteurs de l'agglomération, en premier lieu les Communes, à construire une cohérence stratégique non par la déclinaison de haut en bas d'un discours général consensuel mais comme une co-construction politique et citoyenne qui, parce qu'elle est ancrée dans la vie, doit pouvoir accepter la diversité des points de vue tout en permettant les compromis au service de projets recherchant l'intérêt réciproque des acteurs.

Ainsi, au sujet de la transition énergétique et des réseaux intelligents, le rapport s'inscrit dans ce discours dominant qui promet des territoires énergétiquement autonomes et fait fi des réalités des réseaux pour masquer le premier objectif, l'intelligence de l'effacement, c'est-à-dire du choix des usagers à priver de courant ! La qualité de service du réseau électrique se dégrade depuis dix ans de dérèglementation et tout confirme que le développement des renouvelables fait exploser la complexité et donc le coût de réseau, dont l'équilibre reste un défi technique. Il est vrai que le rapport ne cite pas le service public de l'électricité, comme s'il était déjà et définitivement derrière nous.

J'aurais pu parler de la biodiversité et des agriculteurs des grandes terres mais ce sera pour une autre fois.

Nous répétons donc que ces sujets rendent toujours plus indispensable une réflexion critique de l'exécutif, monsieur le Président, pour une approche multipolaire de la conduite d'une politique d'agglomération, s'appuyant sur les Communes dans une démarche de mutualisation et non de centralisation, intégrée

à toutes les échelles du territoire sans opposer ruralité et urbanité, toutes les caractéristiques qui sont bien loin du coup de force de votre annonce d'eurométropole.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. QUINIOU : Monsieur le Président, chers collègues, je vais essayer d'être un petit peu intéressant, même si apparemment le sujet, vu le bruit ambiant, ne passionne pas les foules.

La présentation de ce rapport de développement durable, obligatoire, est l'occasion de faire le bilan de l'action de notre collectivité sur une thématique délicate car essentielle et transversale. Ce rapport, en tant qu'outil de gouvernance à l'échelle du territoire, s'inscrit comme un élément d'une démarche collective de l'ensemble des acteurs privés et publics pour concilier les enjeux du développement durable. Il consiste en un bilan au regard des cinq finalités désormais bien connues du développement durable.

Quelques éléments de réflexion, sans toutefois rentrer dans les aspects techniques et numériques de ce rapport.

Cette deuxième édition marque une évolution positive vis-à-vis de la première, mettant en avant la coproduction et la transversalité. Afin d'aboutir à des actions efficaces, il est donc nécessaire d'effectuer un travail de définition, thème par thème, domaine par domaine, d'une stratégie d'ensemble, en fixant des objectifs mesurables à la fois dans le temps mais également financièrement. Ce travail doit donc s'effectuer en suivant une démarche bien connue :

- d'abord, un état des lieux par domaine,
- une analyse de ces données,
- la définition d'objectifs,
- la mise en place de plans d'actions,
- des délais de réalisation,
- et surtout des indicateurs de suivi.

Il faut donc traiter cette thématique avec les modalités de l'assurance qualité, dans la démarche d'amélioration continue, tout en s'assurant de la relation client incarnée par nos rapports avec les Grands Lyonnais. Ainsi, il faudra, dès la troisième édition du rapport, que notre stratégie communautaire, domaine par domaine, apparaisse de façon plus claire avec objectifs chiffrés, planifiés dans le temps. Si la mise en place de la transversalité doit s'appliquer dans tous les domaines du développement durable, tels que la cohésion sociale ou la protection des ressources, cela nécessitera la mise en place d'une nouvelle gouvernance, de nouveaux modes de partage de l'information et d'un renforcement des coopérations entre les structures.

Cependant, monsieur le Président, à la lecture de ce rapport, c'est un sentiment d'autosatisfaction qui tranche face à une situation globale qui est passée de préoccupante à catastrophique et qui malheureusement ne montre aucun signe d'amélioration. En siégeant dans cette assemblée ou en écoutant la teneur des propos lors des commissions ou groupes de travail, nous avons vraiment l'impression que tout est sous contrôle, que non seulement nous faisons notre maximum mais également que le maximum est fait. Cependant, à l'échelle globale, tous les voyants sont au rouge et les différentes parties observatrices ne savent même plus comment alerter sur une situation désespérante.

Alors oui, ce que fait le Grand Lyon sur la thématique du développement durable est bien, et de plus bien mené, mais nous assistons à un décalage entre les moyens et les objectifs. Écoper vite et bien c'est obligatoire quand un navire prend l'eau mais écoper avec des petites cuillères n'empêchera jamais le navire de sombrer.

La transition énergétique doit devenir une priorité si nous voulons conserver un mode de vie qui nous est cher. Cette transition nécessite une adaptation importante de toutes nos politiques énergétiques, de déplacements, d'urbanisme. Nous attendons donc, monsieur le Président, que dès l'année prochaine, à l'occasion du troisième rapport, des objectifs concrets soient définis avec des indicateurs clairs et accessibles permettant aussi de suivre l'évolution du Grand Lyon vers cette transition, certes difficile mais nécessaire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Bruno Charles, vous voulez dire quelques mots ?

M. le Vice-Président CHARLES : Tout d'abord, je voudrais remercier tous les intervenants parce qu'il me semble que nous sommes en train de passer effectivement un seuil, un basculement qui est montré par l'échec des négociations étatiques, que ce soit à Rio, à Doha ou à Copenhague. Nous sommes dans un monde dont les ressources diminuent et chaque Etat essaie de s'approprier le plus possible de ressources pour éviter de diminuer les conditions de vie de sa population. Et il n'y a pas d'accord possible puisque, dans un monde limité, la guerre compétitive des Etats sur des ressources limitées produit une absence de vision commune et une absence d'accord.

Face à cela, dans le monde entier, tous les territoires urbains se posent des questions sur la capacité de maintenir la qualité de vie et une qualité de vie en ville pour leurs habitants, leur fournir un minimum de droits, une habitation digne avec de l'énergie, une capacité de se déplacer, une capacité d'accès à la santé, une capacité d'accès à l'éducation.

C'est bien ce qui est en jeu au travers du rapport de développement durable : sommes-nous à la hauteur des différentes crises planétaires auxquelles nous sommes confrontés ? Je n'ai pas une réponse évidemment ce soir là-dessus. Ce que je vois, parce que je peux comparer beaucoup de villes du monde entier, c'est que le Grand Lyon est l'une des collectivités, un des territoires urbains qui a pris le plus sérieusement et le plus transversalement en compte les différentes crises climatiques. Le plan climat en est une brique, la politique de la biodiversité en est une autre, la politique urbanistique articulée autour des déplacements collectifs en est une autre et je vois que, si des villes peuvent s'en tirer aujourd'hui, le Grand Lyon sera un des territoires qui s'en sortira ; je ne sais pas s'il faut dire "le mieux" ou "le moins mal" mais qui a réussi à articuler sa politique économique et sa politique urbanistique autour de la prise en compte des crises planétaires.

Je voudrais dire à notre collègue Pierre-Alain Millet qu'il est tout de même un petit peu injuste quand il parlait de l'énergie et du plan climat. Je crois que nous avons tout de même une démarche participative, à laquelle il a participé largement, que nous avons été les premiers à tirer la sonnette d'alarme sur la précarité énergétique en étudiant l'impact de la hausse du prix de l'énergie sur notre population du Grand Lyon, à montrer qu'en prenant des critères très restrictifs, au moins un habitant sur cinq allait avoir des difficultés du fait de la hausse du prix de l'énergie et deux ans plus tard, aujourd'hui, l'Etat et tous les journaux parlent de l'impact et du retour de la grande pauvreté,

de la hausse des impayés à propos de l'énergie. Alors, nous reprocher la déréglementation au niveau national et l'absence de prise en compte au niveau local, je trouve cela injuste parce que nous sommes en train, à travers la perspective d'un schéma directeur énergétique, de bâtir ce qui sera demain j'espère une politique d'un service public local d'accès pour permettre à chacun un accès à l'énergie.

J'entends bien, je ne peux pas parler sur la raffinerie de Feyzin qui est effectivement une des plus vieilles raffineries et une des moins rentables, qui est effectivement en danger, tout ce que je sais c'est que le travail fait avec les industriels autour de la transition énergétique des industries permettra demain, j'espère, à travers Indeed, à travers d'autres projets, de maintenir une activité industrielle et de permettre la mutation de la Vallée de la chimie et que, selon l'avis même des industriels qui participent, il n'y a pas d'autres exemples de projets identiques dans le monde, si l'on compare à ce qui se fait aujourd'hui sur la vallée de la Chimie et le travail sur la transition énergétique.

Donc le rapport est effectivement un peu contraint par le référentiel de l'Etat mais je crois que, même nous, Michel Reppelin et moi-même, nous avons parfois du mal à suivre tout ce qui se fait dans tous les services du Grand Lyon, ce qui prouve bien que le développement durable est aujourd'hui une dimension transversale de toutes les politiques, avec des arbitrages, avec des contradictions. Mais, si je prends le débat actuel sur l'énergie, je pense qu'aujourd'hui, ce que vous exprimez sur tous les bancs c'est un consensus très intéressant qui nous permettra demain d'avoir des arbitrages sur les différents projets en fonction de leur impact, à l'avenir, sur la soutenabilité de l'agglomération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Bruno Charles. Donc vous dites qu'il n'y a pas de projet identique dans le monde que celui fait par le Grand Lyon, ce qui évidemment me donne toute confiance en l'avenir. Lorsque l'on est dans une collectivité où l'exécutif mène une politique où rien dans le monde ne peut l'égaliser, évidemment, pour l'avenir, nous sommes confiants. Nous allons essayer de prolonger dans cette direction.

Le débat est donc clos. Je vous remercie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné).

Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2013

M. LE PRÉSIDENT : Donc nous passons maintenant au débat d'orientation budgétaire. C'est monsieur Darne qui va avoir la parole. Vous allez voir monsieur Darne, comme chaque année, commence par une vision planétaire parce que, pour le moment, nous ne connaissons pas les budgets de l'intersidéral. Donc nous commençons simplement par la planète pour aboutir aux finances du Grand Lyon et peut-être terminer sur le ciel de Lyon.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord vous dire que je vais peut-être faire un peu d'économie.

Pour commencer, je voudrais dire que c'est la première fois que je présente le débat d'orientation budgétaire sans Régine Perraudin ; alors, j'ai le plaisir bien sûr d'être avec Isabelle Cruz et Dominique Raquin mais je souligne tout de même la qualité de la collaboration pendant des années avec Régine Perraudin.

(Projection de diapositives - VOIR annexe 2 page 59).

Avant de parler international, monsieur le Président, sachez que l'ordre rétabli dans les finances ce n'est pas une question actuelle puisque c'est à Versailles que vous pouvez lire l'ordre rétabli des finances en 1662 ; c'est un hommage à Louis XIV pour dire qu'il avait su rétablir les finances.

M. LE PRÉSIDENT : Avec les Templiers, on essayait de rétablir les finances de l'Etat.

M. le Vice-Président DARNE : Je pense que depuis les Sumériens il y a eu beaucoup de crises financières et beaucoup de difficultés mais, sous Louis XIV, un garçon qui s'appelait Charpentier -ce n'était pas Marc-Antoine mais François- écrivait : "Le soin des finances a toujours occupé les plus grands princes qui, par ce moyen, se rendent redoutables à leurs ennemis et se mettent en état de soulager leurs sujets".

Donc ce débat d'orientation budgétaire est au cœur de notre politique -chacun le sait bien- et c'est le débat sur 2013. Vous savez que c'est un débat rendu obligatoire dans les deux mois qui précèdent le budget. Le débat n'est pas clos mais je ne veux pas le faire trop long non plus et raconter brièvement, dans un plan qui n'est pas original : d'où venons-nous ? Où sommes-nous ? Où allons-nous -même si nous sommes tous mortels- ? Nous parlons bien sûr du Grand Lyon.

D'abord quelques éléments sur ce qui s'est passé entre 2008 et 2013 ; 2008 c'est le début du mandat, 2013 c'est notre dernière année pleine et, en 2014, nous voterons le budget mais ce seront nos successeurs, qui seront pour partie les mêmes que ceux qui siègent aujourd'hui, qui le mettront en œuvre.

En fonctionnement, une augmentation des recettes de 14,8 %, des dépenses de 12 %, de l'autofinancement de 28 % et une baisse de l'épargne nette -parce que nous remboursions un peu de 8,2 %. Voilà d'où nous venons.

Les investissements : nous avons réalisé 545 projets en totalité -nous ne prenons pas ceux qui ne sont pas terminés, ceux qui étaient en cours à l'entrée, ceux que nous avons pris sont terminés- avec ce que l'on appelle un investissement hors dette -c'est que l'on a enlevé du budget d'investissement, les mouvements d'emprunts en recettes et en dépenses-.

En charge nette PPI, on devrait passer de 445 M€ en 2008 à 600 M€ (+ 34,8 %) ; donc les efforts d'investissement continuent d'augmenter. La capacité de désendettement reste à 5,8 ans et le service de la dette à 13,2 % ; en réalité, cela s'est fait sur les BP pour l'année 2013 alors que c'est le CA pour 2008 et, en fin d'année, on restera plus près des 5 ans et des 12 % que des 5,8 ans et 13,2 %.

Autrement dit, pour l'instant, on tient ce niveau-là de dette, même si on peut penser -parce que plusieurs d'entre vous m'ont interrogé sur la stratégie et les perspectives financières à 2020- qu'il y a un peu d'incertitudes mais on devrait rester dans des niveaux acceptables ; je donnerai bien sûr des informations dès que cela sera possible.

Depuis 2008, je rappelle qu'il y a eu toute une série de décisions, soit sur les compétences, soit sur des constructions ou des plans qui ont été votés ; je n'y reviens pas.

Je rappelle aussi que le territoire s'est élargi, que nous avons repris un certain nombre d'équipements ; avec huit déchèteries construites, par exemple, quand on sait le coût de chacune (500 000 €), cela fait des dépenses supplémentaires.

Et, pour préciser où on en était en 2008 et où on en est aujourd'hui :

- en démographie, 82 177 habitants de plus ; donc vous voyez que cela fait un pourcentage de l'ordre de 7 %,

- les déchets : un gain de 6,4 % par habitant,

- la voirie augmente peu (32 kilomètres), à peine une progression mais progression tout de même, alors que les voiries modes doux progressent très nettement (plus de 50 %),

- et nous avons des outils de gestion qui se modernisent de façon significative ; je redirai un mot sur Filigrane tout à l'heure.

Maintenant, où en sommes-nous ?

Nous sommes dans un contexte où chacun a de l'inquiétude.

Le déficit commercial de la France est un peu moins mauvais que les mois précédents ; il reste très négatif et c'est sans doute, en termes de compétitivité de notre pays, l'indicateur le plus important.

Le taux de croissance pour l'année prochaine ne devrait pas être très fort. Cela veut dire que nos recettes de l'année suivante ne seront bonnes que si le Grand Lyon a bénéficié d'une croissance plus forte que le reste du pays.

Le chômage, chacun le sait, a augmenté de façon très significative, ce qui a pour effet l'appauvrissement de la population ; les radios évoquaient encore ce matin l'aggravation considérable de la situation de nos concitoyens.

L'endettement de notre pays reste très fort. Les politiques seront mises en œuvre pour rétablir un meilleur équilibre mais cela n'est fait que par des prélèvements bien sûr mais aussi par des diminutions de dépenses publiques ; le Gouvernement l'a annoncé de façon très forte... -décidément, vous ne voulez entendre que ce qui vous plaît ! Alors, écoutez bien les deux !-.

Tout cela donc dans un environnement mondial toujours aussi complexe car le ralentissement de la croissance mondiale touche presque tous les pays de la planète, à l'exception de quelques-uns. On peut trouver chez les observateurs quelques pays qui tirent leur épingle du jeu mais même la Chine et les autres pays qui ont tiré la croissance mondiale ces dernières années ont des niveaux de croissance qui restent bien sûr forts mais inférieurs à ce qu'ils devraient être.

Se pose la question de la dette des pays -j'ai écouté hier la démission de Monti et je ne sais pas s'il va se représenter- et on peut avoir des inquiétudes aussi sur des événements politiques qui arrivent et qui fragilisent le rétablissement de notre Europe.

Alors, où sommes-nous ?

Les relations entre l'Etat et le Grand Lyon -quand on dit "relations Etat-Grand Lyon", on pourrait dire "relations entre l'Etat et toutes les collectivités locales".

Il y a une loi de programmation des finances publiques 2012-2017. Cela a été annoncé par l'Etat : 750 M€ d'économies en 2014 par rapport à 2013, autant en 2015.

L'excédent des administrations publiques locales doit contribuer à la dépense publique. Puisque le Gouvernement vise bien sûr l'ensemble, cela a comme conséquence une stagnation ou une diminution des concours de l'Etat aux collectivités, chacun le

sait bien. En ce qui concerne le Grand Lyon, la dotation globale de fonctionnement (DGF) dans son ensemble diminue de 1 %. Des dotations sont stabilisées. Au total, les concours de l'Etat, comme les années précédentes, diminuent nos recettes. Et on peut penser que jusqu'en 2017, on n'aura guère d'amélioration ; on peut toujours espérer mais je ne le crois pas.

Dans les relations avec l'Etat, il y a les impôts locaux et les attributions que l'on reçoit.

Sur la contribution foncière des entreprises (CFE), 190,5 M€, nous sommes à taux constant et il n'est pas prévu de variation de taux. Vous avez pu lire dans la presse comme moi sans doute que les Parlementaires -je ne sais plus si ce sont les Sénateurs ou les Députés ou les deux- se sont saisis de ce sujet pour réexaminer la façon dont les impôts, en particulier la partie minimum, taxent les entreprises pour trouver des ajustements puisque, entre l'annonce de la suppression de la TP et les conséquences qu'il y a aujourd'hui, il apparaît un certain nombre de conséquences négatives.

La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises : 129,7 M€. La taxe sur les communications : 12 M€ ; on a majoré le taux dans notre délibération du 10 septembre 2012.

Quant à la fiscalité des ménages, bien sûr, il est hors de question d'augmenter le taux de la taxe d'habitation qui restera identique. Je précise que la revalorisation des bases -cela a été demandé par un journaliste tout à l'heure en point de presse- par le Parlement a été de 1,8 % mais que nous avons prévu une augmentation de la fiscalité, au total, pour la Communauté urbaine, de 3,8 %. Tous les pourcentages que je donne sont sur des comptes consolidés.

Donc si les dotations de l'Etat ne sont en diminution que d'un point, les concours fiscaux augmentent de 3,8 %, ce qui fera que notre budget augmentera de façon significative : 2,4 % pour le budget principal et 1,5 % pour le budget consolidé.

Je passe sur les ajustements de produits fiscaux assez rapidement.

Je précise que ce que l'on appelle "attribution de compensation" est ce qui est redonné aux Communes en lien avec la suppression de la TPU et que ce montant d'attribution de compensation au profit des Communes n'est pas revalorisé par la loi.

La DSC (dotation de solidarité communautaire) que toutes les Communes reçoivent sera cette année de 20,4 M€ ; elle augmente ainsi de 2 % -cela ne concerne par la répartition par Commune mais le budget total-. Il avait été convenu l'année dernière que l'on revaloriserait chaque année la DSC en fonction de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement.

Le prélèvement pour la péréquation au niveau national qui a été mis en place par le Gouvernement précédent est de 3,3 M€ attendus pour l'année prochaine ; c'est la part Communauté urbaine. Pour cette péréquation qui fait l'objet de beaucoup de discussions, l'année dernière, le Grand Lyon a payé 1,4 M€. La deuxième ligne concerne l'ensemble intercommunal local, qui comprend les Communes et la Communauté urbaine : l'année dernière, nous avons payé 2,9 M€ ; cette année, nous sommes à 7 M€ au total, dont 3,3 M€ pour le Grand Lyon. Ce qui est attendu pour 2016 c'est 21 M€ de prélèvement pour l'ensemble du territoire et 10,3 M€ pour le Grand Lyon. Ces chiffres dépendent néanmoins du vote de chacune des lois des finances mais c'est ce qui est inscrit dans la loi initiale.

Quelques mots maintenant sur les aspects financiers. En réalité, chaque année, on dit des choses sur les finances et, une année sur deux, les choses ne se passent pas comme on l'imagine. Je reste donc très prudent pour vous dire les choses.

On pensait tous que les taux des intérêts allaient monter de manière très significative, ce qui n'est pas vrai et, fin 2012, on n'a jamais eu de taux d'intérêts aussi bas. Ceci ne veut pas dire que le coût du crédit devient plus élevé parce que, dans le coût du crédit, il y a, d'une part, les intérêts mais, d'autre part, les marges bancaires, les frais de dossiers, d'engagement et tout cela, pour les banquiers, a augmenté très significativement les marges bancaires de 1,5 à 3 % -c'est par rapport à Euribor- qui auparavant pouvaient être inférieures à 0,5 %. Donc le coût du crédit est élevé mais les taux d'intérêts sont plus faibles que jamais, ce qui n'était pas envisagé il y a quelques années et ce qui a comme avantage bien sûr de permettre sans doute aux entreprises d'emprunter à des coûts qui ne les pénalisent pas à l'excès.

La question du crédit n'est pas simplement celle des taux, c'est la possibilité d'emprunter, nous l'avons dit à plusieurs reprises au cours de nos débats budgétaires précédents. Vous vous souvenez qu'il y a eu plusieurs initiatives publiques de nos associations.

Actuellement, il y a l'opération de la nouvelle banque des collectivités, avec la Caisse des dépôts et consignations et la Banque postale, qui devrait fonctionner en 2013 et nous permettre d'emprunter en 2013.

En 2012, il y a eu l'initiative de collectivités qui ont fait un emprunt groupé (44 collectivités). L'emprunt a été fait en octobre 2012 -cela a été long à mettre en place parce que l'on n'était pas sûr que le marché allait absorber cela et, finalement, l'emprunt s'est bien passé- pour 610 M€. Sur ces 610 M€, le Grand Lyon reçoit 99 M€, c'est-à-dire une part très significative. Le taux de cet emprunt est de 4,3 % alors qu'on a emprunté à la BEI à 0,78 % ; cela vous donne l'écart de taux d'emprunts tels qu'on a pu les avoir.

Je rappelle qu'il reste sur la table du Gouvernement la création de l'Agence de financement annoncée pour 2013 pour pouvoir emprunter dès 2013. Comme le dossier n'est pas encore approuvé par le Conseil des Ministres, je crois qu'on n'aura rien en 2013 et qu'il faudra attendre 2014.

Les emprunts que nous avons faits en 2012 : on a emprunté 350 M€ à la Caisse des dépôts et consignations à des taux variables, 100 M€ à la BEI à 0,78 % de taux fixe -je vous l'ai dit, c'est assez intéressant bien sûr, même très intéressant- et 99 M€ pour l'emprunt groupé à 4,30 %, c'est moins intéressant mais cela nous permet d'être plus indépendants du système financier.

J'aimerais dire où nous en sommes aujourd'hui des politiques publiques qui ont été mises en œuvre.

Nous avons, je crois, réalisé notre plan de mandat dans des conditions tout à fait raisonnables, voire au-delà ; je veux parler du logement où le nombre de logements construits est très élevé, aussi bien en logement privé qu'en logement social.

Les dépenses pour les ouvrages d'art avec les tunnels, les ponts, sont très importantes, pèsent beaucoup dans nos budgets. On vient d'écouter le rapport sur le développement durable avec le plan climat. Je rappelle aussi l'ensemble d'opérations et de contractualisations qu'il y a eu sur les plans de renouvellement urbain, avec l'ensemble des financements, concours de l'ANRU.

En termes de développement économique -j'avais préparé quelques chose mais je n'ai pas eu le temps d'en faire des diapositives-, pour dire où nous en sommes : une dizaine de classements (français, européen ou mondial) sur la place de notre agglomération. Dans la plupart des cas, on progresse ; parfois, on peut perdre une place : par exemple, je crois qu'on a perdu une place sur la qualité de la vie des étudiants -on doit être troisième au lieu de deuxième ou quelque chose comme cela-. Sur les agglomérations innovantes, nous sommes huitième dans le monde, ce qui n'est pas mal du tout. Donc voilà où nous en sommes. Ce n'est pas simplement nous qui le disons mais les classements sont intéressants ; il ne faut pas non plus les prendre comme voulant dire plus qu'ils n'en disent, c'est-à-dire que les critères ne sont pas toujours indiscutables : je pense à des classements universitaires où tout de même l'INSA ou l'Ecole centrale, par exemple, se classent très bien sur beaucoup de dossiers.

Dans les outils de gestion interne, où en sommes-nous ?

On s'améliore bien sûr dans la gestion, d'année en année. Je pense qu'il y a encore à s'améliorer mais le meilleur outil a été Filigrane, qui a mis un peu de temps à être mis en place ; si je le cite, c'est bien sûr pour remercier l'ensemble des 1 000 agents qui ont contribué à la mise en œuvre d'un logiciel qui leur a posé un certain nombre de problèmes -en particulier pour ressaisir les investissements, cela a été significativement compliqué- mais il n'est encore qu'en phase de démarrage et c'est pourquoi je dis qu'on peut encore s'améliorer : il nous reste par exemple à développer des éléments de comptabilité analytique qui vont permettre de savoir beaucoup plus ce qu'il en est ; j'ai cité tout à l'heure des chiffres de populations et des chiffres de développement qui permettent de mesurer, d'avoir une idée sur les gains de productivité qu'on réalise à la Communauté urbaine mais les éléments de comptabilité analytique qui comportent des éléments de prix et de volume nous permettront d'être plus objectifs sur les progrès que nous réalisons.

Alors, où allons-nous pour 2013 ?

En fonctionnement, nos recettes augmentent moins qu'avant, avec tout ce que j'ai indiqué, c'est-à-dire malgré l'augmentation des recettes fiscales et la diminution du concours de l'Etat et de nos recettes propres, ce qui fait que nous sommes à + 1,5 % en bilan consolidé et à + 2,4 % dans le budget principal. Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 0,7 %. Donc vous voyez que l'objectif est chaque année d'avoir un écart d'un point entre les recettes et les dépenses. Dans un contexte économique et financier compliqué, avec des recettes qui ne progressent que de 1,5 %, nous avons néanmoins 0,8 % d'excédent de recettes sur les dépenses, c'est-à-dire un autofinancement qui progresse significativement. Là encore, on ne peut que saluer les services qui acceptent de faire des efforts très grands sur leur fonctionnement pour qu'on puisse respecter cet objectif.

Et ce n'est pas un objectif pour le plaisir de la santé financière. Les ratios financiers, on s'en moque éperdument ! Ce qui compte c'est la politique que l'on met en œuvre grâce à cela et c'est simplement la contrainte qu'il faut respecter pour pouvoir s'inscrire dans la durée et faire une politique qui tienne le coup et donc, comme on a beaucoup à investir, il nous est indispensable d'améliorer constamment notre autofinancement c'est ainsi que les finances sont au service des politiques qu'on conduit et pas le contraire. Donc des ratios qui seront maintenus à des bons niveaux par rapport à ce que l'on peut trouver ailleurs ; et ce sont des objectifs que nous avons bien sûr.

Je redonne là la synthèse du fonctionnement, en valeurs et en pourcentages : + 19,6 M€ de recettes de fonctionnement soit + 1,5 % entre 2012 et 2013. Pour les dépenses, la variation est de + 0,7 % soit + 8,2 M€, ce qui fait que l'autofinancement passe de 245 à 256 M€ soit + 4,6 %. Notre épargne brute est en légère diminution, compte tenu de calendrier de remboursement des emprunts.

Pour ce qui est à venir, l'essentiel ce sont des investissements. Là je rappelle ceux qui ont été réalisés mais, comme nous en sommes dans la partie "où allons-nous ?", 150 projets seront annoncés à partir de 2013, c'est-à-dire des montants qui demeurent très élevés. L'année dernière, en débat d'orientation budgétaire, je vous avais dit qu'il était déraisonnable d'avoir 622,7 M€ de charge nette d'investissement ; aujourd'hui, nous en sommes à 600 M€, c'est donc un montant qui demeure très élevé en charge nette ; la charge nette ce sont les investissements moins les recettes.

Les investissements hors dette : 737 M€ ; vous voyez que l'on reste à des niveaux très considérables. Je considère que ce sont des chiffres pour une fin de mandat mais que si on veut garder des bons ratios financiers, il ne faut pas aller trop au-delà. C'est pourquoi les autorisations de programme qui sont envisagées pour l'année 2013 sont seulement de 450 M€, pour freiner un peu le niveau des investissements et ne pas obérer à l'excès les marges de manœuvre et les financements des années suivantes. Donc cela a été un effort qui a conduit à différer certaines opérations ; chacun d'entre vous qui faites des budgets avez conscience que, même en augmentant l'autofinancement, même en tenant compte de tout, il faut bien rester dans un cadre acceptable. Donc beaucoup d'opérations sont simplement reportées, ce n'est pas dramatique, ce n'est pas parce que l'on ne fait pas quelque chose une année que ce n'est pas fait après, il faut apprendre la patience.

Donc, si on donne une information aussi sur le stock car c'est une question régulièrement posée et donc je donne les éléments de façon anticipée. En début de mandat, au 31 décembre 2008, le total des programmes votés non exécutés était de 812,28 M€. Nous avons fait 1,892 milliard d'euros d'autorisations de programme nouvelles. Donc le stock d'AP, quand on additionne ce qu'il y avait au début plus ce qu'on a voté -et vous voyez que ce qu'on a voté est très supérieur au stock, c'est-à-dire que les marges de manœuvre ont existé- s'élève à 2,704 milliards d'euros. Ce qui a été réalisé représente 1,617 milliard d'euros. Au 1^{er} janvier 2013, il nous reste à réaliser 1,087 milliard d'euros. Comme on a mis des autorisations de programme nouvelles de 450 M€ et des crédits de paiement de 600 M€, on devrait réduire légèrement le montant des restes à réaliser. Ceci étant, on est en prévisionnel, de plus dans un débat d'orientation budgétaire, je ne mets pas "ma main à couper" sur ce que nous atteindrons à fin 2013.

Pour terminer, une information sur l'endettement : 1,5 milliard d'euros à la fin 2012. Ce que nous empruntons, c'est du taux variable et du taux fixe, à peu près moitié-moitié. Donc actuellement, le taux moyen résiduel, si l'on fait les intérêts sur la totalité de nos emprunts, est à 2,38 %, ce qui est un taux, je crois, très raisonnable. La durée résiduelle moyenne de la dette est à 12 ans et 8 mois. Le remboursement du capital en 2013 est de 126 M€.

Donc voilà où nous en sommes. Le grand théâtre que nous sommes !...

Simplement, pour terminer, je dirai que notre gestion du Grand Lyon est solide, que nous faisons face à cette situation de crise et que, néanmoins, notre budget croît modérément et que, si nous avions eu les conditions de fonctionnement du début du mandat,

c'est-à-dire la taxe professionnelle avec les compensations telles qu'elles existaient en début de mandat, les recettes que nous aurions en plus chaque année seraient de 21,4 M€. Si nous y ajoutons les 3,3 M€ de péréquation, vous voyez que c'est plus de 24 M€ que nous aurions en plus chaque année. Ces 24 M€ de plus qui se trouveraient en autofinancement nous permettraient d'augmenter un peu plus encore nos investissements mais nous n'avons plus ces recettes-là et c'est ce qui explique bien sûr que les taux de variation de cette année soient plus faibles que les années précédentes. Dans les années précédentes, le premier mandat de Gérard Collomb et même au début de ce mandat, nous étions sur des taux de croissance annuelle qui étaient plutôt de 3 à 6 % ; nous sommes maintenant plutôt à des taux autour de 2 %.

Donc une gestion plus contrainte et, dans cette gestion contrainte, nous tenons je crois, puisque les impôts n'augmentent pas, l'investissement est comme il ne l'a jamais été, les gains de productivité permettent d'assurer le fonctionnement dans de bonnes conditions. Les politiques sociales et de développement économique sont garantes de l'avenir du Grand Lyon.

Et peut-être que ce débat d'orientation budgétaire changera de niveau puisqu'au lieu de parler de 1,400 milliard d'euros, nous ajouterons les comptes d'une autre collectivité -à moins que cela soit voté autrement-, ce qui ferait donc que des perspectives à moyen terme peuvent être différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, Jacky Darne, pour cet exercice très complet, avec deux précisions du *Monde* de cet après-midi : monsieur Monti n'a pas dit son dernier mot et la croissance rebondit en Chine ! Comme quoi il faut suivre l'actualité minute par minute.

Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELÉMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, les collectivités territoriales prises dans leur ensemble (bloc communal, Départements, Régions) constituent un agent économique considérable. En 2011, dernière année connue, le total des budgets des collectivités s'est élevé à plus de 220 milliards d'euros ; pour mémoire, le budget de l'Etat s'élevait la même année à 390 milliards d'euros.

Par ailleurs, on sait que les collectivités locales réalisent plus de 70 % de l'investissement public. Ce dernier point est important car le niveau d'investissement est un facteur essentiel de la croissance économique. En d'autres termes, alors que la situation économique française est aujourd'hui caractérisée par une croissance atone et une augmentation continue du taux de chômage, il est capital que les collectivités préservent leur potentiel d'investissement.

Or, leur capacité d'investissement est aujourd'hui menacée par deux facteurs :

- le premier élément est la baisse des recettes de fonctionnement provenant des dotations de l'Etat. Nous sommes entrés dans un processus qui va conduire l'Etat, de façon certes très progressive, à diminuer les dotations au bénéfice des collectivités pour aboutir sans doute, à terme, à leur extinction définitive. Si cette tendance se confirmait, comme on peut malheureusement le craindre, cela conduirait à une baisse de l'autofinancement des collectivités locales. Or, l'autofinancement -et on l'a vu dans la présentation du Vice-Président Darne- est l'une des ressources qui permet de réaliser l'investissement ;

- la seconde contrainte que subissent les collectivités réside dans la raréfaction du crédit. Cette situation, qui ampute la capacité d'emprunt des collectivités, constitue également un frein à l'investissement. Des solutions existent et sont en cours d'étude ou de réalisation mais rien n'est encore définitivement réglé.

Dans ce contexte particulièrement contraint, les collectivités dans leur ensemble ont engagé, depuis quelques années, des politiques de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Pour l'ensemble des collectivités, les dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette) ont augmenté de 2,6 % en 2011 et de 2,4 % en 2010 contre 4,4 % en 2009 et 5,5 % en 2008 ; on constate donc très nettement que les collectivités locales ont consenti un effort substantiel pour diviser par deux les taux de progression de leurs dépenses de fonctionnement. Cet effort est particulièrement net s'agissant des dépenses de personnel puisqu'elles ont augmenté de 2,4 % en 2011 et de 2,9 % en 2010 contre 4,7 % en 2009 et 7,9 % en 2008.

A un moment où la gestion des collectivités locales est montrée du doigt, je crois qu'il est bon d'avoir ces chiffres à l'esprit car ils témoignent de l'effort entrepris par le secteur local pour participer à l'assainissement des finances publiques. Dans ce cadre, la bonne santé financière de notre collectivité est ainsi le résultat d'une gestion rigoureuse de notre budget depuis quelques années.

Mais devant les difficultés nouvelles qui s'annoncent et compte tenu de la légitime ambition que notre métropole revendique pour son développement et son rayonnement, il convient de redoubler l'effort dans la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement ; il y a sans doute encore des économies à rechercher dans tous les grands postes de dépenses : les frais de personnel, les achats et charges externes, les dépenses d'intervention et notamment les subventions.

Naturellement, notre groupe sera amené à exprimer un certain nombre d'observations ou à expliciter quelques recommandations à l'occasion du débat budgétaire qui interviendra en janvier prochain.

Dans l'instant, nous prenons acte, avec un préjugé favorable, des intentions exprimées par l'exécutif dans le document d'orientation budgétaire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, les groupes Centre gauche démocrate et Radical de gauche-Grand Lyon demain.

M. DESBOS : Monsieur le Président et chers collègues, si l'on se réfère aux prévisions fournies par la direction des études de Dexia, la croissance aux USA devrait être de 2 % en 2013 mais seulement de 0,6 % en Europe et, en France -je cite-, "on observerait en 2013 une reprise modeste à hauteur de 0,4 %" ; reprise modeste mais très certainement encore beaucoup trop optimiste : les derniers chiffres publiés, que ce soit pour le bâtiment avec une baisse de 24 % des ventes de logements neufs au troisième trimestre ou de l'automobile avec une baisse de 33 % des ventes pour Renault en novembre, nous incitent à nous dire que les difficultés sont plutôt devant nous que derrière nous en matière économique.

Il nous faut regarder les choses en face : la France va connaître une croissance nulle ou faible en 2013. Avec un corollaire, le chômage qui ne cesse de progresser, 2013 s'annonce comme une année très difficile. Le budget de l'Etat frappe les ménages et les entreprises : un effort budgétaire de 30 milliards d'euros (10 milliards d'euros d'impôts sur les grandes entreprises, 10 milliards de contribution pour les ménages et 10 milliards

d'économies en dépenses). C'est un budget de rigueur nécessaire mais se pose tout de même la question de savoir si c'est le bon moment de rajouter de la difficulté à la difficulté. Ce budget de rigueur c'est depuis vingt ans qu'il aurait dû être mis en place, quand les indicateurs étaient plus proches du vert que du rouge. Le principe est bon mais le moment est mal choisi. Aux Etats-Unis la croissance de 2 % est due essentiellement à la consommation intérieure et à un investissement des entreprises.

Dans le périmètre du Grand Lyon, la situation est aussi difficile, avec l'industrie, les services marchands, le commerce qui connaissent des baisses de chiffre d'affaires, des revenus moyens par habitant qui baissent et un chômage qui progresse.

"Quand je m'examine, je m'inquiète, quand je me compare, je me rassure" : le taux de chômage est plus faible qu'au niveau national, nos pôles de compétitivité sont dans les plus performants. Le Grand Lyon réussit à la fois à monter de nombreuses opérations d'aménagement, à soutenir l'économie et à apporter aux Grand Lyonnais des services de qualité tout en ayant une situation financière équilibrée et saine, ce qui nous permet d'affirmer que ce ne sont pas les générations suivantes qui devront payer nos investissements ; ce n'est pas le cas partout !

Des années de bonne gestion, à l'inverse de l'Etat, permettent à nos collectivités d'apporter un peu de soulagement et de soutien dans un contexte de crise sévère. Quelques exemples : pour les ressources, les impôts ménages et la fiscalité professionnelle ne connaissent pas de modification de taux ; exemple de la cotisation foncière des entreprises (CFE) qui a beaucoup fait parler d'elle, avec des augmentations très spectaculaires dans de nombreuses villes. Dans les 58 Communes du Grand Lyon, la base et le taux ne bougent pas. C'est un signal fort en direction des entreprises de toutes tailles. Autre ressource très intéressante : les recettes de gestion du Grand Lyon qui, elles, progressent et sont une preuve de notre dynamisme ; on peut citer par exemple la taxe de séjour, avec + 9 %, donc c'est plus de touristes à Lyon, c'est une bonne chose et la redevance du Centre de congrès : + 11 %, donc évidemment plus de congrès dans notre périmètre. Pour la recette du budget annexe des eaux, la DSP que nous avons votée en novembre devrait nous permettre d'améliorer, dans les années à venir, le niveau des recettes.

Voyons maintenant les dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel avec + 2,6 % dont 1,3 % pour la Sécurité sociale -à peu près l'inflation-, sans augmentation de poste supplémentaire en 2013, est une bonne chose. A ce propos, nous voudrions remercier tous les agents du Grand Lyon pour leur travail au quotidien, qui apportent beaucoup de services à tous les Grands Lyonnais.

Les dépenses pour le développement urbain et la voirie sont maîtrisées.

La propreté prévoit une augmentation de 7 % mais elle s'accompagne d'un meilleur service avec plus d'espace à traiter. La maîtrise des dépenses est d'autant plus méritoire que la population du Grand Lyon est sans cesse en augmentation avec plus de 1,3 million d'habitants.

43 M€ sont consacrés pour le développement économique, une somme relativement faible au regard des résultats en termes d'emplois et d'accueil des nouvelles entreprises sur notre territoire.

Concernant les investissements, il y a la poursuite des projets d'investissement mais dans une limite permettant au Grand Lyon de conserver une bonne santé financière.

2013 devrait marquer un pallier dans la progression de la capacité financière du Grand Lyon. La prudence est de rigueur en attente de la mise en place des nouveaux outils qui permettent le financement des collectivités locales, que ce soit la banque des collectivités ou l'Agence de financement.

En résumé, c'est une bonne orientation budgétaire d'une collectivité qui remplit ses missions dans un contexte difficile sans mettre en péril l'avenir.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, le débat d'orientation budgétaire permet traditionnellement de resituer l'examen du projet de budget dans son contexte et d'évoquer ses grands équilibres.

La période est bien sûr marquée par la crise économique, sociale et financière, avec une forte progression du chômage et de la pauvreté. Même si Rhône-Alpes et le Grand Lyon ne sont pas les plus gravement touchés, nos collectivités doivent cependant faire face et accompagner au mieux nos concitoyens dans cette période difficile.

Malgré nos efforts sans précédent pour le logement social, les demandes non satisfaites progressent.

La situation interroge aussi notre politique de développement économique et la vérification de son efficacité en termes d'emplois nouveaux, de recherche et de production. Où en est-on d'ailleurs du travail annoncé sur l'évaluation de ses résultats ?

Dans ce contexte, nous sommes inquiets devant les décisions du Gouvernement, avec la recherche de la baisse des déficits publics à marche forcée. De plus, le pacte de compétitivité en a rajouté pour dégager les moyens des crédits d'impôts aux entreprises, sans véritable garantie ni contrepartie en termes d'emplois, d'investissement et de recherche. Dans ces conditions, le Gouvernement le répercute, entre autres, sur les dotations aux collectivités gelées en valeur dans le cadre global de la réduction des déficits publics et on peut même craindre des baisses en 2014. Nous l'avons critiqué hier, nous aurons la même position aujourd'hui : cela est toujours contre-productif vis-à-vis de la relance de l'économie, étant donné la place des collectivités dans l'investissement public.

Le Gouvernement comme les collectivités sont ainsi enfermés dans l'étau des critères des agences de notation privées, décisifs dans l'accès au crédit, au financement et en particulier sur le marché obligataire. Il est urgent de desserrer cet étau avec la création annoncée de l'agence de financement des collectivités, avec la mobilisation de la Caisse des dépôts et consignations et de la Banque postale dans les prêts aux collectivités. Mais, au-delà, il serait nécessaire d'aller à la création d'une agence de notation publique européenne.

Il est urgent de sortir de l'engrenage infernal de la rigueur, dont l'histoire récente a démontré les méfaits et l'inefficacité. Certes, il est légitime et nécessaire de travailler à la réduction des déficits publics et les premières mesures de justice fiscale annoncées sont positives mais le rythme imposé pour cette réduction risque d'avoir des conséquences néfastes pour une dynamique de relance.

Pour notre agglomération, on le verra, le compte administratif 2012 sera sans nul doute bon, avec des ratios respectés largement, un endettement maîtrisé et un investissement très fort avec

une charge nette de 622 M€ en crédits de paiement en 2012. L'année 2013 sera un peu plus tendue, avec toutes les mesures rappelées dans le rapport. Cependant, à la suite de 2012, 2013 verra la réalisation de projets importants avec une charge nette de 600 M€ de crédits de paiement pour les investissements ; c'est un repli par rapport à 2012 mais ce sont souvent de simples décalages dans le temps et cela reste un niveau d'investissement très élevé. On doit aussi tenir compte du fait que les services sont en surchauffe.

Sur la période 2009-2013, on atteindra 2,36 milliards d'euros d'investissement et on aura un plan de mandat largement réalisé. De plus, les ratios de gestion resteront très semblables en 2013 à ceux de 2012. Nous avons donc une agglomération dynamique, avec un gain de 82 000 habitants sur 2008-2012 et une gestion saine que beaucoup de collectivités nous envient.

Mais cette évolution pose la question de son caractère soutenable : aurons-nous les moyens financiers et humains pour réaliser les logements sociaux nécessaires et tous les équipements publics ou les réseaux correspondant à cette progression démographique ? C'est une véritable question et un débat à avoir dans l'avenir.

Enfin, monsieur le Président, je voudrais attirer votre attention sur un certain détail à l'échelle de notre budget mais qui nous tient très à cœur : sur le budget annexe des eaux, la ligne des ressources humaines baisserait de 1,6 %. J'entends bien que des emplois relèvent du budget principal et d'autres du budget annexe et qu'il y a les crédits d'assistance aux maîtres d'ouvrages pour gérer les fins de contrats mais c'est incompréhensible une séance seulement après avoir adopté des objectifs élevés pour l'autorité organisatrice, avec des engagements en moyens humains supplémentaires. Nous ne pourrions donc l'approuver. Nous en appelons au respect des engagements pris sur ce point-là.

Voilà les quelques remarques que nous voulions faire au sujet du débat d'orientation budgétaire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mesdames les Conseillères, messieurs les Conseillers, le débat d'orientation budgétaire est l'occasion pour nous d'évaluer si la structure de notre budget correspond à la vision de l'agglomération que chaque groupe politique défend. Aussi, nous avons souhaité réunir dans une même intervention notre avis sur le rapport du développement durable et le débat d'orientation budgétaire, tout en regrettant qu'ils ne soient pas plus intimement liés.

Notre agglomération a commencé sa mue en matière de développement soutenable depuis l'adoption du premier Agenda 21 en 2004. Les effets positifs se font aujourd'hui sentir et de nouveaux référentiels ont été intégrés. Les Agendas 21 territoriaux comme le Club de développement durable sont des outils qui facilitent l'appropriation des démarches par les acteurs locaux du territoire. La gouvernance s'améliore et nous progressons en matière d'évaluation. Le renforcement et la coordination des services pour la concrétisation du plan climat est de bon augure pour l'avenir.

Concernant le budget dans une vision de développement soutenable, la dette est un véritable fléau qui pèse sur les générations futures. Nous souscrivons donc aux efforts décidés par le Gouvernement pour réduire cette dette, notamment la

lutte contre les niches fiscales et la réhabilitation de l'impôt sur le capital. Et nous savons que les collectivités territoriales devront aussi contribuer à la réduction de cette dette nationale.

Dans le même temps, nos revenus fiscaux restent stables et nos capacités d'investissement restent importantes. Je ne reviendrai pas sur la performance du Grand Lyon pour négocier ses taux d'emprunts ni sur la maîtrise de l'encours de la dette : nous sommes en confiance avec notre Vice-Président et avec la direction des finances de notre Communauté.

En revanche, nous ne partageons pas la vision économiste proposée par le débat d'orientation budgétaire. L'obsession de l'attractivité de notre agglomération et de sa compétitivité à l'international a des effets pervers dont les Grand Lyonnais pourraient se passer : augmentation des coûts du foncier, des loyers, des transports collectifs insuffisants pour une agglomération qui croît et dont on peine à maîtriser l'extension, une gentrification du centre-ville et surtout le creusement des inégalités sociales et territoriales. Le discours convenu issu du langage des professionnels du marketing atteint aujourd'hui ses limites. Nous préférons y substituer les principes de coopération, de solidarité, de partenariat et de proximité.

La création du Pôle métropolitain à l'échelle de la Région urbaine comme celle de la Métropole européenne pour notre agglomération n'ont pas pour but de nous rendre plus forts que les autres, sans souci de nos voisins proches ou lointains, mais bien de maîtriser les dérives ultralibérales pour protéger les plus démunis et fabriquer des services publics qui permettent de lutter contre la fracture sociale.

Comme le montre la dernière publication de l'Observatoire partenarial de la cohésion sociale et territoriale, ces inégalités ne se résorbent pas comme on aurait pu le souhaiter depuis 2001 et ce, monsieur le Président, malgré nos efforts communs au Grand Lyon dans différents domaines, notamment en matière de politique de la ville et de l'habitat. Ce qui veut dire que, pour faire face au processus de paupérisation, qui touche plus particulièrement certaines populations, dû à la crise économique, financière et écologique, il faut changer de braquet sur nos politiques de solidarité. Qu'en sera-t-il quand nous intégrerons les compétences du Conseil général au sein de la Métropole, notamment tout le volet social ? Un débat entre élus et avec la société civile semble aujourd'hui incontournable. Nous en profitons aussi pour vous demander la mise en place d'un groupe de travail avec les différents groupes politiques sur ce sujet.

Revenons-en à nos investissements pour 2013 : tant que le budget sert aux projets d'aménagement urbain, à l'aide au renouvellement urbain, à la construction de logement social, à l'aménagement des rives de Saône, à la protection de la biodiversité, à la qualité de l'eau du robinet, au développement des lignes de transports en commun, à l'encouragement de l'économie sociale et solidaire, au soutien à l'innovation et au développement d'une économie verte, nous sommes complètement solidaires.

Nous le sommes bien sûr beaucoup moins, monsieur le Président, pour financer la voirie d'un grand projet inutile comme l'OL Land ou bien encore pour les provisions qui serviraient demain à financer le tronçon ouest du périphérique (TOP), rebaptisé habilement "Anneau des Sciences". A ce propos, nous n'avons aucun détail sur les 2,5 M€ nécessaires à cet investissement mais on nous précise déjà que les masses budgétaires correspondraient au budget du Syndicat mixte des transports de l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) en matière de programmation pluriannuelle des investissements.

Autre clé de comparaison : actuellement, le coût d'entretien des tunnels est chiffré à 47,9 M€ au budget principal 2013 alors que le logement social est à la hauteur de 46,4 M€ et que la politique de la ville est de 33,8 M€. Qu'en sera-t-il demain quand nous devrons entretenir le TOP ?

Nous demandons à ce que des études plus fines soient conduites sur des scénarii combinant amélioration des voiries actuelles, renforcement des lignes fortes de transports en commun, négociations avec la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) au plan régional, incitation plus importante au report modal.

De même, les moyens dédiés au SYTRAL ne sont pas à la hauteur de la nécessité du transfert modal des automobilistes vers les transports collectifs. Le versement des participations obligatoires au SYTRAL sera de 129,2 M€ en 2013, c'est-à-dire là encore le gel du montant 2012 plus l'inflation. On pourrait faire plus en abandonnant quelques grands projets inutiles. Encore une fois, nous déplorons tant la hausse des tarifs que le retard pris sur la ligne C3, la ligne de bus la plus chargée du réseau !

Pour continuer sur les transports, nous craignons que l'on soit loin des 80 kilomètres de sites propres de bus prévus sur le mandat. Et nous souhaitons rappeler que c'était un engagement fort de ce mandat.

Un axe d'intervention majeure de notre collectivité nous semble aussi sous-évalué : le plan bruit estime à 38 600 bâtiments les besoins de réhabilitation thermique et phonique ; nous n'interviendrons que sur une vingtaine d'immeubles en moyenne par an ! On pourrait aller un peu plus vite. Nous dédions 3 M€ pour la réhabilitation de 2 000 logements du parc privé entre 2012-2014 et 4 M€ pour 2 000 logements du parc social entre 2013 et 2014 ; ces sommes sont insuffisantes face au défi de la précarité énergétique et aux ambitions de notre plan climat, dont les objectifs de réhabilitation sont, je le rappelle, de 16 000 logements par an.

Par ailleurs, si nous saluons la hausse des moyens humains en faveur du plan climat, nous alertons sur la nécessité de renforcer les moyens de l'Agence locale de l'énergie et les effectifs qui travaillent sur tous les dispositifs d'intervention en matière de logement et de réhabilitation thermique.

J'en termine et j'en reviens à mon premier point : soyons clairs, l'axe principal de nos efforts doit être pour nous le soutien à la transition écologique dans tous les domaines. Or, encore une fois, dans les documents que nous commentons ou adoptons, il y a découplage voire étanchéité -je pourrais dire, si j'exagérais mais ce n'est pas dans mes habitudes, une légère schizophrénie- entre un discours sur le développement durable, dont le bilan n'est pas repris dans le document d'orientation budgétaire et les propositions de ce document qui ne se base que sur des indicateurs dépassés d'un modèle de développement qui a clairement montré ses limites et ses effets néfastes, comme le PIB par exemple.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce débat d'orientation budgétaire est important : il précède le dernier exercice budgétaire complet du mandat, c'est donc le moment où tout va se décider, où les projets vont entrer dans leur phase décisive. Important aussi car c'est un des derniers de la Communauté urbaine ancienne version si la Métropole se confirme.

J'aborderai trois thèmes lors de cette intervention : nos perspectives budgétaires, le problème de la péréquation et le projet d'une gestion globale durable.

Les perspectives budgétaires d'abord. Evidemment, la crise se fait sentir, notamment sur les dotations de l'Etat. De ce point de vue, je ne changerai pas d'opinion entre le DOB 2011 et le DOB 2012 : le secteur public local est étranglé financièrement par l'Etat. La nécessité de bien gérer les finances publiques, nous la connaissons dans les Communes. Heureusement, nous n'avons pas attendu l'*aggiornamento* socialiste pour appliquer la règle d'or. Après des décennies de laisser-aller, on se réveille et on en demande évidemment davantage à ceux qui font des efforts depuis toujours.

Nos recettes fiscales reflètent encore, malgré la crise, le dynamisme du territoire. Cela vient confirmer les analyses d'un livre que vous aimez à citer, monsieur le Président : *La crise qui vient*. Nos agglomérations sont bien des territoires sur lesquels s'invente la croissance de demain. Soyons en fiers et sachons accompagner ce développement !

Cet accompagnement, il se fera d'abord grâce aux services publics de proximité, à nos compétences de base ; je veux parler des déchets, de la propreté, de la voirie. Je note que, dans ces orientations budgétaires, ces services sont plutôt favorisés au détriment d'autres activités plus accessoires et c'est bien. Recentrons-nous sur nos compétences premières, cela ne pourra qu'accélérer les projets urbains dans nos Communes, ce qui n'est pas un mal. D'ailleurs, j'imagine que nous aurons bientôt des pistes d'économies sur les lignes consacrées à la RUL et au Pôle métropolitain.

Les indicateurs financiers sont bons. Nous sommes lancés dans un vaste programme d'investissement ; c'est le rôle d'une agglomération d'avoir une vision qui dépasse le court terme. Nous devons continuer la maîtrise des dépenses de fonctionnement, de communication, qui s'amorce dans ces orientations et bien sûr prendre garde à la dette.

Mais ces orientations sont largement déterminées par des contraintes extérieures qui évoluent au gré des semaines. Je veux parler notamment de la péréquation, du fameux FPIC. Qu'il soit nécessaire d'être solidaires entre les territoires, je l'accepte bien volontiers. Il faudrait tout de même que chacun fasse des efforts, que chacun s'attelle au développement économique de son territoire.

Il faudrait surtout dire ce qu'on ne dit pas assez : le FPIC est présenté comme une péréquation horizontale, par opposition aux autres mécanismes de péréquation verticale. Mais la péréquation verticale, qu'est-ce donc sinon un système qui permet de réduire les dotations de certaines collectivités pour les donner à d'autres ? Ce n'est pas parce que les fonds transitent par l'Etat qu'ils viennent de lui ! Nous sommes largement contributeurs, dans le Grand Lyon, de tous ces mécanismes et on nous demande de remettre au pot, qui plus est avec une double peine car je rappelle que les Communes du Grand Lyon aussi devront payer pour le FPIC sur leur budget.

C'est une remise à plat complète qui s'impose et non plus simplement la construction d'une nouvelle usine à gaz. Je comprends bien qu'on a voulu faire de la démagogie à peu de frais, en communiquant sur une nouvelle solidarité territoriale horizontale. Ce qui est horizontal, ce sont nos finances communales, écrasées par la volonté démagogique de quelques-uns.

Si l'on veut nous faire une Métropole, il faudrait commencer par nous en donner les moyens financiers ou ne pas nous les enlever. Je compte sur votre action dans le débat parlementaire, votre poids face au Gouvernement pour adapter la péréquation à la réalité.

Enfin, monsieur le Président, je reviendrai sur une proposition que nous avons déjà faite plusieurs fois. Je sais bien que la loi impose ces débats mais est-il raisonnable, chaque année, de saucissonner les débats stratégiques dans les collectivités ? DOB, débat sur le développement durable, rapports divers et variés, schémas stratégiques, est-ce là justement une manière durable de débattre ? Nous plaçons pour une fusion de tous ces débats. C'est pourquoi, si nous souscrivons aux objectifs consignés dans le rapport développement durable et si nous prenons acte des progrès faits cette année, nous ne sommes pas intervenus tout à l'heure. Nous prendrons plutôt la parole donc sur des thématiques concrètes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien, monsieur Vincent. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, nous débattons des orientations budgétaires pour l'année 2013 dans un contexte économique et social marqué par l'accroissement des difficultés. D'ailleurs, la note d'introduction au débat le souligne avec acuité : pour la France, le FMI prévoit désormais une croissance économique de 0,1 % cette année contre 0,3 % attendu par le Gouvernement et surtout 0,4 % seulement en 2013.

Dans la note de conjoncture publiée récemment, les économistes de l'OCDE sont catégoriques : la France n'atteindra pas les 3 % de déficit public en 2013 ; au mieux, il s'établira à 3,5 % et, selon nos prévisions, la croissance atteindra 0,1 %. 29 économistes interrogés par Reuters vont dans le même sens, prévoyant de leur côté un déficit de 3,5 % pour une croissance de 0,3 %.

Persister à faire revenir les déficits publics sous la barre de 3,5 % l'an prochain, c'est à notre sens une entreprise dangereuse, ce sera au prix d'un réajustement brutal évalué à plus de 20 milliards d'euros qui risque de plonger un peu plus l'économie française dans la récession et, au bout du compte, d'accroître encore l'endettement public. Comme le montrent les exemples de l'Italie, de l'Espagne ou de la Grèce, nous sommes convaincus -et nous n'avons pas cessé de le dire- que c'est la croissance qui nous permettra de réduire nos déficits et non l'inverse.

Le contexte actuel est marqué par un niveau record de chômage et la Région Rhône-Alpes s'en trouve elle aussi affectée, avec une baisse importante de l'offre d'emplois (6 %) et des emplois non durables, en baisse eux aussi. Et, selon le MEDEF qui est un bon pronostiqueur, aucune inversion de tendance n'est envisagée avant quasiment 2013. Des suppressions d'emplois se font jour chez Candia, SFR, chômage partiel chez Bosch, Véninov tarde à redémarrer, Sanofi avec l'arrêt des fabrications de médicaments en marche à Neuville, etc. Il y a plus d'incertitudes que d'espoirs de reprise dans l'industrie.

Comment s'étonner que la pauvreté gagne à ce point du terrain ? Le gel des dotations aux collectivités aura des conséquences sur les services publics et les plus démunis seront mis à contribution.

De plus, nos budgets vont être aussi sous la surveillance de la Commission européenne. Que devient le principe de la libre administration des collectivités locales pourtant inscrite dans

notre constitution ? L'Etat va-t-il nous contraindre à réduire encore plus nos personnels et à les transférer au privé ou à les supprimer complètement ? Les conditions dans lesquelles le débat sur nos orientations budgétaires se passe nous interrogent énormément et aussi sur le moyen d'affronter les milieux financiers et de refuser de se soumettre à leur dictat et à celui des agences de notations qui nous est imposé.

Dans cet environnement morose, le Grand Lyon tire-t-il son épingle du jeu ? Nous pourrions dire simplement qu'il résiste bien : les produits de fonctionnement progressent de + 2,9 %, les charges évoluent moins vite que l'endettement et le taux d'investissement n'obère pas l'avenir ; de nombreuses opérations sont réalisées, des espaces publics sont aménagés. Un autre indicateur est à prendre en compte : l'évolution démographique avec + 6,7 % sur la période 2008-2012, soit + 82 000 habitants. L'évolution du budget 2012-2013 est estimé à + 2,4 % en recettes et 1,9 % en dépenses, c'est à peu près le niveau du rythme d'inflation c'est-à-dire que notre budget malgré tout reste tendu.

Par conséquent, comment sont nos ressources ? Les dotations d'Etat sont en baisse malgré une hausse démographique et ce sont en fait les impôts ménages qui progressent, à l'identique quasiment de la fiscalité professionnelle, ce qui permet malgré tout d'avoir une dotation de solidarité communautaire à 20 M€. Donc les engagements sont tenus. Le reversement de péréquation à la charge du Grand Lyon est de 3,3 M€. Notre agglomération participe de ce fait à une solidarité que l'Etat n'assume pas ou assume mal. Globalement nos dépenses de fonctionnement suivront le rythme de l'inflation avec, il faut le préciser, une progression limitée de nos participation et fonds de concours. Il convient de noter notre effort constant en faveur du SYTRAL.

Nos obligations en direction de nos salariés sont encore soutenues pour cet exercice avec un effectif constant. Alors que chacun sait qu'il est difficile de faire face à de nouvelles compétences avec une telle tension dans les effectifs, les récents conflits doivent nous inciter à une gestion prévisionnelle des effectifs optimale. Pour la propreté, nous ne pouvons que nous satisfaire du débat engagé et du budget qui, en augmentant, prend en compte ces perspectives, souhaitant qu'il en soit de même pour l'organisation prévue en ce qui concerne l'eau ; un collègue du groupe GAEC en a fait état.

La légère baisse du budget développement économique ne pourrait se comprendre que s'il est bien ciblé et s'il profite réellement à l'emploi, à la recherche, à l'innovation, au-delà du simple rayonnement de notre agglomération.

D'autant plus qu'il nous faut poursuivre nos efforts en matière d'investissement, qui risque d'être percuté, d'une part, par le contexte économique et, d'autre part, par l'incidence de la réforme fiscale et la baisse sensible des dotations d'Etat, au total, ce sont quelques millions qui nous manquent et qui nous font défaut. Notre capacité financière annoncée de 2,3 milliards d'euros pour les cinq années à venir sera-t-elle tenue ? Pour 2013, nous constatons un fléchissement sur les autorisations de programme global, en comparaison avec 2011-2012, une baisse tout en restant malgré tout dans la globalité de la PPI engagée à hauteur de 2,3 milliards d'euros ; s'agit-il de programmes reportés dans le temps, difficiles à réaliser ? Ce sont des questions que nous posons. Des Maires sont inquiets, notamment concernant les projets de voirie (réfection, entretien). Le logement social ne risque-t-il pas de voir ses programmes retardés ? Les recrutements de personnels nécessaires à tous nos projets sont-ils effectués, chaque projet ayant son rôle à jouer ?

Vous savez combien nous sommes attachés à la proximité. Une grande agglomération solidaire qui lutte contre la fracture spatiale ne peut être tournée seulement vers un rayonnement extérieur. Elle se doit d'apporter un mieux-vivre à l'ensemble de ses habitants. Nos budgets doivent tendre et poursuivre ces objectifs-là.

Dans la déclaration finale des Présidents aux 40^{èmes} Journées des Communautés urbaines de France qui se sont tenues les 15 et 16 novembre 2012 a bien été souligné et confirmé le rôle de maître d'œuvre des politiques d'urbanisme et de logement, en cohérence avec les priorités nationales de mixité sociale et de solidarité envers les territoires les plus défavorisés. Cela suppose aussi que, dans l'acte de décentralisation, le Gouvernement leur en donne les moyens.

Nous apprécions vraiment le travail réalisé au comité budgétaire et en commission des finances, sous la responsabilité de notre Vice-Président Jacky Darne et par tous les personnels des services concernés. Il y a une vraie continuité puisque, malgré le départ pour une retraite bien méritée de Régine Perraudin, nous pouvons encore aborder toutes ces questions avec sérénité.

Voilà, chers collègues et monsieur le Président, avec ces remarques et interrogations, notre groupe apporte une contribution positive à ce débat d'orientation budgétaire.

Merci de votre écoute.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-président REPELIN : Monsieur le Président, chers collègues, le DOB présenté ce soir reflète bien la continuité de la politique budgétaire conduite par le Grand Lyon. Nous y retrouvons la poursuite des investissements malgré une réduction importante des recettes attendues et le retrait progressif et continu de l'Etat ; elle s'illustre notamment par la baisse de la dotation globale de fonctionnement constatée pour notre agglomération et aussi dans nos Communes. Toutefois, les grands équilibres sont préservés et la capacité d'autofinancement maintenue.

Les recettes fiscales sont en croissance et ce sont les ménages qui contribuent à cette évolution par l'effet base. Dans un contexte de récession nationale, nous devons être attentifs et ne pas alourdir la charge des ménages ou la fiscalité sur l'investissement des entreprises pour réduire les déficits, d'autant que cette année 2013 s'annonce difficile pour nos concitoyens ; beaucoup risquent de basculer en dessous du seuil de pauvreté. Nos efforts doivent converger pour renouer avec une croissance plus forte, plus équilibrée et plus solidaire.

Un effort est entrepris sur les dépenses de fonctionnement. Le Grand Lyon a choisi une démarche de mutualisation avec entre autres pour objectif celui de pallier certaines dépenses. Si celle-ci est un moyen intéressant de réduire les dépenses sans casser le service aux habitants, nous sommes très vigilants sur le fait que les Communes doivent pouvoir garder une certaine maîtrise des compétences partagées.

Ce DOB 2013 peut être considéré comme un document transitoire et devrait être logiquement soumis à un budget supplémentaire afin de préparer en 2014 la naissance de la future Métropole européenne.

Nous n'avons pas été surpris par la conférence de presse de lancement. Déjà en 2009, notre intervention lors de la visite de Gérard Larcher, Président du Sénat, avait souligné l'intérêt d'avoir un pôle métropolitain fort tout en conservant l'échelle communale, garante de la proximité. Quelques collègues Maires

ont participé au Congrès des maires et à l'Assemblée des communautés urbaines de France, structures dans lesquelles le sujet avait été largement abordé et débattu.

Quelques mots sur ce futur qui sera certainement déstabilisant pour certains mais qui peut aussi être regardé comme une chance. Notre groupe n'est pas opposé à une telle structure, dès lors qu'elle s'accompagnerait d'une nouvelle gouvernance de proximité. Comme vous le savez, nous avons beaucoup travaillé en prospective et notre groupe vous a rendu compte d'un rapport circonstancié.

Si la fusion des compétences techniques comme la voirie est plus facile à digérer, l'arrivée de la compétence sociale, premier budget du Département, est plutôt partagée avec les CCAS des Communes. Le Grand Lyon, machine à investir, aura du mal à se positionner sur ce sujet sensible et humain de proximité. C'est donc l'occasion de redonner aux Maires et aux bassins de vie une vraie lisibilité et responsabilité dans ce domaine.

Nous allons continuer à travailler en toute objectivité ce sujet en 2013. Nous vous ferons de nouvelles propositions adaptées à la nouvelle donne. Gérer c'est prévoir mais c'est aussi savoir anticiper.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Mes chers collègues, quelques mots, en commençant d'abord par excuser notre collègue Baptiste Dumas qui devait être là et qui malheureusement, pour des raisons de santé, n'a pas pu venir au Conseil de la Communauté urbaine. Peut-être rappeler que... Apparemment, cela fait sourire que l'un de nos collègues soit malade mais bon !...

Dans un contexte général que nous connaissons de crise extrêmement importante, nous sommes surpris que l'annonce des baisses des contributions de l'Etat ne crée pas plus de discussion que ce que nous venons d'entendre. On nous dit que plus de 2 milliards d'euros seront bientôt prélevés sur l'ensemble des collectivités locales et nous avons l'impression que tout cela est désormais digéré alors qu'à l'époque, il avait suffi au Gouvernement d'annoncer simplement le gel des dotations pour entendre sur tous les bancs de cet hémicycle des cris, dont on entend encore les quelques résonnements au loin.

Pour autant, il faudrait rappeler deux ou trois points.

Si la situation économique du Grand Lyon, sans être exceptionnelle, n'est pas mauvaise, elle est en tout cas meilleure que partout ailleurs.

Il faut rappeler que le revenu par habitant continue d'augmenter et est en moyenne, sur le Grand Lyon, 30 % supérieur à celui de la Région Rhône-Alpes. Nous sommes donc considérés -pour rappeler quelques critères- comme étant dans une situation favorisée.

Cependant, la crise est là et nous-mêmes, collectivités locales, au même titre que l'Etat d'ailleurs, nous nous devons d'être vigilants sur la suite des événements et en particulier sur les baisses annoncées de la part de l'Etat et la situation en 2014, dont on nous dit qu'elle sera encore plus difficile qu'aujourd'hui.

Pour autant, ce débat d'orientation budgétaire, qui intervient à quelques semaines d'un budget dont on connaît d'ores et déjà

les grandes lignes, montre de toute façon que nous aurons une augmentation de l'ordre de 40 M€ globalement, 30 M€ au titre des dépenses de fonctionnement et 10 M€ au titre des dépenses d'investissement.

Ce qui est important de rappeler, me semble-t-il, sur le plan du fonctionnement, c'est d'abord cette progression qui est réelle. Nous constatons que les recettes fiscales de la Communauté urbaine ont augmenté, celles liées à la fiscalité des entreprises passent de 325 M€ -je suis sur le budget 2012- à un peu plus de 336 M€ en 2013 et les recettes fiscales des ménages passent de 454 M€ à 470 M€. Ce sont des éléments qui montrent que, finalement, les réformes qui ont été faites précédemment font que la Communauté urbaine aujourd'hui continue d'avoir des recettes fiscales en progression et, singulièrement, sur les recettes d'entreprises. Je crois que cela doit être dit parce qu'on peut certes considérer que ce n'est pas suffisant, que cela pourrait être plus mais, en tous les cas, la réforme n'a pas fait gagner moins à la Communauté urbaine.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, je voudrais simplement poser quelques observations.

D'abord, la capacité d'investissement du Grand Lyon continue de croître. L'année 2012 a été exceptionnelle en termes d'annonces de projets et il est clair que 2013 l'est tout autant. Pour autant, la vraie question porte sur les restes à réaliser à la fin du mandat. On sait aujourd'hui -et cela a été dit en commission- que ces restes à réaliser devraient s'élever à un chiffre de l'ordre d'un peu plus de 1,5 milliard d'euros alors que, monsieur le Président, vous vous étiez engagé en début de mandat à ne pas dépasser un milliard. Rappelons qu'ils n'étaient que de 800 M€ en début de mandat. Cette somme de 800 M€, que l'on considérerait comme importante mais somme toute gérable, vous a laissé des marges de manœuvre importantes en matière d'investissement. Il est à craindre que les restes à réaliser, à la fin du mandat, seront projetés sur le prochain mandat et feront que l'équipe prochaine qui sera aux responsabilités n'aura pas de marge de manœuvre. Il faut tout de même le dire. En toute hypothèse, si l'on cumule la situation du fonctionnement, les recettes et les difficultés que nous allons rencontrer dans les semaines ou dans les années qui viennent avec le montant des investissements importants que vous avez d'ores et déjà programmés, nous n'éviterons pas l'augmentation importante de la pression fiscale des Grands Lyonnais.

Enfin, bien sûr, viennent se rajouter les déclarations sur la mise en place de la métropole ; on en discutera tout à l'heure, bien évidemment. Mais cette métropole, qui verra le jour sans doute avant 2014, va faire prendre au Grand Lyon un certain nombre de compétences nouvelles dont nous n'avons pas l'habitude, les compétences sociales, en particulier, mais il y en a également d'autres et cela va incontestablement avoir des conséquences sur les finances de notre collectivité locale qui, certes, si le budget augmente, le contexte et les contraintes seront très différents et il conviendrait, bien évidemment d'en tenir compte dès maintenant.

Voilà, à ce stade, monsieur le Président et mes chers collègues, les observations que je souhaitais faire sur ce débat d'orientation budgétaire, sachant évidemment qu'elles seront plus détaillées et plus approfondies à l'occasion du vote du budget.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. CORAZZOL : Monsieur le Président, chers collègues, le débat d'orientation budgétaire est chaque année l'occasion de débattre des orientations budgétaires de notre Communauté urbaine mais également de replacer les éléments dans un contexte plus large qui est celui de la situation économique du pays.

Ce contexte est bien sûr celui d'une crise financière mondiale sévère qui nous touche depuis quatre ans mais qui ne peut pas être tenue comme l'unique responsable de la situation dans laquelle se trouve notre pays. Une situation qui est surtout la conséquence de choix qui, en dix ans, ont sensiblement dégradé notre économie, notre compétitivité, notre croissance, de choix qui non seulement n'ont pas fait baisser la dette puisque celle-ci a augmenté de 800 milliards d'euros depuis 2002, dont 600 milliards d'euros depuis 2007, mais qui ont aussi approfondi l'injustice sociale dans notre pays. En 2011, la dette a atteint 1 700 milliards d'euros soit 86 % du PIB.

Il est désormais indispensable de penser aux générations futures et de rétablir l'équilibre des comptes publics. Mais cela doit être fait dans un souci de justice et c'est un point de différenciation non négligeable entre les Gouvernements de ces dix dernières années et celui d'aujourd'hui.

Le Gouvernement a choisi d'accomplir ce redressement en permettant de financer les priorités que sont la jeunesse, l'emploi, la sécurité et la justice mais également en soutenant la croissance. Au lieu de choisir des mesures arbitraires et contre-productives pour l'avenir, comme l'a été la règle de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, les effectifs de l'Etat seront stabilisés grâce à des hausses d'effectifs sur les chantiers prioritaires, comme l'éducation, compensées par des baisses d'effectifs par ailleurs.

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2012-2017 se décline en deux temps : le temps du redressement des comptes publics avec le retour du déficit public à 3 % en 2013, puis celui de l'équilibre, pour redonner des marges de manœuvre à l'action publique, avec un solde structurel qui sera ramené à 0,5 % du PIB dès 2015. Pour cela il faudra opérer un partage équilibré entre hausse des recettes et baisse des dépenses.

Ce partage, nous le savons, ne peut se faire sans l'appui des collectivités territoriales qui doivent elles aussi prendre part à l'effort de redressement. Cependant, là encore, la méthode est essentielle : on peut choisir d'imposer de manière aveugle des choix aux conséquences désastreuses, annoncer de manière intempestive une RGPP ou bien choisir de travailler dans la concertation avec les collectivités.

La méthode choisie par le Président la République ne peut être que saluée. Les engagements pris lors des états généraux de la démocratie territoriale avec la création d'un haut Conseil des territoires, qui sera l'instance de concertation, d'évaluation et de négociation entre l'Etat et les représentants des associations d'élus ou encore le discours prononcé par le Président de la République devant le Congrès de l'AMF, dans lequel il a marqué son adhésion pour la création de l'Agence française de financement des investissements locaux, sont autant d'éléments rassurants quant à la méthode qu'a choisi l'Etat pour intégrer l'effort des collectivités au redressement du pays. La concertation, l'écoute, voilà une façon constructive de faire !

Bien sûr, il reste des inquiétudes : le mécanisme de péréquation horizontale doit, selon nous, être revu ; il faut qu'il puisse prendre en compte la péréquation qui existe d'ores et déjà au sein d'un territoire comme le Grand Lyon et qu'il ne grève pas la capacité de notre collectivité à agir en faveur des territoires les plus défavorisés de l'agglomération.

Je conclurai d'ailleurs sur la situation financière du Grand Lyon puisque c'est ce qui nous intéresse aujourd'hui.

Cette année encore, nous ne pouvons qu'être satisfaits de la gestion de notre collectivité. Les charges de fonctionnement évoluent moins vite que les recettes, notre autofinancement reste bon : il augmente de manière significative autour de + 11 M€. Notre capacité de désendettement est bonne, à 5,8 années. Le service de la dette n'augmente que de 0,8 point. Nous continuons à investir de manière importante avec des crédits de paiements arrêtés à 600 M€. Pour continuer à financer les équipements dans le cadre du plan de mandat, 5,6 M€ vont être consacrés au développement économique, 14,6 M€ aux réserves foncières, 17 M€ aux transports urbains, près de 36 M€ au soutien du logement social, près de 18 M€ encore à la politique de la ville. Notons tout de même que, de 2009 à 2011, les financements affectés aux projets de la PPI ont atteint plus de 1,3 milliard d'euros.

Le budget 2013 sera le dernier budget de pleine réalisation du mandat. Il montrera sans nul doute encore la volonté du Grand Lyon de continuer à investir, à mettre en œuvre des politiques en faveur du logement social, de la cohésion, du développement durable ou encore de l'emploi.

Je vous remercie tous -ou presque tous- de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Darne, pour un ramassage rapide.

M. le Vice-Président DARNE : Oui, quelques mots, monsieur le Président.

D'abord, merci à tous ceux qui approuvent ce débat ou qui partagent notre analyse ; je pense à Guy Corazzol qui vient de parler, à monsieur Reppelin, à Eric Desbos. Je veux dire aussi à Max Vincent et à Willy Plazzi que je partage largement leurs analyses, soit sur les dotations de l'Etat, soit sur l'ensemble des nécessités de nos engagements.

Je voudrais commenter un tout petit peu plus quelques interventions.

Je voudrais d'abord dire à Christian Barthélémy qui attire notre attention sur les dépenses de personnel et sur les subventions, qu'on y reviendra pour le budget mais, sur les dépenses de personnel, une progression de 2,6 % alors que la CNRACL augmente de façon très significative permet, je crois, de montrer que l'on a une réelle rigueur aujourd'hui dans la gestion du personnel.

Un engagement très fort est fait sur les subventions, avec un certain nombre de diminutions ou de stagnations. Quelques-unes augmentent et pour certaines très importantes, par exemple le SYTRAL, il y a une condition de réévaluation de la subvention SYTRAL et c'est un élément décisif pour réaliser les transports en commun. Donc l'efficacité de l'analyse ne se traduit pas par des diminutions de montants. Je ne donne que quelques petits points de réponses aux uns et aux autres.

A Yves Fournel qui parle du programme de l'eau et qui déclare : "Attention, on ne peut pas diminuer le personnel !", il y eu des engagements pris ici sur le fait que la Communauté urbaine devienne une véritable autorité organisatrice de l'eau. Les engagements seront tenus, que se soit en termes de personnel ou de l'ensemble des engagements. Je donne un exemple : au comité d'engagement de la semaine dernière, les services informatiques ont présenté un projet de programme informatique pour connaître le réseau, qui coûte plus de 2 M€. Pourquoi ? Parce que, jusqu'ici, nous n'avions pas une connaissance réelle

du réseau d'eau. Quand on fait des dépenses de cet ordre -comparez-les avec ce que peut être un poste de 30 ou 40 000 €, ce sont des engagements très considérables. Donc l'engagement est pris très au sérieux. Après, comme vous l'avez indiqué, il n'y a pas simplement des postes dans le budget des eaux mais il y en a dans le budget principal. Par ailleurs, il y a des dépenses d'AMO : par exemple, on a prévu dès 2013 350 000 € supplémentaires d'AMO sur ce sujet. Donc soyez sûr que votre inquiétude doit disparaître et soyez tout à fait rassuré sur la façon dont on gère cela.

Je voudrais dire à François-Noël Buffet que les critiques sur les dotations de l'Etat, on les dit ici, on ne les cache pas. Moi, je n'en ai jamais rajouté dans la sévérité sur les critiques du désengagement de l'Etat. Par contre, j'avais critiqué sérieusement -et je continue de le faire- la suppression de la taxe professionnelle et les conditions dans lesquelles cela a été fait. Je pense qu'on pouvait remplacer la taxe professionnelle autrement -toutes les études existaient- et il n'y aurait pas eu ces conséquences, y compris pour les entreprises. Les organisations patronales auraient été d'accord puisqu'elles avaient largement participé à des groupes de travail sur ce sujet et donc la méthode employée était mauvaise et on en paye aujourd'hui les conséquences. Donc je critique cela et je l'assume. Par contre, que l'Etat soit rigoureux sur le fait d'atteindre des déficits de 3 % je le comprends. Notre pays est endetté, l'Europe l'est aussi et donc il y a des efforts partagés, je l'entends tout à fait.

Quant à votre souci sur les restes à réaliser, on n'ira pas à 1,5 milliard, on ira à 1 milliard peut-être 1,1 milliard dans le pire des cas, ce sera 1,2 milliard mais, dans ce cas, François-Noël Buffet, faites une règle de trois avec moi : nous étions à des reports d'investissements -même si le terme n'est pas très bon- de 850 M€ à la fin du mandat précédent et, mis avec un niveau d'investissement qui était de 1,6 milliard, les investissements de ce mandat dépasseront les 2,3 milliards. Donc si nous avons des restes à réaliser de 1,1 milliard, nous sommes dans les mêmes proportions. Donc il n'y a pas de risque à avoir, vous pouvez être complètement tranquille et dormir sur vos deux oreilles ; enfin, c'est difficile de dormir sur ses deux oreilles mais vous dormirez sur une ! Il y a des mots tout faits qui font que la réalité est plus compliquée que l'on ne l'imagine !

En conclusion, je voudrais revenir sur un commentaire de Pascale Bonniel-Chalier parce qu'elle me touche et que je suis en désaccord avec elle.

M. LE PRESIDENT : Quand il y en a qu'une, ça va !

M. le Vice-Président DARNE : Non, non, mais parce que c'est une question importante !

En gros, j'entends votre critique ainsi : d'un côté, vous parlez de développement durable, de l'autre, de finances et d'attractivité et c'est comme si vous aviez deux cerveaux. En gros, c'est ce que vous avez dit ! Je caricature mais c'est ce que vous avez dit et je suis en désaccord complet et j'espère d'autres avec moi mais, dans ma responsabilité, en tout cas celle-ci, d'avoir l'unicité.

Et je trouve que des éléments qui sont complémentaires et pris justement de façon coordonnée ne sont pas opposés. L'attractivité, elle vient aussi de ces politiques de développement durable et quand aujourd'hui, dans notre budget, on dépense pour un tube pour le tunnel de la Croix-Rousse qui est du mode doux, que c'est un investissement de 240 M€ -je ne sais pas la répartition entre les deux tubes mais enfin, c'est au moins la moitié pour celui qui est du mode doux-, quand on reconquiert les rives des fleuves, qu'il s'agisse du Rhône ou de la Saône, quand on

aménagement des pistes cyclables -j'en ai publié les chiffres-, quand on a des grands événements culturels -ce n'était pas le Grand Lyon, c'était Lyon mais enfin-...

M. LE PRESIDENT : Madame Bonniel-Chalier aime bien la fête des Lumières !

M. le Vice-Président DARNE : Quand on sort de la fête des Lumières et que nos grands événements sont des événements d'appartenance culturelle, quand on a des politiques sur les industries créatives, je pense qu'on est complètement dans le juste.

Et ce qui me paraît encore le plus important, c'est quand, en matière économique, les pôles de compétitivité sont ceux qui portent sur les sciences du vivant avec Axelera, sur la façon dont on peut réorganiser les industries et réorienter les industries pétrolières pour faire autrement -et elles ont la réponse plus qu'elles ne sont sources de problèmes-. Quand on a de nouveaux textiles, qui sont des nouvelles façons de voir, quand avec Urban Trucks, on est sur les transports collectifs, je ne vois pas comment vous pouvez trouver qu'il y a contradiction alors que cette attractivité se construit sur le futur, sur une autre façon de vivre et de produire, sur une autre façon de partager, sur un développement humain qui soit différent dans notre agglomération, sur des développements de ville, sur une certaine homogénéité.

Et donc peut-être ne vous ai-je pas compris mais en tout cas je vous assure qu'en ce qui me concerne, je trouve que l'on a une politique cohérente et qui va dans le bon sens et j'espère qu'on pourra -je l'espère avec vous- la conduire longtemps !

Je m'arrête, monsieur le Président. Merci aux uns et aux autres !

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT : Merci bien, bravo, monsieur Darne !

Mesdames et messieurs et chers collègues, quelques mots.

D'abord, je veux me réjouir que, sur l'ensemble des bancs, on ait considéré que la situation globale du Grand Lyon n'était pas mauvaise. Je rejoins ce qu'a dit monsieur Buffet ; je reprends ses mots -ce qui est rare mais vous voyez que cela peut arriver ! Moi, vous savez que je suis toujours prêt à tout pour aller dans le bon sens, dans celui de l'intérêt du Grand Lyon et des populations qui y vivent-, il a dit : "La situation n'est pas mauvaise." et il a ajouté : "Elle est même meilleure que partout ailleurs." Donc c'était excellent !

Alors, mes chers collègues, je veux attirer votre attention que, si elle n'est pas mauvaise, c'est parce que, depuis dix ans, on a suivi une certaine ligne dans cette agglomération. Cette ligne c'était d'abord de développer l'économie de l'agglomération et je renvoie un certain nombre de ceux qui ne partagent pas notre vision économiste des choses à deux livres, dont Max Vincent a cité l'auteur, monsieur Laurent Davezies, qui avait écrit un premier livre qui s'appelait *La République et ses territoires* et qui en a écrit un récemment qui s'appelle *La crise qui vient*. Qu'est-ce que dit monsieur Laurent Davezies ? Cela est du domaine national. grosso modo il dit que si aujourd'hui on regarde les salariés français, ils sont dans trois catégories :

- 8 millions sont dans ce qu'on appelle l'économie productive. L'économie productive est celle qui se confronte avec le reste du monde. C'est à la fois défendre les produits français sur notre territoire, essayer de les exporter et donc de conserver ou de gagner un certain nombre de parts de marché ;

- cette économie productive permet de porter huit autres millions de salariés qui sont dans ce qui s'appelle l'économie résidentielle. Et c'est là que la contradiction que vous mettez entre le Grand Lyon et d'autres territoires me semble totalement fautive parce qu'effectivement, à partir de gens qui ont gagné leurs revenus de répartition, de protection sociale (par exemple, leurs retraites) et sont allés s'installer pour leur retraite dans d'autres territoires où il y a une économie moins productive, des gens qui vont dépenser des revenus qu'ils gagnent dans le Grand Lyon pour le tourisme dans un certain nombre de régions, et cela c'est 8 millions de salariés ;

- enfin, il y a les 6 millions de salariés qui appartiennent à la fonction publique ou parapublique.

Et vous voyez, cela veut dire que tout cela est assez étroit. Cela repose, au départ, sur les 8 millions de salariés de l'économie productive. Et ce que dit monsieur Davezies, c'est qu'aujourd'hui, cette économie productive est concentrée et portera l'avenir. Elle est concentrée dans à peu près 30 à 40 % du territoire et c'est là que les choses vont se passer. Croire que c'est en essayant de reconstruire des petits trucs un peu partout que les choses vont se passer, c'est totalement faux.

Il y a un certain nombre de grandes villes, de grandes agglomérations qui vont ou qui ne vont pas porter l'avenir de notre pays et qui vont faire que d'autres villes vont pouvoir continuer à exister. Par exemple, sur Bourg en Bresse, où il y a une grande usine Renault Trucks, c'est important que l'on puisse essayer de mener des politiques -et ce n'est pas facile tous les jours- pour que Volvo, avec le centre de recherche que nous avons dans Renault Trucks and Bus, reste effectivement dans l'agglomération lyonnaise parce que le jour où ils ne sont plus là pour la recherche, l'usine de Bourg en Bresse est morte. L'usine Irisbus à Annonay, s'il n'y a plus le même pôle de compétitivité, demain, elle est morte. Donc, effectivement, nous essayons dans cette agglomération de porter l'innovation, la création et avec cela non seulement nous contribuons à la richesse et, je l'espère, au bien-être des habitants du Grand Lyon mais en même temps des habitants des autres territoires.

Alors, je ne m'étendrai pas sur ce que vient de vous dire Jacky Darne mais, entre l'économie et l'écologie, il n'y a pas une contradiction. Aujourd'hui, toutes les grandes innovations économiques vont être dans le domaine des écotecnologies et ce ne sont pas des petits bricolages. C'est ce que porte Alstom, projet de 130 M€ de recherche aujourd'hui, c'est ce que l'on porte sur la plate-forme Axelera dans la Vallée de la chimie, c'est tout cela qui va porter des révolutions technologiques et écologiques tout à fait considérables.

C'est pour cela que le Grand Lyon mène une politique à la fois économique et écologique et, si vous me le permettez, qui est événementielle. Pourquoi ? Ce n'est pas parce que tout d'un coup on aime le foot et que l'on se passionne pour le foot, c'est qu'aujourd'hui, il y a des centaines de millions de personnes, j'allais dire presque des milliards, qui regardent les matchs de football et, quand vous disparaissiez de l'écran dans ce domaine -mais cela pourrait être la fête des Lumières, cela pourrait être la culture-, vous disparaissiez des écrans radars. Et, à ce moment-là, vous pouvez peut-être mépriser le monde mais le monde, lui, vous ignore. Et quand le monde vous ignore, c'est toujours très difficile pour vous. J'étais avec mon ami Albert Bohr hier, le maire de Manchester ; ils ont connu une disparition des écrans radars et ils ont remonté avec des choses que vous considérez comme relativement marginales mais c'est parce qu'ils ont regagné de la visibilité que, tout d'un coup, les grandes villes sont remontées en puissance et c'est ce que nous essayons de faire.

Alors, dans cette situation-là, on voit bien aujourd'hui quelles sont les difficultés de l'Etat. Moi, je dois dire que je porte le même raisonnement aujourd'hui comme hier parce que je pense que le raisonnement que l'on essaie de développer ici est un raisonnement juste.

Comme Jacky Darne vous l'a dit tout à l'heure, si l'on regarde par rapport à il y a quatre ans, par rapport aux projections si on n'avait rien changé dans la législation, nous avons perdu 24 M€ pour autofinancer nos projet ; et comme grosso modo l'autofinancement permet de multiplier par dix, regardez combien on a perdu ! On a perdu 240 M€ ! Alors, si vous voulez que je vous donne les détails de la perte, c'est, d'une part, 10 M€ sur la réforme de la TP, d'autre part, monsieur Buffet, évidemment que nos impôts continuent à augmenter mais on en a deux fois moins qu'avant, donc c'est cela le véritable problème, par rapport à la taxe professionnelle. C'est pour cela qu'aujourd'hui, on a des budgets qui augmentent de 2,5 % alors qu'avant, comme le disait Jacky Darne, on augmentait de 4 à 6 % par an, ce qui fait évidemment une sacrée différence ! De plus, après, c'est effectivement le FPIC qui est passé à 3,3 M€ qui, nous dit-on, à horizon de trois ans, risque de passer aux alentours de 10 M€, donc ce sont des sommes considérables.

Donc moi je dis à l'Etat : "Attention, vous pouvez effectivement, par le FPIC, pénaliser un certain nombre de villes, comme l'agglomération lyonnaise mais faites attention de ne pas saper votre base productive !". Et rappelez-vous Laurent Davezies . Je peux vous dire que je l'ai cité ces derniers temps, au Président de la République, à Jean-Marc Ayrault, de manière répétitive parce que c'est pour moi quelque chose de tout à fait fondamental.

Après, comment fait-on dans notre collectivité ? On essaie de faire en sorte qu'il y ait tout de même le b.a.-ba mais c'est plus facile à le comprendre théoriquement qu'à l'appliquer, à faire que les recettes augmentent plus vite que les dépenses -si c'est possible- parce que, quand vous faites le contraire, vous pouvez le faire quelque temps mais pas longtemps. Alors c'est ce qu'on a fait. Donc, sur la masse salariale, par exemple, on ne va pas créer des dizaines et des dizaines de postes, on va redéployer. Et, pour Yves Fournel, ce budget n'est pas contradictoire sur le service de l'eau avec ce qu'on va faire ; je veux dire qu'il y a des postes qu'on prendra dans d'autres secteurs et qu'on mettra effectivement dans le service de l'eau parce que, si on devait embaucher chaque année, compte tenu de ce que je viens de vous dire, il y a un moment donné où on se trouverait dans des difficultés extrêmes.

C'est là où arrive le problème de la Métropole et de ce qu'on fait avec le Département : financièrement, on voit les difficultés et donc, si on ne bouge pas, si on reste dans le même état et que l'on a chacun nos budgets, etc., demain, comme cela va reculer, les uns et les autres on sera obligés de réduire le service aux habitants. Par contre, si on mutualise, on pourra mettre un certain nombre de choses en commun et donc faire en sorte que le service public aux habitants puisse être maintenu et même développé, et c'est là tout à fait fondamental.

De plus, pour un certain nombre de nos collègues, tout le monde d'ailleurs très souvent disait : "Oui, mais vous faites au Grand Lyon de l'urbain, vous ne traitez pas l'humain !" Là, c'est bien parce que, vous voyez, on ne va pas simplement faire le logement, on va gérer le RSA et donc faire en sorte de suivre les parcours des gens que nous logeons. De plus, sur le logement, on va pouvoir faire toute la chaîne, du logement d'urgence en passant par le logement social jusqu'à l'accession à la propriété ; et cela, évidemment, c'est plus dynamique.

Ensuite, quelle est notre conception ? J'en reviens à ce que disait monsieur Reppelin : on s'était opposés, à un moment donné, à la loi sur la conception de la Métropole quand elle voulait supprimer les Communes. Ce n'est pas du tout ce qui va être fait. Là, au contraire, on maintient l'échelon communal, et moi, puisque j'ai un peu dit ce que je pensais, j'ai insisté là-dessus en disant qu'il faut développer l'intercommunalité, faire en sorte que les Communes soient dans une grande métropole mais maintenir l'échelon communal, quitte à faire ce que nous faisons nous c'est-à-dire à réunir dans des conférences des Maires et, demain, institutionnaliser ces conférences des Maires dans les grandes agglomérations de manière à ce que l'on puisse avoir l'articulation du global et du local -c'est un terme qui vous plaît, que vous connaissez- ; c'est donc ce que nous essayons de faire dans cette agglomération. Et je peux vous dire qu'aujourd'hui, ce que l'on fait sur le Grand Lyon avec le Département a un retentissement énorme.

Vous voyez bien tous qu'une ville comme Marseille est en train de s'enliser petit à petit et, s'ils continuent comme cela, s'ils ne changent rien, demain ils seront totalement morts. Il y a aujourd'hui des problèmes de dislocation d'une société -ce n'est que le début, cela va continuer à se disloquer- et les gens les plus lucides là-bas disent effectivement qu'il faut réagir, qu'il faut profiter de la chance de la décentralisation et construire une métropole. Alors, je ne suis pas sûr qu'ils y arriveront mais je suis sûr que c'est là la bonne direction.

Voilà, mesdames et messieurs, quelques mots non pas pour conclure mais pour faire écho à ce que les uns et les autres avez pu dire dans ce débat d'orientation budgétaire.

Donc nous passons au dossier suivant.

N° 2012-3381 - déplacements et voirie - Aire métropolitaine lyonnaise - Avis de la Communauté urbaine de Lyon sur la création d'un Syndicat mixte des transports (SMT) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3381. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ce rapport qui demande à notre assemblée un avis sur la création d'un syndicat mixte des transports.

M. LE PRESIDENT : Mercibien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELÉMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre assemblée est appelée à donner un avis sur le projet de création d'un syndicat mixte des transports regroupant, dans un premier temps, la Région Rhône-Alpes ainsi que les autorités organisatrices de transports des quatre agglomérations qui constituent le Pôle métropolitain.

Aujourd'hui, une telle initiative ne peut être totalement déconnectée du débat sur la métropolisation qui agite le microcosme depuis l'annonce conjointe faite par le Président de notre assemblée et le Président du Conseil Général du Rhône.

Avant d'évoquer le fond de l'affaire, je voudrais dire en préambule combien je suis étonné de voir l'émoi qu'a suscité la prise de position des deux Présidents.

En effet, cette annonce n'est pas surprenante dans la mesure où madame la Ministre de la décentralisation a indiqué il y a trois semaines à Nancy, devant l'ACUF, que Lille, Marseille et Lyon auraient le statut de métropoles européennes dans le projet de

loi en cours d'élaboration. Cette annonce n'est pas surprenante non plus dès lors que le Président Mercier a développé l'idée de couplage Département-Métropole devant le Comité Balladur, il y a de cela plusieurs années. Enfin, cette annonce n'est pas surprenante dès lors qu'elle s'inscrit dans une certaine continuité et qu'elle constitue un élément de plus à porter au débat, sans préjuger des termes de la loi qui sera finalement adoptée dans les prochains mois.

En définitive, il ne faudrait pas que les critiques sur la forme ou sur la méthode exonèrent les uns et les autres de dire de façon très précise quelles sont leurs propositions pour rationaliser l'organisation territoriale de notre pays, en vue notamment de mieux prendre en compte l'émergence du fait urbain.

En ce qui nous concerne, les choses sont claires. Je crois avoir été l'un des premiers dans cette assemblée, dès le début du précédent mandat, à militer pour la constitution d'une grande collectivité à l'échelle de l'aire métropolitaine au sens large du terme :

- collectivité qui consacrerait le rôle de la Commune comme cellule de base de la démocratie locale, dotée de compétences substantielles et autorisée à lever l'impôt ;
- collectivité qui impliquerait la suppression de l'échelon départemental ;
- collectivité qui serait administrée par une assemblée élue au suffrage universel ;
- collectivité que je dénommerais volontiers "métropole" pour bien indiquer qu'il s'agit en quelque sorte d'une métropole de métropoles.

Mes chers collègues, je sais qu'il s'agit-là d'une vision idéale et que nous ne sommes pas prêts de la voir adoptée par un Parlement dont les membres sont les représentants de toutes les catégories de collectivités, dont les préoccupations sont divergentes.

Dès lors, faute du big bang territorial que j'appelle de mes vœux, je dois me satisfaire, bon gré mal gré, des petits pas qui sont faits au fil du temps. La nécessité de constituer de grandes métropoles régionales a été perçue dès le milieu des années 60, c'est-à-dire il y a un demi-siècle ! Il s'agissait alors de rééquilibrer la prééminence de Paris. Il s'agit aujourd'hui de rivaliser avec les grandes cités européennes.

Le cheminement est long. C'est pourquoi il nous apparaît opportun de soutenir toutes les initiatives qui concourent à cet objectif, même si ces initiatives donnent parfois l'impression d'aller à l'encontre du but poursuivi puisque l'on crée toujours de nouvelles structures alors qu'il faudrait rationaliser et simplifier. C'est la raison pour laquelle nous avons voté pour la création du Pôle métropolitain. C'est la raison pour laquelle nous approuvons aujourd'hui une mise en place d'un syndicat mixte des transports dans ce cadre. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons demain le concept de Métropole européenne inclus dans la prochaine loi de décentralisation.

Nous y mettrons cependant trois conditions :

- 1° - que l'identité, l'autonomie et le pouvoir de la Commune soient préservés ;
- 2° - que la souplesse des statuts permette facilement à la Métropole de s'étendre à des territoires limitrophes dont l'absence constituerait un handicap ; je pense notamment, en ce qui nous concerne, à la zone de l'aéroport international dont l'isolement institutionnel conduit l'Etat à nous imposer ses propres vues ;

3° - que, dans le contexte économique de la France d'aujourd'hui, la question fondamentale des ressources des collectivités territoriales soit traitée dans le projet de loi de façon concomitante à la problématique institutionnelle.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN : Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi d'exprimer toute la satisfaction de notre groupe et mon bonheur personnel -même si c'est un petit pas de bonheur, comme l'a exprimé le collègue précédent- à l'occasion de la création de ce syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise, qui est composée, rappelons-le, de la Région Rhône-Alpes, des Communautés d'agglomération de Saint Etienne Métropole, Portes de l'Isère et du Pays viennois et du SYTRAL, délégataire de la compétence transports collectifs pour notre agglomération.

Je suis particulièrement heureuse de cet aboutissement, fruit du travail durant de long mois des élus et techniciens des différentes entités du Pôle métropolitain. Qu'ils en soient tous remerciés, sans oublier le cabinet et les techniciens du Grand Lyon ainsi que ceux de la Région urbaine de Lyon et des Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint Etienne.

Comme il est écrit dans le rapport, la question des déplacements est un symbole fort et un thème structurant pour la construction métropolitaine qui, je pense, transcende tous les courants politiques car l'objectif essentiel est de faciliter les déplacements des citoyens voyageurs en rendant transparente la complexité institutionnelle des transports et en leur apportant un service amélioré grâce à un titre de transports intermodal et interopérable.

Comme nous le disons au SYTRAL, la liberté c'est d'aller où on veut, quand on veut ; j'ajouterai sans être pris de vertige au passage des pointillés de nos territoires et des compétences de cet empilement d'autorités organisatrices de transports urbains ou interurbains, routiers ou ferrés.

Chaque citoyen a besoin de se déplacer, que ce soit pour étudier, travailler, se soigner, se cultiver, maintenir le lien social, amical et de loisirs, dans un bassin de vie beaucoup plus large que sa commune ou son seul EPCI. Dans le cadre du plan climat, des plans de protection de l'atmosphère, nous devons promouvoir l'usage intermodal du transport public dont la simplicité, la fluidité et la tarification doivent inciter nos concitoyens à poser leurs voitures, autant que faire se peut.

Ce syndicat, dont la Région a vocation à être chef de file, sera constitué début 2013. Il préparera l'adhésion d'autres autorités organisatrices de transports, notamment les Départements -parce qu'ils ne vont tout de même pas disparaître- afin que tous les modes de transports collectifs soient associés.

Enfin, rappelons qu'au-delà des compétences obligatoires de ce SMT, il s'agit de définir et mettre en œuvre un schéma métropolitain des équipements et services de transports, comme les pôles d'échanges, les parcs-relais, les projets d'infrastructures et de services innovants.

A noter que nous devons également remercier les Conseils de développement qui apportent leur intéressante vision citoyenne.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une année 2013 d'espérance et de fraternité.

M. LE PRÉSIDENT : C'est beau ! Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération affirme le soutien du Grand Lyon à la création du syndicat mixte de transports du Pôle métropolitain qui avait d'ailleurs été évoqué lors de la création de ce pôle. Nous n'émettons qu'un avis car c'est le SYTRAL qui délibère véritablement, le Grand Lyon lui ayant délégué cette compétence.

Nous ne pouvons qu'être favorables à cette création qui permettra d'avancer dans la tarification multimodale, la coordination des schémas locaux de transports et leur articulation avec la Région et les Départements. Et on peut d'ailleurs se féliciter de l'accord avec la Région. On savait que l'échelle du SYTRAL était trop petite pour cela, même si la création du syndicat dans ses limites actuelles doit être conçue comme provisoire et non figée pour développer véritablement cette dynamique et atteindre le niveau optimal.

D'ailleurs, cela nous interroge sur la pertinence du SYTRAL et sa possible réintégration dans le Grand Lyon dans le contexte de la nouvelle loi de décentralisation et du rôle renforcé à venir de la Région comme autorité organisatrice de la mobilité durable. Le nouveau statut de Métropole -si j'ai bien compris- impliquerait aussi l'arrêt de la délégation de compétence au SYTRAL. Mais aujourd'hui, on n'en est pas là et, contrairement aux autres communautés du Pôle métropolitain ayant véritablement délibéré et étant représentées directement, le Grand Lyon laisse ces fonctions au SYTRAL et cela peut poser un problème.

A la suite de cette délibération, monsieur le Président, que proposez-vous comme modalités de retour d'information aux Conseillers communautaires et de consultation préalable de notre assemblée avant les décisions importantes à venir du nouveau syndicat mixte ?

Au-delà, l'actualité rattrape nos débats avec les informations rendues publiques sur le projet de loi de réforme des collectivités et la phase 3 de la décentralisation. Avec le Président Mercier, monsieur le Président, vous avez, ouvert une perspective d'évolution radicale de notre organisation territoriale vers l'émergence en 2014 d'un statut de Métropole européenne reprenant toutes les compétences du Département sur le territoire du Grand Lyon, avec le soutien du Président de la République et du Premier Ministre. Après, l'histoire ne s'arrêtera pas là et il y a la place naturelle du débat parlementaire.

Nous pouvons être légitimement interrogés et même choqués par ces annonces sans débat préalable spécifique. Mais il est aussi vrai que nous avons abordé ces questions lors des débats sur la réforme Raffarin. D'ailleurs, en 2009, notre groupe GAEC a même publié un texte avec des propositions de Métropole reprenant les compétences du Département et s'interrogeant même sur le niveau Ville de Lyon.

Donc, sur le fond, nous sommes prêts à contribuer à la réflexion et au débat public indispensable. Vous avez annoncé une commission générale et je crois que vous devez évoquer cette question devant le Conseil de développement, c'est très bien mais cela n'épuise pas le besoin de débat public et d'études d'impact de ce changement majeur. Les Communes du Grand Lyon doivent elles-mêmes en débattre car nous ne sommes que leur émanation. De plus, un travail préparatoire, compétence par compétence, doit être réalisé avec les groupes du Conseil communautaire pour étudier les modalités de transfert des compétences du Conseil général et la bonne répartition entre Communes et Grand Lyon, y compris d'ailleurs

sur l'exercice de notre compétence d'autorité organisatrice, pour revenir sur la délibération de ce jour.

Enfin, dans les informations rendues publiques, il semblerait qu'il n'y aurait pas d'élection directe en 2014 des élus du Grand Lyon, même pour une partie seulement du Conseil mais un système de fléchage sur les listes municipales ou d'arrondissements. C'est évidemment un véritable problème démocratique, de légitimité, vu l'importance des compétences et du budget de la future Métropole. Je sais bien qu'il n'était pas possible de le faire dans l'année précédant les élections. Monsieur le Président, d'ailleurs, vous étiez plutôt favorable à ce changement de mode d'élection, au moins à travers un système mixte du type une part de représentation des Communes et une part d'élus directement. Les Parlementaires du Grand Lyon s'honoreraient à peser dans le débat parlementaire à venir pour que le changement de mode d'élection se fasse bien en 2020 et nous pourrions même les aider par un vœu de notre Conseil.

Je reviendrai sur les enjeux des compétences transférables par le Département lors d'un prochain débat mais nous voyons bien les synergies et les mises en cohérence potentielles sur des sujets comme le logement, l'insertion, le handicap ou l'enfance, la culture ou le sport. C'est un beau chantier à venir. Nous avons tous la responsabilité de contribuer à lever les interrogations qui persistent pour réussir ces changements nécessaires. C'est pourquoi il faudrait mettre en œuvre un débat public le plus large possible avec nos concitoyens afin de partager ces réflexions et de les y associer.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts

Mme VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, en cette année 2012, reconnaissons que vous avez donné naissance à de nombreux enfants qui ont de nombreux parents ! D'ailleurs, les enfants se ressemblent beaucoup, ceux que vous avez faits cette année en tout cas !

Il y eut d'abord, en février, le Pôle métropolitain : les papas sont le Grand Lyon, Saint Etienne Métropole, la CAPI, ViennAgglo. Même si on vient d'entendre notre collègue Michèle Vullien qui est très active dans la création de ces instances, reconnaissons qu'elle n'en préside aucune et que, du coup, elle peut être une maman, mais pas directement.

Il y aura, au 1^{er} janvier 2013, ce syndicat de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise : les papas sont la Région, le SYTRAL, Saint Etienne Métropole, la CAPI et ViennAgglo. Le Grand Lyon n'en est que le parrain mais on peut compter sur vous pour penser que vous en êtes, monsieur le Président, un des pères spirituels, sans aucun doute.

Il y a eu, en juillet 2012, le syndicat départemental des transports : les papas sont le Département du Rhône et l'agglomération de Villefranche. Mais là aussi, monsieur le Président, vous en êtes un peu le parrain car on a bien compris que vous aviez une grande proximité avec monsieur Mercier pour faire des enfants naturels. La preuve, avec le même Michel Mercier, vous venez d'annoncer la naissance de la future Métropole ; nous y reviendrons en fin de séance.

Alors, avec toutes ces naissances, on peut craindre un peu de consanguinité en matière de transports et de déplacements.

Ainsi, le Pôle métropolitain vise -je cite les statuts- : "la définition d'une stratégie métropolitaine de déplacements et d'une stratégie de tarification zonale multimodale".

Pour le syndicat mixte, sur lequel nous votons aujourd'hui, il s'agit -je cite- : "de mettre en place un système d'information multimodale et un système de tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés et d'élaborer un schéma des déplacements à long terme".

Pour le syndicat mixte départemental -je cite aussi- : "Il mettra en place un système d'information multimodale et une tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés".

Donc, en 2012-2013, les agglomérations, la Région, le Conseil général, chacun son syndicat, chacun son Président, chacun son versement transport additionnel, en tout cas pour les deux syndicats de transports ; tout le monde va se coordonner, va coordonner et peut-être surtout coordonner les lignes qui n'existent pas encore. Nous pensons donc que cette inflation syndicale est regrettable pour la lisibilité des institutions par nos concitoyens mais surtout pour l'efficacité des politiques de mobilité à l'échelle du bassin des déplacements.

Nous sommes évidemment très favorables à un syndicat métropolitain piloté par la Région et composé des autres autorités de transports. Nous en avons besoin, à la fois pour créer la tarification multimodale qui simplifiera la vie des usagers, la fameuse carte orange, mais aussi pour coordonner l'ensemble des autorités de transports du bassin de vie, et pas seulement quatre autorités organisatrices des transports urbains et la Région dont on parle dans cette délibération.

C'est pourquoi, pour ce syndicat sur l'aire métropolitaine, nous souhaitons un périmètre qui n'exclut personne, qui soit cohérent par rapport aux pratiques de mobilité des habitants. Donc nous rappelons que, nous écologistes, proposons depuis plusieurs années que ce syndicat métropolitain doit comprendre, outre les agglomérations, les Départements, et les Communautés de Communes qui vont prendre la compétence transport ou qui l'ont déjà. Au lieu de ce syndicat très englobant et sur le bon périmètre, voilà que vous nous proposez, d'un côté un syndicat "à trous" et, de l'autre côté, un syndicat départemental proposé par le Département.

Il est donc urgent qu'à peine né, ce syndicat métropolitain grandisse vite et que, outre la tarification et la coordination, il puisse réaliser des projets, aujourd'hui orphelins de portage ; notamment, nous pensons au prolongement de T3 sur le nord Isère. Par ailleurs, nous pensons qu'il faut intégrer dans la réflexion la création de nouvelles ressources financières pour justement développer des projets plus nombreux. Nous demandons pour cela d'étudier sérieusement la mise en place d'une vignette multimodale qui à la fois apporterait un financement nouveau et supplémentaire pour les transports publics et inciterait à leur utilisation.

Nous voterons favorablement cette délibération pour la création du syndicat mais en appelons à la responsabilité de chacun pour arriver très vite au périmètre pertinent pour la mobilité de nos concitoyens, une mobilité durable en modes doux, en transports collectifs plutôt qu'en voiture, avec un réseau de lignes lisibles, des tarifs faciles à lire, bref une mobilité responsable !

Enfin, la question de la représentation des élus de ce syndicat se pose parce qu'en l'état, pour l'agglomération, ce sont des élus du quatrième degré, tant que nous n'avons pas des élus d'agglomération élus au suffrage universel direct. Donc, bien évidemment -mais nous aurons le débat tout à l'heure-, nous souhaitons une plus grande proximité démocratique de ce syndicat qui va avoir un rôle important pour la mobilité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc le groupe Centristes et démocrates.

M. JOLY : Monsieur le Président, chers collègues, les transports, c'est essentiel. On s'en rend compte davantage lorsque les TCL sont en grève.

Mais revenons à notre dossier de ce soir ! Nous devons donner un avis sur la création du syndicat mixte de transports. C'est bien de donner des avis, surtout quand les décisions fondamentales sont déjà prises ailleurs !

Du point de vue des objectifs, bien sûr, nous devons tous les partager : il est indispensable de travailler sur l'amélioration des transports sur notre territoire. Aboutir à une tarification unique est indispensable si l'on veut développer l'usage des transports en commun.

Mais tout de même, n'y a-t-il pas là une question de cohérence ? Chaque collectivité travaille sur les transports, chacun crée une structure. Il s'agit là d'en créer une qui va se coordonner avec d'autres en attendant que les Départements arrivent, tout en sachant que nous aurons peut-être une Métropole et que nous avons déjà le Pôle métropolitain. Toutes ces annonces se bousculent et on peine à voir la cohérence de l'action alors que les objectifs sont partagés par tous.

Le périmètre pertinent pour cette réflexion sur les déplacements métropolitains, les déplacements interurbains, ce serait sans doute l'échelle de la RUL. Evidemment, il faut donner sa chance à la démarche. Mais, enfin, la méthode est confuse.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. PLAZZI : Monsieur le Président, le groupe Communiste, lui, se félicite de la naissance de cette autorité organisatrice des transports, d'autant plus que la maternité se trouve dans la bonne ville de Givors dont le Maire est ici présent.

Pour nos élus, la question de la mobilité est un sujet de préoccupation depuis la reconnaissance, obtenue par la loi Loti, du droit aux transports pour tous, en passant par la loi SRU permettant la mise en place d'un syndicat mixte de type SRU pour les transports en commun. Disposant d'une valeur sociale très positive, la mobilité est liée à l'intégration dans la société et même un facteur d'émancipation sociale. Les multiples possibilités de la vie quotidienne posent la question du droit concret de chacun de se déplacer, des entraves à la libre circulation des personnes qui peut produire un accès inégal aux transports entre ceux qui vont et viennent à travers toute la planète pendant que certains ont un horizon limité à leur quartier ou à leur village.

Il était intéressant de souligner l'importance des déplacements contraints ou subis pour, en partie, les gains de temps liés à la réduction du temps de travail perdu dans les trajets domicile-travail. Les prix des loyers devenant inaccessibles pour certains urbains ont poussé en périphérie les travailleurs les plus pauvres. Les déplacements pour le travail ne concernent plus non seulement les transports urbains mais aussi les TER et pour certains, malgré tout, la seule solution reste encore la voiture. Il est improductif de culpabiliser les salariés qui n'ont pas d'autre choix que de prendre leur véhicule pour aller travailler.

Ce contexte rend donc nécessaire la coordination et la coopération, au sein d'une autre autorité organisatrice des transports au niveau régional, afin de permettre une réponse efficace pour tous types de besoins de déplacements sur les trois niveaux de mobilité : niveau de proximité, d'agglomération et inter-agglomération.

Au sein de cette action volontariste, notre groupe souhaite vous soumettre des remarques et pistes de réflexion pour améliorer et optimiser une meilleure prise en compte des besoins des usagers.

Première remarque, en ce qui concerne la mobilité de proximité qui structure la vie urbaine et rurale et la vie collective, beaucoup d'habitants de Communes du Grand Lyon sont demandeurs d'une adaptation de la tarification au trajet effectué. En effet, il est illusoire de penser que l'ensemble des usagers vont utiliser la totalité du réseau pour traverser d'un bout à l'autre notre territoire métropolitain. C'est le cas notamment dans des villes -je pense notamment à ma ville de Saint Priest- où un certain nombre d'habitants seraient prêts à abandonner l'utilisation de leur véhicule pour se rendre en centre-ville et favoriser le dynamisme du cœur de ville s'ils avaient la possibilité d'utiliser les transports en commun pour deux ou trois arrêts à tarification réduite ou par zone, style carte orange comme en Région parisienne. Cela concerne aussi d'autres Communes et résoudrait ainsi le problème grandissant du stationnement et de la fréquentation des commerces de proximité.

Deuxième remarque, nous restons mobilisés et demandeurs d'une véritable réflexion générale sur les tarifications raisonnables et socialement abordables pour inciter à une appropriation collective et citoyenne du service public des transports en commun, patrimoine commun, des tarifications qui pourraient être prises en charge par une majoration du versement en transports pour les grands centres commerciaux bénéficiant de l'afflux tant d'usagers que de clientèles par la desserte des transports en commun.

Troisième remarque, de plus en plus de travailleurs habitent en zone SYTRAL et sont poussés à travailler en dehors de la zone desservie par le SYTRAL : par exemple, Chaponnay, Saint Laurent de Mure ou Saint Bonnet de Mure. Il est alors compliqué de faire la promotion des transports en commun. Ce sont les utilisateurs des véhicules individuels qui restent encore très indispensables pour beaucoup dans nos déplacements, sauf à mettre à leur disposition, bien en amont des agglomérations, des parkings-relais en nombre suffisant et accessible.

Quatrième remarque, cette mise en place d'une autre autorité organisatrice du transport entre les différentes collectivités et groupements ne dispense pas l'Etat d'être le garant de l'intérêt général sur cette question et d'assumer ses responsabilités.

Notre groupe apportera donc son soutien au principe de la création du Syndicat mixte des transports.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. THÉVENOT : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui, monsieur le Président, d'accorder notre soutien à la création d'un syndicat mixte des transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise, dont la création a été décidée par la Région Rhône-Alpes, le SYTRAL et les Communautés d'agglomération de Saint Etienne, du Pays viennois, des Portes de l'Isère, c'est-à-dire les partenaires du Grand Lyon dans le Pôle métropolitain.

Si l'intention est louable de favoriser et d'améliorer les liaisons au bénéfice des usagers entre le Grand Lyon et les autres agglomérations du Pôle métropolitain, il n'en demeure pas moins que, lorsqu'on examine le périmètre retenu pour cette nouvelle autorité organisatrice des transports et qu'on le confronte aux structures

administratives actuelles, on constate une certaine incohérence. Dans la carte qui nous a été remise avec ce rapport, il saute aux yeux qu'il existe des espaces interstitiels entre les zones couvertes par les autorités administratives existantes et que l'ensemble de l'aire métropolitaine est soumise à des régimes institutionnels différents.

Monsieur le Président, vous êtes converti depuis peu à l'idée d'une métropole que notre groupe a défendue ici depuis plusieurs mois et nous nous en félicitons, même s'il peut paraître surprenant que vous ayez voté au Sénat avec tant de constance contre la loi qui constituait les métropoles. Peut-être, pour progresser dans votre réflexion, avez-vous été aidé par votre compère des Monts du Beaujolais, le Président du Conseil général ? Mais, monsieur le Président, il ne faut pas vous arrêter en si bon chemin ! S'il est logique de retrouver dans le périmètre de ce nouveau syndicat des transports les Côtières de l'Ain et de Montluel, le Val de Saône côté Ain, il est surprenant de ne pas y avoir inclus, par exemple, les Monts d'Or et le Val d'Azergues, peut-être réservés à un futur syndicat départemental des transports et, plus encore, le pays de l'Ozon, l'est lyonnais, la zone de Lyon Saint-Exupéry, zones qui seront d'ailleurs, à terme, séparées du reste du Département, une enclave des "papes", en quelque sorte, pourrais-je dire.

Il serait souhaitable sincèrement que vous rétrécissiez encore le périmètre du futur mini-département du Rhône au bénéfice de la Métropole. Je pense d'ailleurs qu'au fond de vous, cette idée vous habite mais que vous avancez masqué ; à tort, monsieur le Président, car il suffit de consulter la représentation géographique des territoires pour percevoir sincèrement la logique d'une telle démarche, même s'il faut à terme arracher aux Départements de l'Ain et de l'Isère quelques cantons.

S'agissant du syndicat métropolitain des transports, comment imaginer que son périmètre n'inclue pas l'aéroport de Saint-Exupéry ? Comment imaginer que le titre de transport multimodal unique, dont la création est à l'étude au sein du Pôle métropolitain, ne soit pas disponible pour les habitants de Chasse sur Rhône comme pour ceux de Givors, pour ceux de Chazay d'Azergues comme pour ceux de Saint Germain au Mont d'Or ?

Nous voterons donc ce rapport, monsieur le Président, en espérant que l'organisation des transports sur l'aire métropolitaine préfigure la création et pourquoi pas l'extension de la Métropole que nous avons appelée et que nous continuerons à appeler de nos vœux.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président SÉCHERESSE : Monsieur le Président, chers collègues, avant que mon ami Bernard Rivalta développe notre point de vue quant à la création du futur syndicat mixte des transports de l'aire métropolitaine lyonnaise, je voudrais rappeler le chemin parcouru depuis qu'en 2009, sous l'impulsion du Grand Lyon, une nouvelle coopération métropolitaine s'est engagée avec nos voisins de la Communauté d'agglomération Portes de l'Isère (CAPI), de Saint Etienne Métropole, rejoints quelque temps plus tard par nos amis de VienneAgglo.

D'une certaine façon, l'histoire nous a donné raison puisqu'ici, comme dans plus de vingt-cinq autres secteurs du territoire national, l'actualité est au Pôle métropolitain. Alors que ce tant attendu syndicat mixte va être porté sur les fonds baptismaux, beaucoup de chemin a été parcouru en bien peu de temps.

Si la constitution, en avril 2012, de notre Pôle métropolitain a marqué une avancée sans précédent de cette nouvelle coopération, rappelons qu'en tout juste deux ans, de nombreux élus et techniciens de nos quatre entités ainsi que du SYTRAL ont beaucoup travaillé.

Cette création du SMT, outil essentiel pour notre politique métropolitaine, valide, monsieur le Président, votre démarche, marquée dès votre installation, lors de ce mandat, de faire de la cause métropolitaine un élément fort de notre politique. Chacun le constate désormais, cette dimension métropolitaine est au cœur des réformes qui attendent le pays. Avant-hier, je participais au premier séminaire qui préfigure le Pôle métropolitain clermontois et, croyez-moi, ce qui se construit ici, dans la métropole lyonnaise, inspire et va faire école. La semaine précédente, c'est du côté d'Annemasse et de l'Arc que l'on m'indiquait un point de vue identique alors que, là-bas, l'objectif est de construire une coopération transfrontalière. Chacun le constate désormais, j'allais dire au gré des événements, cette dimension métropolitaine s'impose, ici comme ailleurs.

La création du Pôle métropolitain et l'instauration de ce syndicat mixte sont deux étapes majeures de ce processus, me semble-t-il, irréversible, deux étapes qui vont marquer durablement une stratégie métropolitaine qui ne demande qu'à prospérer et qui va connaître, dans l'avenir, de nouveaux développements. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir quand nous aborderons les contours que prendra localement la réforme territoriale qui s'annonce et qui verra émerger cette Métropole européenne lyonnaise.

Avant de céder la parole à Bernard Rivalta, que je veux remercier pour son action, tout comme d'ailleurs celle de notre collègue Frecenon, Vice-Président de Saint Etienne Métropole, je veux redire mes remerciements à ces dizaines de collaborateurs de nos quatre entités qui nous ont permis de faire ce pas en avant, remercier également les personnels du SYTRAL et l'Agence d'urbanisme sans qui rien n'aurait été possible.

Merci, monsieur le Président, de confier la parole à mon collègue Bernard Rivalta qui va compléter le point de vue du groupe Socialiste et apparentés.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Rivalta.

M. le Vice-Président RIVALTA : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, effectivement, comme cela vient d'être indiqué, le syndicat métropolitain n'est que le prolongement de ce que nous avons entamé il y a quelques mois, voire un an ou deux, sur la création du Pôle métropolitain.

Ce syndicat de pôle métropolitain devait nous permettre, au niveau des quatre organismes gestionnaires de transports dans chacune de ces agglomérations, de rationaliser un certain nombre de coûts, d'échanger sur les coûts et les méthodes de gestion, de faire en sorte que nous puissions acheter, par exemple, des bus par des commandes groupées et donc ainsi avoir des coûts plus intéressants et plus performants pour les uns et pour les autres.

De la même façon, nous avons pensé aussi à ce qui va être une des responsabilités de ce nouveau syndicat métropolitain, d'étudier les problèmes des nouvelles technologies car de grands défis sont devant nous ; ils sont devant nous en matière d'environnement, ils sont devant nous en matière d'économies d'énergie. Par exemple, le SYTRAL est le premier consommateur d'électricité de l'agglomération ; savoir économiser cette électricité, savoir la fabriquer différemment, savoir l'utiliser à travers

des nouvelles technologies qui nous permettent de faire fonctionner le métro à la même vitesse mais en économisant 15 ou 20 % d'énergie, ce sont des défis pour demain. De la même façon, on a beaucoup parlé de nos concitoyens qui prennent les transports en commun. L'information des automobilistes qui peuvent, à un moment donné, penser laisser leur voiture dans des pôles particuliers d'échanges et prendre les transports en commun ; faire en sorte que, même dans les trajets de tous les jours, une information maximum soit donnée à nos concitoyens pour rationaliser leurs déplacements. Bref, tous ces défis sont des défis permanents.

Evidemment, l'organisation du syndicat métropolitain de transports doit nous permettre d'augmenter la surface de réflexion que nous avons mise en place à partir du Pôle métropolitain et donc faire en sorte que nous puissions, dans les zones interstitielles, là aussi, bénéficier de transports en commun et d'une organisation de transports en commun. Cela peut se faire également par le soutien des équipements intermédiaires : il m'est arrivé de discuter souvent avec nos collègues de Vienne où les TER de la Région partent de la gare en question dans le centre de Vienne mais où l'accès des automobilistes dans le centre de Vienne devient impossible et sature la Ville ; il faudrait faire en sorte que l'on crée un équipement un peu plus en amont, avec des parcs-relais, pour qu'on rentabilise correctement l'utilisation de ces TER et de ces transports en commun au-delà de la seule Ville de Vienne. Voilà un exemple du type d'équipement que nous devons développer. Si je prends aussi celui de Sathonay, il y aura vraisemblablement un certain type d'équipement à mettre en place. comme ici ou là.

Nous aurons à faire de meilleurs échanges entre les TER et les différents réseaux de transports en commun et c'est ce à quoi nous réfléchissons. Mais encore faut-il avoir la structure qui nous permette de le faire et la création de ce syndicat métropolitain est importante parce que la Région en a compris l'importance et a souhaité adhérer à ce que nous avons fait au Pôle métropolitain et même en prendre le *leadership* de l'organisation pour permettre d'avoir une organisation sur une surface beaucoup plus large et qui ne soit pas discontinuée, les TER constituant les éléments supplémentaires.

Nous devons savoir aussi que nous avons des contacts avec les Départements et que ceux-ci doivent eux aussi, à terme, entrer dans ce syndicat métropolitain, sous la forme qui conviendra pour eux et pour nous. La forme qui conviendra, c'est d'abord aussi l'équité fiscale ; je n'ai pas dit "égalité", j'ai dit "équité", ce qui veut dire que, dans les déplacements, chacun doit mettre sa part de financement dans la démarche, personne n'a vocation à payer pour les autres et donc il nous faut trouver de grands équilibres financiers économiques ; d'ailleurs, à ce sujet, j'en ai discuté avec Gérard Collomb encore ce matin, il y a un projet de loi qui va permettre aux différents organismes de recevoir des versements transport additionnels et donc il faudra regarder l'évolution de ce projet également parce que de là viennent la nécessité et la survie ou la rationalité de ce syndicat métropolitain. Il y a des Parlementaires ici, on peut penser qu'ils seront, les uns et les autres, intéressés à regarder, je le pense, comme je viens de le dire, l'évolution des choses sur un terme d'équité fiscale.

Cela dit, la question du SYTRAL a été posée. Le SYTRAL continue et continuera à exister, pour une raison simple, c'est qu'il est composé aujourd'hui du territoire de la Communauté urbaine mais aussi du territoire d'un certain nombre de Communes périphériques, ce qui constitue un syndicat mixte qui, dans les statuts, en droit français, existe sous cette forme-là et donc peut continuer tout à fait à exister en la matière.

Le problème qui sera posé bien évidemment c'est qu'en général, cette adhésion des Communes périphériques préfigure, d'une façon ou d'une autre, une démarche qui est une démarche "pas à pas" et non pas une démarche d'absorption de Communes périphériques pour permettre d'avoir la rationalité de l'utilisation des transports en commun ; c'est ce qu'avaient compris, en leur temps, Givors et Grigny et je ne pense pas qu'ils le regrettent aujourd'hui vu la qualité des transports de Givors qui a été multipliée par trois par rapport à ce qui existait précédemment.

Voilà ce que je souhaite, c'est que nous sommes partis du syndicat du Pôle métropolitain, nous sommes maintenant au syndicat de Métropole, dans lequel la Région est partie prenante, nous avancerons avec les Départements et nous avancerons, au titre de la loi, dans la façon de financer ces transports en commun et donc de nous permettre de trouver la meilleure rationalité possible, à la fois dans la qualité de desserte et dans l'équité fiscale nécessaire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots complémentaires, d'abord pour me réjouir que tout le monde finalement se réunisse ce soir autour de la création de ce syndicat métropolitain des transports. Ce n'était pas forcément évident. Moi, je me souviens, quand on a lancé le pôle métropolitain qui a abouti directement à la création du syndicat métropolitain des transports, qu'il y a eu à l'époque quelques cris et j'ai entendu quelques voix dire : "Comment ? Le pôle métropolitain mais c'est un bouleversement total ! Encore un machin qui ne servira à rien !", etc.

Effectivement, il n'a pas la forme la plus aboutie mais on était parti d'un a priori, c'est que venait avec nous ceux qui avait envie de venir et les autres restaient. Mais notre conviction c'était qu'on créerait l'élan et qu'ensuite, il n'y aurait plus personne qui finalement ne voudrait pas venir. Et la Région, qui au départ voyait ce projet de syndicat métropolitain de transports avec quelques réserves, finalement, au fur et à mesure des discussions, a dit : "Je viens.". On a dit : "Vous savez, pour nous, ce n'est pas un problème de *leadership*, c'est un problème de faire en sorte que les transports répondent demain à des besoins des habitants de notre métropole et qu'ils soient assurés d'être transportés ; parce que celui qui effectivement se déplace, il n'en a vraiment rien à faire de savoir si c'est Pierre, Paul, Jacques ou Jean qui le transporte, ce qu'il veut c'est effectivement qu'il soit transporté dans les meilleures conditions."

Alors, vous voyez, madame Vessiller, je reviens sur vos problèmes de paternité et d'enfants. Vous connaissez sans doute la maïeutique -vous connaissez ?-, c'est Socrate, c'est l'art d'accoucher les choses. Cela a quelque chose à voir avec la parentalité, comme vous le voyez : la déesse Maïa était la déesse des accoucheuses. Et donc ce que l'on essaye de faire c'est essayer d'accoucher de l'histoire, même si c'est une histoire locale mais qui ensuite peut donner des idées.

Et je suis heureux d'avoir entendu mon ami Robert Thévenot dire tout à l'heure : "Mais finalement, monsieur le Président, on est d'accord avec votre projet de métropole, on l'avait même anticipé". Alors, il y avait juste un tout petit point, c'est que nous, on fait avec le Conseil Général et la Métropole c'est plutôt l'absorption des Communes. Mais j'en ai parlé tout à l'heure et il y a une différence qui est relativement importante mais en tout cas, cela permet d'aller de l'avant.

Après, pour le reste, j'ai bien vu qu'on s'étonnait quelquefois des propositions qui pouvaient surgir. Mais je rappelle que ces problématiques, nous en avons discuté depuis très

longtemps. J'ai listé toutes les réunions où j'essayais de faire avancer les choses sur ces problèmes métropolitains : nous avons commencé le 12 février 2009 lors de la visite de la mission Larcher au Grand Lyon ; ensuite, nous en avons parlé les 6 et 13 juillet 2009, les 25 janvier et 9 septembre 2010, les 13 avril et 17 octobre 2011. Donc je me dis : "Tout de même, il y a des gens qui ne regardent pas de bien près ce que l'on dit et ce que l'on fait !". Mais il y a des gens qui sont un peu plus loin mais qui ont une meilleure perception de ce que l'on peut faire dans l'agglomération. Je lisais tout à l'heure un article de la *Gazette des Communes* sur *Gazette.fr* intitulé *Le millefeuille sur le grill* et le sous-titre est "*A la Lyonnaise*". Donc il parle de ce que l'on va faire là. Et donc leurs deux intertitres c'est : "*Du Pôle métropolitain à l'Eurométropole*". Eux, ils avaient bien vu ce qu'on faisait et d'ailleurs, ceux qui étaient présents aux réunions de l'Association des communautés urbaines de France ont bien vu évidemment la tournure que prenaient les différentes discussions. Il faut toujours être sensible, effectivement, à ce que l'on dit parce qu'il arrive que cela se réalise.

Donc voilà, mes chers collègues, je mets aux voix pour montrer l'adhésion.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2012-3382 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Parc de stationnement Part-Dieu Centre commercial - Désignation du délégataire et approbation du contrat de délégation - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3382. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ce rapport concernant le parc de stationnement du centre commercial de la Part-Dieu, avec désignation du délégataire et approbation du contrat de délégation.

M. LE PRÉSIDENT : Je rappelle que ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres :

- Dans le 1°)- du III - **Offres finales des candidats Lyon Parc Auto et EFFIA stationnement** de l'exposé des motifs, il convient de lire, concernant Lyon Parc Auto :

"- une part variable solide s'établissant, selon les hypothèses de fréquentation du candidat, à 938 k€ en moyenne par an.",

au lieu de :

"- une part variable solide s'établissant, selon les hypothèses de fréquentation du candidat, à 937 k€ en moyenne par an."

- Dans le 1°)- du III - **Offres finales des candidats Lyon-Parc auto et EFFIA stationnement** de l'exposé des motifs, il convient de lire concernant EFFIA stationnement :

"- une part variable faible s'établissant, selon les hypothèses de fréquentation du candidat, à 8 k€ en moyenne par an ;",

au lieu de :

"- une part variable faible s'établissant, selon les hypothèses de fréquentation du candidat, à 9 k€ en moyenne par an ;".

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération renouvelle la délégation de service public du parking du centre commercial de la Part-Dieu à Lyon Parc Auto pour une durée de trois ans maximum ; elle pourra être plus courte.

Nous voulons, à cette occasion, exprimer le regret qu'il n'y ait pas eu dans la négociation de demande de réserver un certain nombre de places pour des abonnements de type résident. Cela avait été évoqué lors des réunions de concertation sur le projet Garibaldi. Même si, dans le quartier, il y a des immeubles plus ou moins récents avec des parkings souterrains, il y a aussi des immeubles anciens sans parking souterrain et donc la question du stationnement se pose pour leurs habitants.

Le projet Part-Dieu, dont nous avons déjà parlé dans cette enceinte, affiche parmi ses objectifs l'ambition de devenir un quartier plus mixte et de développer l'habitat. Réserver des places avec abonnement résident est donc important pour répondre à cet objectif. C'est important aussi pour pouvoir développer d'autres projets dans le quartier, qui peuvent impliquer de supprimer des places de stationnement sur la voirie comme par exemple l'élargissement de trottoirs, des aménagements cyclables ou encore rendre à certaines places publiques leur véritable fonction d'espace public : par exemple, la place des Martyrs de la Résistance.

Cette délégation de service public est courte. Il faut savoir que ce parking comporte 3 000 places. Nous vous demandons que lors de la prochaine négociation, qui arrivera vite, la réservation de places de type résident soit bien prise en compte.

Nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. PETIT : Monsieur le Président, mes chers collègues, il est peu de dire que ce rapport a suscité des interrogations lors de la commission voirie.

Nous devons valider, à travers ce rapport, la prochaine DSP pour la gestion et l'exploitation du parc de stationnement public Part-Dieu Centre commercial pour trois ans seulement, compte tenu de l'évolution urbanistique du secteur, qui nécessitera peut-être des modifications importantes de la politique du stationnement.

Les premières réponses ont été reçues et analysées en juin 2012. A l'issue de la première phase de consultation, la commission permanente de DSP a suggéré d'engager des négociations parallèles avec deux candidats, Lyon Parc Auto et Effia. Autant le dire tout de suite, toute la phase de négociation semble s'être déroulée parfaitement et dans les règles. Les deux sociétés ont été rencontrées deux fois, entre juin et juillet 2012, afin de préciser certains points de leurs réponses et pour leur permettre de retravailler leurs offres afin qu'elles soient les plus compétitives possible.

Et c'est là que nous avons quelques questions, que la commission déplacements et voirie n'a pas permis de lever.

En effet, certaines données sont très proches entre les deux candidats : le chiffre d'affaires estimé, par exemple, est dans une fourchette comparable, aux alentours de 6,5 M€ par an. D'autres éléments le sont beaucoup moins et certains même ont énormément évolué entre la première version remise et la

dernière. C'est le jeu de la négociation me direz-vous, mais tout de même ! Lyon Parc Auto passe ainsi sa redevance annuelle versée au Grand Lyon de 3,2 M€ à 4,5 M€, tout cela à chiffres d'affaires équivalents ! Et je rappelle qu'il s'est passé seulement deux mois entre la première et la dernière offre. Je précise que, dans le même temps, la société Effia a proposé d'augmenter sa redevance annuelle de 50 000 €, ce qui semble déjà plus cohérent avec l'ensemble.

Comment se fait-il qu'une société sérieuse, détenue à 30 % par le Grand Lyon, puisse en l'espace de si peu de temps, sur des critères d'exploitation identiques, augmenter sa redevance annuelle de 40 %, donc, pour être clair, baisser sa marge bénéficiaire d'autant ? S'il n'y avait pas eu de négociation, Lyon Parc Auto aurait été éliminée rapidement sur ce seul critère.

Si le choix final de Lyon Parc Auto ne peut être contestable, tout ayant été fait dans les règles du droit public, il est de notre devoir de nous interroger sur le sérieux de la première offre de Lyon Parc Auto, qui était manifestement en décalage complet avec la réalité.

Nous vous remercions par avance de vos explications claires et vous incitons à davantage de contrôle de cette société d'économie mixte lors de ses prochaines réponses à appel d'offres, puisque nous en sommes l'actionnaire majoritaire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Madame Pédrini, pour donner quelques explications.

Mme la Vice-Présidente PÉDRINI : Oui, monsieur le Président, je voudrais répondre déjà à monsieur Petit que les éléments de la négociation n'ont pas pu lui échapper puisque, dans un esprit de transparence, nous avons associé un membre de son groupe aux négociations. Donc je suis heureuse d'entendre que vous considérez que les négociations se sont passées dans un climat clair et compréhensible pour tous. Alors, quelques réponses à vos interrogations.

Les propositions financières des deux candidats, LPA et Effia, ont évolué effectivement entre l'offre initiale et l'offre négociée et particulièrement, comme vous l'avez souligné, en ce qui concerne la redevance. Nous avons travaillé, nous avons négocié et nous les avons incités à faire un effort sur un ensemble de points qui permettaient d'optimiser le montant de cette redevance pour le Grand Lyon, sans bien sûr dégrader la qualité de gestion et de service du parc. La société LPA a fait les avancées les plus importantes -vous l'avez constaté- et a présenté au final l'offre la plus intéressante sur le plan financier.

Les propositions obtenues de LPA pendant les négociations portent donc sur la suppression d'une provision de 600 K€ pour le gros entretien renouvellement dit "GER". En effet, compte tenu de la très courte durée de la future délégation, trois ans avec possibilité de résiliation anticipée, le risque de devoir réaliser des travaux lourds est faible voire nul.

L'affectation des frais de structures au réel pour ce parc, c'est un des gros points : plutôt que de recalculer sur l'ensemble des parcs gérés par LPA, ce qui était pour eux une pratique habituelle, a été modifié dans le cadre de cette négociation. Donc nous retombons sur des frais de structures réels affectés à ce parc. La diminution de la rentabilité du parc -et là c'est un gros effort qu'ils ont fait- : 9 % dans l'offre initiale, 3 % dans l'offre négociée, soit une perte de 6 points.

Voilà un petit peu les réponses à vos questions. J'étais donc accompagnée d'un membre de votre groupe et un membre du groupe Socialiste et apparentés.

Dans le cadre de ces négociations, concernant l'absence de stationnement résident dans le parc du centre commercial de la Part-Dieu, y compris en toiture-terrasse qui est identique à la délégation actuelle et comprend le stationnement horaire et nocturne, le forfait 24 heures et des abonnements illimités pour les automobiles et motos, l'abonnement résident n'a pas été prévu pour les raisons qui suivent : les diverses études menées pour le projet Garibaldi prouvent que le stationnement résident sera préservé dans le quartier et continuera à respecter les orientations du plan local d'urbanisme. La situation particulière du plan en mitoyenneté du centre commercial conduit à privilégier les stationnements de courte durée nécessaires au développement des activités commerciales, toujours dans le respect des orientations du PLU. Compte tenu du projet de rénovation du centre commercial, tout ou partie du parc de stationnement pourrait subir de profonds changements. Cette perspective ainsi que la très courte durée de la future délégation (trois ans maximum) rendent impossible toute novation de longs termes en matière de stationnement dans le parc, surtout lorsqu'il s'agit du stationnement résident.

M. LE PRESIDENT : Je mets ce dossier aux voix. On va lever la main de manière à ce que chacun puisse savoir :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon (sauf M. Petit qui s'est abstenu) ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; Europe Ecologie-Les Verts ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Pili) ;

- contre : néant,

- abstention : M. Petit (Ensemble pour le Grand Lyon).

Adopté, Mme Gelas, MM. Abadie, Bernard R. et Turcas (pouvoir à M. Buffet), délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de Lyon Parc Auto ainsi que MM. Touraine et Vesco, délégués de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de Lyon Parc Auto, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2012-3386 - déplacements et voirie - Vaulx en Velin - Boulevard urbain est (BUE) - Tronçon La Soie - Autorisation de signer le marché 2 : Voirie, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3386. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, pour ce dossier concernant un marché de voirie pour le BUE, avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme CHEVALLIER : C'était juste pour indiquer que, comme on l'a déjà fait sur les délibérations sur le boulevard urbain est, nous voterons contre cette délibération. On vous avait expliqué que c'était par rapport au fait que l'on ait réservé deux fois deux voies sur cette voirie alors que nous pensions que deux fois une voie était la solution qu'il fallait retenir. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Et une demi-voix aurait été encore mieux, nous y avons pensé mais nous n'avons pas retenu cette solution finalement.

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Pili) ;

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf M. Charles qui s'est abstenu) ;

- abstention : M. Charles (Europe Ecologie-Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2012-3390 - développement économique - Givors - Désignation d'un représentant au sein de la Maison de l'emploi et des services publics Rhône-Sud - Délégation générale au développement économique et international -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3390. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de la désignation d'un représentant au sein de la Maison de l'emploi et des services publics Rhône-Sud, avec un avis favorable de la commission.

Désignation d'un représentant au sein de la Maison de l'emploi et des services publics Rhône-Sud (Dossier n° 2012-3390)

M. LE PRESIDENT : Nous allons désigner notre représentant. Je vous propose la candidature de madame Besson.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets la candidature aux voix.

Adoptée, M. Brolquier s'étant abstenu.

(Madame Besson est désignée).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2012-3391 - développement économique - Réseaux de communications électroniques à très haut débit - Convention avec l'opérateur France Télécom-Orange - Délégation générale au développement économique et international -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2012-3391. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, au Conseil communautaire

du 8 octobre dernier, nous avons adopté les principes de la stratégie d'aménagement d'un réseau en fibre optique sur le territoire Grand Lyon, qui comprend -pour rappel- un volet de conventionnement avec les différents opérateurs. Ces conventions nous permettent d'obtenir une visibilité sur les intentions d'investissement de ces derniers, d'organiser les modalités de suivi des déploiements réellement effectués et donc de savoir où jouer un effet levier.

Cette stratégie comprenait également le lancement d'une DSP concessive pour le déploiement d'un réseau d'initiative publique, avec une option ferme pour les zones d'activités et bâtiments publics et un volet optionnel pour le résidentiel dont le périmètre sera défini en fonction des réalisations effectives et constatées des opérateurs.

Cette nouvelle délibération propose un conventionnement avec France Télécom-Orange, qui vient compléter ceux conclus avec SFR et Numericable en reprenant un contenu équivalent, à savoir une convention qui couvre la totalité de l'agglomération, c'est-à-dire un suivi précis des déploiements de l'opérateur quelles que soient les zones concernées, qu'elles soient très denses ou moyennement denses et, ensuite, la mise en place d'un guichet unique pour faciliter les déploiements prévus.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

Mme la Vice-Présidente BESSON : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

Mme BOCQUET : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier concerne une convention avec Orange. J'ai beaucoup apprécié, en son temps, la commission spéciale nouvelles compétences dans laquelle vous souligniez la nécessité d'une desserte à très haut débit sur tout le territoire d'ici la fin du mandat et une ouverture à la concurrence.

Demain, vous allez créer une Métropole, alors il faut faire en sorte que les mots deviennent réalité.

Je veux insister pour dire que la grande partie des élus manque de visibilité sur la future politique d'investissement pour le déploiement du très haut débit. On a l'horizon 2019. Mais quel est le calendrier d'ici là, la répartition géographique ? Quelles sont les étapes ? La priorité doit être la desserte des entreprises et des zones d'activités ; quelle est la programmation ? Quelles sont les zones prioritaires ? Mais aussi nous devons veiller à l'égalité de tous les citoyens puisque nous allons devoir, vraisemblablement grâce à la réforme, gérer des collèges et l'action sociale et il faudra donc, dès lors, être bien "réseauté" ! Dans ce domaine, quelles relations avec Rhône-Alpes numérique ? Quelles relations avec l'EPARI ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Vous voulez dire deux mots, madame Dognin-Sauze ?

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE : Un élément de réponse sur la question du calendrier : nous entrons dans une procédure de construction du cahier des charges pour cette DSP qui va permettre aux candidats de répondre. Celle-ci commence début janvier et c'est bien dans le cadre de cette DSP que l'ensemble des éléments de réponse que vous demandez seront précisés. Cette DSP une fois lancée nous conduira à une prise de décision en février 2014 sur la base d'un calendrier mais également à partir des points de simulations financières qui font l'objet aujourd'hui de vos questions. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2012-3395 - développement économique - Pôle de compétitivité AXELERA - Opération plan campus - Projet de construction de la plateforme d'innovation Axel'One Campus - Convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'Etat (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-3396 - développement économique - Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à la société Bluestar silicones international pour le programme de Recherche et développement (R&D) Bioncomp - Convention-cadre pour le soutien aux projets du pôle AXELERA et convention de subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-3397 - développement économique - Pôle de compétitivité AXELERA - Attribution d'une subvention à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon pour le programme de recherche et de développement (R&D) Valenthin - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-3398 - développement économique - Pôle de compétitivité TECHTERA - Soutien au projet de recherche et de développement (R&D) Matbiotex - Avenant n° 2 à la convention financière d'application avec la société BIOM'UP - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-3399 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyon urban truck & bus (LUTB) - Attribution d'une subvention à Segula Technologies pour le programme de recherche et développement (R&D) Composite Cab - Convention-cadre et convention de subvention 2012-2016 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-3436 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à la société CALIXAR pour son programme de recherche et de développement (R&D) Covalept - Attribution d'une subvention à la société ALIZE PHARMA pour son programme de recherche et développement (R&D) Prémag - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3395 à 2012-3399 et 2012-3436. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, sur ces six rapports, un est particulièrement important -mais les autres le sont aussi- puisque c'est la construction de la plateforme d'innovation Axel'One Campus dans le cadre du plan Campus et cinq rapports concernent des subventions à des projets de recherche et développement pour trois pôles de compétitivité, avec un avis favorable pour l'ensemble de ces rapports.

M. LE PRESIDENT : J'ai une demande de temps de parole du groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, quelques remarques sur ces dossiers dont l'un sur le financement de la plateforme collaborative Axel'One Campus et cinq projets précis de recherche et développement portés par les pôles de compétitivité ; vous avez le détail dans les délibérations, je passe, cela me fera gagner une minute.

L'utilité de ces projets n'est pas en doute. Le financement et les objectifs stratégiques qui les sous-tendent sont plus problématiques.

Les projets que nous examinons sont évalués à un peu plus de 34 M€, dont 8 M€ (23 %) de financement public et 1 756 000 € de notre collectivité.

La plateforme Axel'One Campus est financée à 100 % par le public à hauteur de 5 750 000 €, dont 2 M€ de notre collectivité. Les acteurs privés de cette plateforme, à l'intérêt scientifique évident, se bornent à en assurer le fonctionnement par l'apport de projets et le déséquilibre éventuel, ce qui m'apparaît le minimum mais peut-être le plus dangereux car cet apport de projets peut accélérer le désengagement des grands groupes de leur propre recherche interne, effets pervers ou cachés des pôles de compétitivité.

Lorsque l'on sait que le groupe Rhodia-Solvay, par un jeu d'écriture comptable, malheureusement légal, ne paie pas d'impôts sur les sociétés, ni en France ni en Belgique.

Lorsque l'on sait que tous les grands groupes concernés par les pôles de compétitivité, comme Bluestar et Suez Environnement, externalisent leurs recherches, encaissent le crédit d'impôt recherche comme du cash et qu'après avoir bénéficié de l'abandon de la TP -dont on a vu les conséquences dans le projet de budget : 24 M€ de moins-, ils vont bénéficier essentiellement, et plus que les PME, du crédit de compétitivité récemment décidé, et cela sans contrepartie ni condition.

Lorsque l'on sait que ces groupes, avec le MEDEF et les marchés financiers trop écoutés par le Gouvernement actuel, tentent d'imposer leur recherche à tout prix du profit court termiste maximum par la régression sociale, la flexibilité généralisée alors qu'il conviendrait, à l'inverse, d'accompagner les innovations productives, de progrès social.

Lorsque l'on sait que tous ces cadeaux fiscaux, parce qu'ils privilégient la financiarisation de l'économie et de l'industrie, ont conduit à la crise et n'ont permis ni le mouvement de réindustrialisation nécessaire ni la tenue des engagements des repreneurs ; comme à Véninov, obligeant les salariés d'ailleurs à réoccuper ce soir leur entreprise pour obliger le repreneur à tenir ses engagements.

Lorsque l'on sait que ces aides financières attribuées sans condition aux grands groupes n'ont, ces trente dernières années, ni favorisé l'emploi efficace garanti et valorisant, ni la baisse du chômage, ni la création massive d'emplois utiles et qualifiés pour notre jeunesse.

Lorsque l'on sait tout cela, on se dit que, somme toute, la nationalisation -même temporaire- serait bien plus efficace que l'absence de conditions au financement public et l'on se dit aussi que le Gouvernement, la semaine dernière, a probablement loupé une très belle occasion -avec le soutien de 70 % de l'opinion- de relancer une filière essentielle au redressement productif innovant et moderne, celle de l'acier, indispensable pour la base du développement économique, monsieur le Président, dont vous parliez tout à l'heure.

Et nous sommes donc légitimes pour penser qu'en matière de santé par exemple et de pharmacie, un pôle public maîtrisant les appétits des actionnaires pour des réinvestissements dans la recherche et l'emploi devrait être l'objectif des pouvoirs publics car c'est tout de même la Sécurité sociale qui paye la pharmacie et notre santé qui sont en question.

Enfin, on peut se dire, monsieur le Président, que l'efficacité du modèle lyonnais, l'excellence lyonnaise, tout en confortant notre base industrielle -comme vous l'indiquiez tout à l'heure- nécessaire diversifiée et innovante, gagnerait en attractivité, en crédibilité, en implication sociale si nous émettions des conditions à nos financements publics -rien que pour ce soir, le financement public du Grand Lyon c'est 3 756 000 €- aux grands groupes et à des PME, des labos qui participent bien entendu ; ces conditions, que j'ai souvent énoncées ici, pouvant aller jusqu'à l'appropriation sociale mais il faudra l'imposer au Parlement et donc dans les politiques gouvernementales nationales et européennes.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Juste un mot tout de même, pour le plaisir de la discussion entre nous : vous voyez, je suis d'accord, enfin, je veux bien envisager l'hypothèse que vous venez d'évoquer de la nationalisation d'un secteur. Finalement, ce soir, vous nous en proposez donc deux, à la fois celle de la sidérurgie et en même temps celle de la pharmacie d'une certaine manière.

Il se trouve qu'aujourd'hui, il y a un certain nombre de lois qui fait qu'on indemnise un actionnaire et donc je me souviens de 1981 où cela avait coûté relativement cher pour indemniser les actionnaires. Alors, on pourrait ne pas indemniser les actionnaires et donc faire une révolution bolchévique, cela s'est fait dans le temps mais c'est là où commenceraient nos différences.

Donc je mets aux voix ces dossiers :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne (sauf M. Millet qui s'est abstenu -pouvoir à M. Albrand qui a voté pour-) ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; Europe Ecologie-Les Verts ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Radical de gauche-Grand Lyon demain ; Objectif Lyon Métapolis ; Centre gauche démocrate ; Non inscrits (MM. Broliquier, Justet, Pili) ;

- contre : néant ;

- abstention : M. Millet -pouvoir à M. Albrand qui a voté pour- (Communiste et intervention citoyenne).

Adoptés. M. Geourjon n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2012-3436.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2012-3410 - proximité et environnement - Production et distribution d'eau potable - Protocole de fin du contrat d'affermage du 7 décembre 1971 conclu avec la société Lyonnaise des eaux - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-3411 - proximité et environnement - Production et distribution d'eau potable - Protocole de fin du contrat d'affermage du 6 octobre 1970 conclu avec la société Veolia eau - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Madame Ait-Maten a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3410 et 2012-3411. Madame Ait-Maten, vous avez la parole.

Mme AIT-MATEN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur ces deux rapports fixant le protocole de fin de contrat d'affermage avec la société Lyonnaise des eaux, d'une part, et Veolia eau, d'autre part, afin de préparer le transfert du service de production et distribution d'eau potable au prochain exploitant et d'assurer la continuité de ce service.

M. LE PRESIDENT : Merci. Et j'espère que personne va me proposer une troisième nationalisation parce que là, on y va...

J'ai un temps de parole pour le groupe GAEC et un autre pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, très rapidement, ces deux conventions de gestion de la fin des contrats de l'eau sont très importantes et les conventions annexées à ces délibérations sont assez complètes sur les données à récupérer, sur le matériel et les personnels, les équipements, les bases de données numériques, les précisions comptables par exemple sur les valeurs nettes, etc. Elles précisent bien le tuilage nécessaire à la fin du contrat et sa sécurisation pour assurer la continuité de service.

Cependant, j'ai une question : il est tout de même étonnant que nous délibérions en décembre sur des obligations des délégataires dont la première échéance est déjà passée, à savoir septembre 2012, il y a deux mois. Dans ces conditions, puisqu'il y aurait une certaine valeur rétroactive, il serait intéressant de savoir si cette échéance a été par avance pleinement respectée par les délégataires. Peut-on déjà en tirer, deux mois après, quelques enseignements sur le solde des contrats et sur les respects des engagements en termes investissements ?

Ensuite -et je ne confonds pas les délibérations mais je profite de cette occasion-, nous aurons sans doute en janvier une autre délibération sur la dernière échéance de renégociation partielle. Est-ce qu'on peut avoir quelques éléments sur les négociations en cours, sinon au moins pour envisager une avancée, sur la baisse de la part fixe des abonnements la ramenant en-dessous de 30 %, à cette occasion ?

Voilà les deux questions très simples que nous souhaitons poser.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Une question complémentaire par rapport à celle posée par notre collègue Fournel : cette délibération qui permet de faire le point avec les concessionnaires sur toute l'exploitation du réseau n'évoque pas la transmission éventuelle du système d'information qui est un système évidemment assez élaboré, dont on dit d'ailleurs que Veolia travaille avec un système informatique dont il est le seul propriétaire et ne souhaite ni le diffuser, ni le vendre, ni le mettre à disposition.

Or, nous savons aussi -et on le comprend- que c'est un élément important pour le Grand Lyon afin de connaître exactement l'état du réseau et tout le dispositif nécessaire, quand bien même nous n'évoluerions pas sur une régie. En termes d'information totale et parfaitement transparente, ce point n'est pas abordé. Le sera-t-il lorsque vous allez consulter... Pardon, sera-t-il demandé lorsque nous allons engager les nouvelles consultations pour les nouveaux concessionnaires ?

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Madame Pédrini, dont je veux d'ailleurs louer ce soir la façon dont elle a géré tous les problèmes de contrats de délégation de service public, avec à la fois efficacité et totale transparence.

Mme la Vice-Présidente PÉDRINI : Merci, monsieur le Président.

Donc une première réponse : quand on parle de décembre 2012, c'est que les informations nous avaient déjà été communiquées ; là on est juste à la signature finale mais nous avons déjà un certain nombre d'informations.

Pour la question posée par monsieur Buffet, les éléments sont pris en compte dans les données informatiques qu'on nous a données.

La dernière question, c'était la quinquennale et nous sommes encore en train d'y travailler.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je mets aux voix ces deux dossiers.

Adoptés à l'unanimité, M. Barthélémy n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2012-3411.

Rapporteur : Mme AIT-MATEN.

N° 2012-3415 - proximité et environnement - Plan de prévention du bruit dans l'environnement - Dispositif de résorption des points noirs du bruit le long des voiries communautaires - Demande de subvention auprès de l'ADEME - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3415. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, concernant le plan de prévention du bruit dans l'environnement - dispositif de résorption des points noirs du bruit le long des voiries communautaires.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Intervention retirée, monsieur le Président.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

N° 2012-3416 - proximité et environnement - Agenda 21 Vallée de la chimie - Convention d'objectifs 2013 du centre de ressources sur les risques - Attribution de subventions à l'Institut des risques majeurs (IRMa) et à Alliade habitat - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3416. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, concernant l'Agenda 21 de la Vallée de la chimie - convention d'objectifs 2013 du centre de ressources sur les risques.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. AUGOYARD : Intervention retirée.

Adopté à l'unanimité, M. Brachet, délégué du Grand Lyon à Alliage Habitat, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. DESBOS.

N° 2012-3417 - proximité et environnement - Projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) - Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2012-2016 - Attribution de subventions à 5 agriculteurs, au Syndicat mixte des Monts d'Or, à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, à la Ville de Décines Charpieu - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3417. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, concernant le projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) et la protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP).

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. JOLY : Monsieur le Président, mes chers collègues, une très brève intervention sur ce sujet qui, comme vous le savez, nous tient à cœur. Il nous tient à cœur car il est un exemple de ces actions de proximité, empreintes de pragmatisme, que l'on peut mener au niveau des Communes ; car c'est bien parce que les Communes et des structures comme le Syndicat mixte des Monts d'Or interviennent que l'on peut impulser des projets et réussir.

En matière agricole, dans un territoire comme celui de la Communauté urbaine et même ailleurs, on ne réussit rien avec de grands concepts abstraits, avec des idées partisans ou du prêt à penser, fut-il couleur verdure ! C'est un travail de fond au long court.

Il est heureux que le Grand Lyon vienne en appui de ces initiatives locales et souvent associatives. La liste des projets concernés par la délibération est assez éloquent : la lutte contre les érosions à Mions, les équipements de protection des terrains, l'entretien des espaces dans les Monts d'Or et les études et travaux d'accueil pour les maraîchers dans les terres du Velin par exemple.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

N° 2012-3418 - urbanisme - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Approbation du bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-3419 - urbanisme - Villeurbanne - Carré de Soie - Création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Mode de réalisation - Programme global prévisionnel des constructions - Exclusion de la taxe d'aménagement - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-3420 - urbanisme - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Modification du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Tase - Convention avec la Ville - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3418 à 2012-3420. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Trois délibérations concernant le Carré de Soie, deux pour Villeurbanne La Soie et la future ZAC et une délibération sur Vaulx en Velin et la cité Tase et son PAE. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. COSTE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Intervention du groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président KIMELFELD : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2012-3421 - urbanisme - Lyon 7° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Révision simplifiée n° 12 sur le territoire de la Commune - ZAC des Girondins - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3421. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : C'est aussi un avis favorable de la commission concernant la révision simplifiée pour la ZAC des Girondins à Lyon 7°.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. GOURJEON : Monsieur le Président, mes chers collègues, la ZAC des Girondins, c'est un peu l'achèvement urbain du projet Gerland. C'est donc la suite d'une démarche entamée par nos prédécesseurs il y a bien longtemps et que vous avez poursuivie.

Nous souscrivons aux objectifs du projet. En construisant des logements, en augmentant l'offre d'équipements publics de proximité, nous allons contribuer à faire de ce grand quartier

de Gerland un vrai quartier de centre-ville. C'est un objectif important. Il garde en effet trop souvent l'image d'une zone d'activités, attractive et innovante, c'est vrai, mais dépourvue d'une vraie vie de quartier, hormis autour de la place des Pavillons.

Le projet de ZAC des Girondins va dans le bon sens. Les orientations générales du PADD qui nous sont soumises aujourd'hui sont assorties de quantité de flèches vertes ou bleues qu'affectionnent les urbanistes mais qui doivent se traduire par des opérations d'aménagement parfois lourdes.

Cet achèvement de l'aménagement de Gerland ne sera un succès que si ce nouveau quartier est correctement désenclavé, bien relié au centre de la ville : c'est vrai à l'est, par les liens avec le huitième arrondissement ; ce sera vrai à l'ouest, avec la Confluence qui lui fait face et les trois ouvrages nouveaux de franchissement du Rhône à construire ; ce sera vrai au sud, avec le futur Anneau des Sciences qui contribuera à l'accessibilité de Gerland ; c'est nécessaire au nord, avec le prolongement de la trame verte venue du parc Blandan et de la rue Garibaldi.

Or, c'est bien sur cette question des liens, de l'accessibilité que nous avons des interrogations, en dépit des flèches vertes et des objectifs louables affichés.

La nature aura vraisemblablement une place importante, c'est indispensable. On nous parle de trame verte le long du Rhône. Mais je suis inquiet de la faisabilité de la liaison nécessaire entre la rue Garibaldi et l'actuelle impasse de l'Asphalte en traversant les voies ferrées : les emplacements réservés dans la version actuelle du PLU ne permettent pas d'envisager correctement cette liaison en prolongement de la trame verte.

Par ailleurs, on prévoit de développer les axes piétons et modes doux, ce qui est bien. Il ne faudra pas oublier que ce quartier va certainement avoir un flux de voitures supplémentaires avec l'arrivée de l'Anneau des Sciences à proximité.

Le secteur des Girondins sera au cœur de la liaison entre Gerland et la Confluence, avec la traversée du Rhône. A-t-on d'ailleurs une idée du calendrier pour l'arrivée du pont des Girondins ainsi que l'éventuel futur pont Suchet ou la passerelle transversale qui seront des éléments au moins aussi importants pour Gerland que pour la Confluence ? Je sais que ces liaisons sont difficilement dissociables de l'avenir de l'axe A6-A7, lui-même totalement dépendant de la réalisation hypothétique du grand contournement de Lyon, mais à subordonner chaque projet à la réalisation d'un autre, on finit par avoir une ville en attente, une ville en points de suspension.

Enfin, en ce qui concerne le prolongement du T1 à Debourg, les délais semblent respectés mais y a-t-il d'autres perspectives, notamment avec l'arrivée de l'Anneau des Sciences, pour que cette ligne rejoigne éventuellement un futur parc relais proche de cette nouvelle infrastructure ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme DAGORNE : Monsieur le Président, nous revenons aujourd'hui sur le dossier de la ZAC des Girondins par ce débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable dans le cadre d'une révision simplifiée du PLU.

Ceci étant dit, si nous sommes favorables à l'aménagement de Gerland et la poursuite de son développement, nous émettrons

quelques réserves et inquiétudes -que peut-être vous arriverez à rassurer tout à l'heure- sur les choix actuels ou supposés sur ce projet.

Commençons par la constitution de l'offre immobilière dans ce quartier : rappelons le contexte et l'ambition d'accueillir 44 000 habitants en 2025 sur le territoire de Gerland. Le document d'orientations générales du SCOT a retenu la priorité d'une offre de niveau international, se distinguant par sa qualité architecturale et fonctionnelle au sein des sites qui, comme Gerland, sont très bien connectés aux réseaux de transports national et international.

Alors, aujourd'hui, quelle est l'ambition architecturale pour la ZAC des Girondins ? Le projet va s'intégrer dans la continuité des ZAC du Bon Lait et de Massimy. On est un peu loin de considérer Gerland à l'égal de sa voisine Confluence. Pour autant, nous ne demandons pas une juxtaposition de beaux gestes architecturaux comme à Confluence, dont certains d'ailleurs ne sont pas très vivables avec un vis-à-vis à 7 mètres et pas forcément beaucoup de lumière pendant six mois de l'année. L'objectif sera de construire une composition urbaine avec des immeubles agréables à vivre. Cela doit être la priorité à Gerland. C'est la qualité de vie des habitants qui nous importe, pas l'architecture spectacle !

Deuxième point d'interrogation : le projet de pôle tertiaire. Gerland est traditionnellement une terre d'activités artisanales et industrielles et il s'est enrichi d'un pôle de recherche et d'enseignement depuis la fin des années 80. Alors oui pour 60 000 mètres carrés de surfaces de bureaux ! Mais pourquoi en faire le troisième pôle tertiaire de Lyon ? On va encore multiplier les pôles dans ce domaine comme on multiplie les zones commerciales avec la Part-Dieu, Carré de Soie, Confluence. Visons peut-être la complémentarité ! Ne ratons pas cette chance pour Gerland de conforter son excellence et son pôle de l'enseignement supérieur et le biopôle en favorisant l'implantation de bureaux et d'activités dans ces domaines plutôt que dans d'autres domaines plus tertiaires, plus classiques.

Par ailleurs, lors de la commission urbanisme, nous avons entendu parler d'une nouvelle tour sur la ZAC des Girondins. Est-ce une nouvelle rumeur ? Est-ce fondé ? De quoi parle-t-on ? Pour quel usage ? Ce n'est pas la première fois que l'on évoque une tour dans le nord de Gerland. Les fois précédentes, la rumeur a été enterrée ; c'est vrai qu'elle avait fait l'objet d'un grand refus de la population. Si, effectivement, c'est avéré, s'il s'agit de faire de la densité, il n'est pas forcément besoin d'une tour : la Croix-Rousse est un des quartiers les plus denses d'Europe et il n'y a pas de tour. Enfin, chaque entrée de Lyon ou d'un quartier ne doit pas obligatoirement être marquée par une tour ; on a même supprimé les tours en entrées de quartiers.

Lyon se dessine par ses deux collines naturelles, Fourvière et la Croix-Rousse et une artificielle, qui se dessine et se développe depuis les années 90 à la Part-Dieu, dans un dessin raisonné de la Ville imaginé à l'époque de Michel Noir. On peut peut-être imaginer des points saillants dans la *skyline* mais certainement pas en plein milieu d'un quartier, comme ici au milieu de Gerland !

M. LE PRÉSIDENT : Je vous interromps, madame Dagorne, parce que jamais personne n'a envisagé une tour ; donc vous n'allez pas lancer la rumeur qu'il y a une tour, pour la démentir ensuite !

Mme DAGORNE : Je vous remercie de me le dire mais, en tout cas, c'est un point qui a été évoqué en commission urbanisme la semaine dernière, monsieur le Président ; je vous remercie d'arrêter la rumeur et je ne la reprends pas, je continue mon propos.

Autre point, le commerce est aujourd'hui un point noir de ce quartier, le peu de commerces de proximité. S'il est vrai que le commerce ne se décrète pas, les conditions de son développement doivent maintenant se mettre en œuvre. Aujourd'hui, les habitants doivent faire des kilomètres pour trouver une baguette ou un quotidien tous les jours, et encore plus le dimanche. La commercialisation est un peu lente sur Gerland, les installations sont principalement orientées sur le secteur tertiaire : assurance, intérim, optique. Il faut renforcer les pôles commerciaux autour de l'avenue Jean Jaurès, autour des bouches de métro. La création du pôle de commerce sur la future rue des Girondins doit faire l'objet d'une attention et d'une vigilance concernant les conditions d'accès abordables aux locaux commerciaux. Il faudra permettre à ces commerces de proximité de s'installer et, bien évidemment, de garder une activité durable.

Se pose évidemment encore la question des transports, de la circulation inter-quartiers depuis Confluence à Gerland par des cheminements variés. Aujourd'hui, Gerland se développe selon une logique nord-sud ; en cela, elle suit l'épine dorsale, la ligne de métro B, décidée et engagée il y a quelques années déjà avant les mutations du quartier.

Aujourd'hui, on pense encore beaucoup axe nord-sud et on oublie un peu peut-être la relation est-ouest. C'est vrai, il y aura la ligne de tramway qui reliera Confluence à Gerland par le sud mais cela ne suffira pas. On ne retrouve pas forcément, dans les cartes présentées dans la notice, l'importance des mises en relation entre Confluence, Gerland et le huitième arrondissement. On continue à réfléchir et à développer les quartiers par tranches nord-sud et votre projet devrait peut-être aussi un peu plus se situer dans une logique de relation à l'échelle du sud de Lyon, de la rive droite du Rhône jusqu'au huitième.

Cette fois-ci, encore une fois, on évoque l'hypothétique pont des Girondins ; je l'ai déjà dit le mois dernier au sujet de l'accès à Confluence, la réalisation de ce futur pont ne peut être envisagée sans le déclassement de l'autoroute et ce dossier est au cœur des interactions entre les projets TOP, Anneau des Sciences, déclassement A7. Le pont des Girondins restera bien une vue de l'esprit tant que le grand contournement de Lyon ne sera pas réalisé ; cela nous amène à une échéance de vingt à trente ans.

Sur la question des transports également, il y a encore un enjeu peut-être à ouvrir des discussions avec l'Armée. Si l'on veut envisager la logique ouest-est de développement du quartier, revoir l'idée du pont Suchet qui est inscrit sur les plans au nord de Gerland ; bien sûr, ce projet de trajectoire passerait par une négociation avec l'Armée...

M. LE PRÉSIDENT : Il ne vous a pas échappé qu'il commence à se faire un peu tard et que, si l'on pouvait se hâter un peu... Votre intervention était de trois minutes !

Mme DAGORNE : J'en termine, monsieur le Président.

Je pense qu'aujourd'hui vous auriez peut-être la possibilité d'ouvrir une discussion avec le Ministre des Armées pour discuter de ces développements sur l'ouest de Gerland.

En bref, une réflexion globale à l'échelle de l'ensemble de Gerland est nécessaire. Prenons le temps !

Aujourd'hui, on déshabille Gerland et son pôle sportif avec la construction du Grand Stade à Décines. Que va devenir le stade de Gerland, quel est son avenir sportif ? Aujourd'hui, on n'a pas forcément une grande vision sur l'avenir du port Edouard Herriot alors que la zone Seveso a été réduite.

Quel avenir pour Gerland, dans la Ville, l'agglomération, la métropole ? C'est la vision qui doit nous occuper aujourd'hui et l'aménagement du secteur des Girondins doit s'inscrire dans cette stratégie de développement durable.

Je vous remercie de m'avoir écoutée jusqu'au bout.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. FLACONNÈCHE : Monsieur le Président, meschers collègues, malgré l'heure avancée, je dirai quelques mots par rapport à ce dossier qui est particulièrement important.

Je voudrais tout d'abord vous dire qu'effectivement, aujourd'hui, après deux autres ZAC, c'est une troisième ZAC qui fait l'objet de notre ordre du jour. Il faut bien reconnaître que les deux premières ont, malgré des temps difficiles, connu un vrai succès et on peut considérer aujourd'hui que l'ensemble de la ZAC, à l'exception pour le moment d'un immeuble, a été construit. Donc cela me paraît être un résultat que beaucoup auraient aimé avoir sur les territoires où ils ont construit.

Le projet d'aménagement dont il s'agit va permettre de finaliser la recomposition de l'espace engagé par les deux premières opérations qui ont marqué une nouvelle centralité au nord du septième arrondissement ou au nord de Gerland.

Les enjeux de ce projet sont à la fois importants pour Gerland mais aussi à l'échelle de la ville et de l'agglomération.

Cette opération des Girondins va nous permettre un rééquilibrage entre le sud et le nord de Gerland et donc il me paraît important que nous ayons effectivement un développement à peu près uniforme et, en tout cas, que personne ne se trouve laissé pour compte dans ces opérations.

La programmation publique d'équipements nécessaires permettra d'en faire un véritable quartier de ville.

Je voudrais rajouter que, pour la ville et pour l'agglomération, l'ambition attachée à ce secteur n'est pas seulement "gerlandaise" et si Gerland a souffert certaines années, c'est surtout du fait qu'il était dans une situation d'isolement que connaissait également le sud du deuxième arrondissement, donc la Confluence. Cette Confluence ne peut que se développer sur Gerland. Ce sont deux territoires qui ont une histoire commune et qui auront vraisemblablement un développement qui ne sera pas très éloigné.

Il ne faut pas s'imaginer que la troisième ZAC c'est la fin de la construction à Gerland. Ses capacités de développement resteront énormes, même si on y rencontre les mêmes difficultés qu'ailleurs. La principale, vous l'avez souligné, monsieur Geourjon, ce sont les difficultés relatives à l'implantation commerciale.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche, je serai obligé de vous retirer le temps de parole, de la même manière que madame Dagorne, parce qu'il faut respecter les temps de parole.

M. FLACONNÈCHE : Effectivement, c'est pour cela que je vais en terminer avec la rumeur, qui est dangereuse pour tout le monde. Il faut éviter de formuler avec des points d'interrogation des séries de propositions qui n'apportent rien au débat.

Voilà, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques mots tout de même, pour répondre en particulier à madame Dagorne. Puis-je vous dire, madame, que votre intervention me consterne parce qu'elle

montre que vous n'avez pas jeté un œil sur le document qui vous était aujourd'hui proposé ? Vous voyez, vous nous dites qu'on est trop sur le cœur d'un quartier et qu'on ne prend pas la Ville à la bonne dimension, en particulier que les liaisons entre l'est et l'ouest ne sont pas traitées.

Je présente quelques *slides* à nos amis -aujourd'hui, c'est un peu trop petit !- pour montrer qu'en matière de trames vertes, on prend à l'échelle de l'agglomération, qu'en matière de liaisons est-ouest, on prend à la hauteur de l'agglomération, que là, on prend même depuis le nord de la Part-Dieu pour voir effectivement comment les systèmes fonctionnent.

Bref, toutes les questions que vous posez ont été traitées, présentées ! Que voulez-vous, moi, je ne peux pas lire non plus les documents pour vous ! Il faut que, quelque part, vous les preniez, vous les lisiez et qu'ensuite, vous ayez d'autres visions ! Mais cela demande non pas simplement à dire : "J'ai entendu qu'il y avait une tour ! Est-ce que c'est bien vrai qu'il y a une tour ?" Et moi, si j'étais à votre place, monsieur Collomb, je ferais cela pour ce quartier..." Le jour où vous commencerez à dire cela, alors peut-être les Lyonnais feront un tout petit peu attention aux propos qui sont traités.

Le débat est donc clos. Je vous remercie de bien vouloir m'en donner acte.

(Acte est donné).

N° 2012-3424 - urbanisme - Lyon 3° - Lyon Part-Dieu - Signature d'un protocole d'objectifs avec les copropriétaires du centre commercial La Part-Dieu - Direction générale - Missions territoriales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3424. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : C'est un avis favorable de la commission pour ce projet de protocole d'objectifs entre les copropriétaires du centre commercial de la Part-Dieu et le Grand Lyon.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. AUGOYARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, quand on parle de la Part-Dieu, on évoque finalement un projet fil rouge qui accompagne plusieurs générations d'élus. Vous n'étiez pas encore élu quand le projet a été lancé...

M. LE PRESIDENT : Même pas né !

M. AUGOYARD : ...Sans doute pas ! Et lorsque ma génération passera le flambeau à la suivante, ce quartier restera inachevé, il y aura toujours quelque chose à renouveler, de nouvelles idées à trouver et un espace public à retrouver.

Ce soir, vous nous proposez de lancer une discussion sur un point particulier : la construction d'un espace public sur le toit du centre commercial. Idée originale, idée intéressante sans doute mais elle n'a rien de neuf : il y a déjà le jardin suspendu du centre d'échanges de Perrache. Tirons donc les enseignements de cet exemple afin que le projet soit une vraie reconquête et non un énième trompe-l'œil de verdure, dans lequel plus personne n'a envie ou n'ose aller !

Je voudrais profiter de cette délibération pour vous demander où nous en sommes sur la *skyline*. Nous sommes entre deux marchés internationaux des professionnels de l'immobilier (MIPIM) mais peut-être pourriez-vous nous faire un point d'étape ?

En septembre dernier, lorsque je constatais qu'il manquait encore à la Part-Dieu des tours dessinées par de grands architectes de renommée internationale comme Jean Nouvel, Zaha Hadid, Sir Norman Foster... -et je persiste d'ailleurs-, vous nous annonciez la venue d'un grand architecte pour un projet à la Part-Dieu -je vous cite- : "Je vous en livrerai la primeur. J'espère qu'il ne sera pas trop petit à vos yeux ! Il a fait quelques-uns des grands projets parisiens, donc j'espère qu'il pourra aller à la Part-Dieu. Mais nous vous en dirons plus dans quelque temps." Etant assez gourmand, je suis encore sur ma faim, j'attends avec impatience ce nom. Peut-être pourriez-vous nous le donner ce soir, monsieur le Président, à moins qu'il ne s'agisse d'un énième effet d'annonce ?

M. LE PRESIDENT : Votre problème, si je puis me permettre, c'est que vous nous sous-estimez ! Lors de la dernière intervention en Conseil communautaire et, votre collègue, en Conseil municipal, vous nous disiez, sur les aspects métropolitains : "De l'audace, de l'audace ! Timoré, monsieur le Président, de l'audace !" Et oui ! Et quand un jour on vous annonce qu'effectivement, on a eu de l'audace, vous en restez cois ! Et il y a d'autres projets sur lesquels vous resterez cois ! Mais vous permettez qu'on avance à notre vitesse, pas forcément à la vôtre !

Je mets donc aux voix ce projet.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2012-3425 - urbanisme - Lyon 2° - Projet de reconversion de l'Hôtel Dieu - Aménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel Dieu et de la halte fluviale - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Approbation du programme et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Autorisation de lancer la consultation de maîtrise d'oeuvre - Autorisation donnée à la SAS Hôtel Dieu Presqu'île pour solliciter les autorisations nécessaires au titre des codes du patrimoine, de l'urbanisme et minier - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2012-3425. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Il s'agit d'un projet de délibération relatif à la reconversion de l'Hôtel Dieu, avec un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, il est question de l'implantation dans un quartier -et surtout une cité- du nouvel Hôtel Dieu.

Apaiser les déplacements c'est essentiel pour faciliter la réappropriation des espaces publics par les habitants et, de fait, favoriser la mixité d'usages et de population. Le grand quartier Bellecour-Grôlée, et plus globalement la Presqu'île d'ailleurs, souffre réellement des usages des espaces publics très dédiés aux voitures, ayant de fortes conséquences à moyen terme sur la santé ; je fais référence, entre autres, à cette fameuse autoroute de centre-ville qui passe devant l'Hôtel Dieu. Travailler une halte fluviale, c'est bien et les écologistes se félicitent qu'il y ait un développement des transports en commun -oui, monsieur Roland Bernard- sur l'eau.

Par contre, il faut se poser vraiment la question des études nécessaires j'allais dire au déclassement de l'A7 mais je sais que

le déclassement de l'A7, cela fait bondir monsieur le Président, qui va me dire de venir aux débats publics sur l'Anneau des Sciences. Moi, ce que je voudrais demander c'est si on peut avoir ces fameuses études -parce que peut-être qu'elles existent dans les cartons- de déplacements sur ce secteur-là.

M. LE PRÉSIDENT : On en a fait sur ce secteur, je le rappelle.

Mme BAUME : Devant le quai Jules Courmont. J'aimerais bien que l'on ait accès à ces études ou qu'à minima, elles soient faites puisque l'on a tout un wagon d'études prévues ici.

M. LE PRÉSIDENT : Venez aux réunions !

Mme BAUME : Je participe jeudi soir aux débats sur l'Anneau des Sciences.

M. LE PRÉSIDENT : Super !

Mme BAUME : Pour ce qui est de la mixité d'usages et de population, le coeur de ville autour de la place Bellecour se doit d'être ouvert à tous et à toutes et de refléter, de fait, l'histoire et la vocation humaniste lyonnaise -ce n'est pas vous qui contredirez-, ce côté "vitrine" de la place Bellecour, pour participer au rayonnement de Lyon et du Grand Lyon.

Ceci signifie qu'au-delà des espaces publics et des jardins des cloîtres, il est important que ce lieu accueille, en complément des congressistes -nous l'avons bien compris- et des personnes qui viendront dans les commerces, des activités attractives et utiles socialement pour le plus grand nombre.

Alors, que ce soit une cité de la gastronomie, à l'époque de la malbouffe et de la nécessaire préservation des terres nourricières et à l'époque aussi de l'augmentation de la pauvreté, ou un pôle de promotion de la santé au sens large du terme, ou encore un musée de la santé -comme il est écrit dans la délibération-, l'essentiel pour les écologistes réside en l'ouverture de ce site ; je parle bien du site de l'Hôtel Dieu.

Pour mémoire, l'Hôtel Dieu -mais ce n'est pas moi qui vais vous l'apprendre, monsieur le Président- a été construit par des dons et legs entre autres, sur plusieurs siècles, pour l'attention aux plus défavorisés, quelles que soient les époques, alors continuons !

Pour ce qui est du volet santé, cher à l'Hôtel Dieu, pas besoin d'études complémentaires ce coup-ci ; elles sont déjà faites et ont été financées par la Région. Les acteurs associatifs, malgré une conjoncture financière difficile pour eux, ont fait un effort de coopération -je crois que vous êtes au courant- pour porter un de vos vœux de 2008 dans le cadre de la liste "Aimer Lyon" : développer un pôle associatif de prévention dans le nouvel Hôtel Dieu.

Désormais -vous allez me le dire, j'en suis certaine-, tout est dans les mains d'Eiffage qui va rencontrer, entre autres, les porteurs de projets la semaine prochaine. Toutefois, les élus que nous sommes et le Président que vous êtes peuvent tout à fait émettre un signal fort en ce sens -et pourquoi pas dès ce soir- de notre engagement et de votre engagement à ce que des mètres carrés soient dédiés -je ne dis pas à titre gratuit, bien entendu- à des activités non lucratives d'utilité sociale pour Lyonnais et Grands Lyonnais.

Notre groupe votera favorablement cette délibération parce que nous ne doutons pas de votre souci de montrer cette histoire humaniste et cette vocation humaniste des Lyonnais.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. AUGOYARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'Hôtel Dieu va trouver une nouvelle destination : une partie sera ouverte au public mais le projet porté par Eiffage reste un projet privé. Nous savons tous ici que le privé et le public ne s'opposent pas. Au contraire, ils se complètent. Mais lorsque de l'argent public est injecté pour aider une action privée, il est légitime de poser des questions et d'être rassuré sur le bien-fondé de notre action.

Nous avons tous pu lire ou entendre que le projet d'hôtel 5 étoiles était menacé et que l'équilibre financier du projet n'était pas encore totalement assuré. Est-ce que vous pourriez nous rassurer sur ce point ? Comprenez mon inquiétude, monsieur le Président ! Nous avons pu voir que les projets d'hôtels de luxe ne sont pas faciles à porter ; ce ne serait pas le premier projet hôtelier sur lequel vous communiquez et qui ne voit pas le jour : rappelons-nous le projet Canabae d'hôtel flottant au niveau du pont de l'Université qui devait ouvrir il y a presque plus d'un an ; rappelons-nous le projet d'hôtel quai Rambaud vers les futurs sièges d'Euronews et de GL Events, tout simplement effacé des plans. Rassurez-nous, monsieur le Président !

Pour que l'argent public n'ait pas à financer un projet non viable, vous avez finalement -et j'insiste sur ce mot "finalement"- soutenu le projet de Cité de la gastronomie pour que l'Hôtel Dieu gagne en attractivité. Mais cela ne suffira pas.

Sur les accès en tant que tels, qui font l'objet de cette délibération, c'est bien ! Mais soyons un peu plus audacieux encore une fois et surtout plus cohérents ! Deux exemples : vous nous vantez la ville douce et vous ne vous attaquez pas à la trémie de l'angle du quai et de la rue de la Barre. Vous nous vantez une halte fluviale et vous ne prévoyez pas de passage protégé entre celle-ci et l'entrée principale de l'Hôtel Dieu. Bref, encore une fois, on affiche.

Monsieur le Président, les Centristes souhaitent le succès du projet Hôtel Dieu. J'ai presque envie de dire : "Heureusement que c'est le privé qui s'en charge !" car on ne peut pas dire que votre bilan brille sur le deuxième arrondissement : une Confluence inaccessible, une rue de la République dans un état pathétique, sans parler de la rue Victor Hugo, une rue Grolée -cette fameuse rue Grolée- plongée dans un coma de plus en plus profond, malgré la tentative de réanimation pendant quatre jours avec la fête des Lumières.

Alors, merci à l'opposition d'avoir poussé le projet de Cité de la gastronomie pour faire rayonner le Grand Lyon ! Et là, oui, monsieur le Président, je vous avais trouvé timoré sur le coup et nous sommes restés cois mais par le fait que vous ayez retourné votre veste ! Merci à Eiffage de revitaliser ce lieu pour le bien de notre agglomération et merci à vous de ne vous occuper finalement que des accès à l'Hôtel Dieu !

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Augoyard. Votre intervention n'a même pas besoin de commentaire, elle se suffit à elle-même.

Un mot tout de même pour répondre à mon ami du groupe Europe Ecologie-Les Verts : je suis totalement d'accord avec vous pour faire en sorte que la santé reste une des grandes thématiques de Lyon. Mais, vous voyez, il se trouve qu'en plus, c'est un de vos Vice-Présidents qui s'occupe de ce dossier. Aujourd'hui, j'ai une peur bleue que l'Organisation mondiale de la santé qui est à Lyon s'en aille parce que la Région vient de lui couper sa subvention. Je ne vous parle pas du pôle futur à créer, je vous

parle simplement de ce qui existe. Alors si vous pouviez avoir la gentillesse de dire que s'occuper de nos projets, c'est bien mais faire en sorte qu'ils financent, c'est mieux et donc si votre Vice-Président, au lieu d'y mettre de l'argent, pouvait mettre cet argent sur ce qui existe aujourd'hui et que nous risquons de perdre, ce serait bien ! Je vais être obligé de téléphoner à Jean-Jack Queyranne pour lui dire effectivement qu'il faut qu'il le fasse. Si par hasard ils avaient des crédits en trop et pouvaient, sur le projet d'Edouard Herriot, grand projet évidemment fondateur de l'hôpital, faire en sorte de mettre un petit peu d'argent sur Edouard Herriot -comme le Conseil général, le Grand Lyon et la Ville de Lyon l'on fait- ce serait aussi sympathique.

Donc vous voyez qu'on est tout à fait d'accord pour que la thématique santé soit au cœur du développement de la ville.

Voilà donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2012-3383 - Approbation du rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto - Exercice 2011 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2012-3383. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, Mme Gelas (pouvoir à M. Brachet), MM. Abadie, Bernard R. et Turcas (pouvoir à M. Buffet), délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de Lyon Parc Auto ainsi que MM. Touraine et Vesco, délégués de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de Lyon Parc Auto, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. CHABRIER.

N° 2012-3384 - Entretien curatif de premier niveau des contrôleurs et synthèses vocales pour feux tricolores - Autorisation de signer les marchés de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction de la voirie -

N° 2012-3385 - Travaux de gros entretien et renouvellement des tunnels en régie - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction de la voirie -

N° 2012-3388 - Vénissieux - Viabilisation de terrain en vue de la reconstruction du lycée Jacques Brel - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2012-3389 - Solaize - Réalisation de la VN 25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3384, 2012-3385, 2012-3388 et 2012-3389. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable pour ces quatre dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2012-3387 - Couzon au Mont d'Or - Réaménagement de l'espace central : carrefour République/Dupont/De Gaulle et continuité des voiries - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Grivel comme rapporteur du dossier numéro 2012-3387. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. BOUSSON, rapporteur en remplacement de M. GRIVEL absent momentanément : Avec le pouvoir de monsieur Grivel, avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. BOUSSON.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2012-3392 - Charbonnières les Bains - La Tour de Salvagny - Sollicitation de la dénomination de commune touristique pour les Communes de Charbonnières les Bains et de La Tour de Salvagny dans le cadre de la réforme du régime des stations classées - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2012-3393 - Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 - Recherche, enseignement supérieur et vie étudiante - Opération Centre d'infectiologie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à la Société d'économie mixte (SEM) patrimoniale du Grand Lyon pour le projet Accinov - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2012-3394 - Attribution d'une subvention en nature à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) - Soutien au développement du Bureau OMS de Lyon - Convention de subvention 2013-2015 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3392 à 2012-3394. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, un avis favorable pour ces trois dossiers, dont le 2012-3394 avec l'attribution d'une subvention à l'Organisation mondiale de la santé.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ? Vous voyez, on y vient, on y est là !

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2012-3400 - Révision de divers tarifs, de prix ou redevances pour l'année 2013 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2012-3401 - Attribution d'une indemnité de Conseil à M. Alain Gaonach, responsable du centre des finances publiques de la Communauté urbaine de Lyon depuis le 9 juillet 2012 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Corazzol comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3400 et 2012-3401. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ces deux dossiers.

M. LE PRESIDENT : Je rappelle que le dossier 2012-3400 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres.

- Dans le 3° - du **II - Occupation du domaine public** du **DELIBERE**, il convient d'ajouter dans le tableau au droit n° 9 :

"- panneaux supportant une ou des publicités d'une surface unitaire maximale de 2 mètres carrés, le panneau par an" et "4 232,34" au niveau de la colonne intitulée "Redevance périodique an/mois/jour (en €)".

- Dans le b) - du **III - Indemnisation des interventions effectuées par la direction de la voirie à la suite de dommages causés au domaine public**, il convient d'ajouter après le paragraphe "*Pour les travaux et fournitures, etc.*", le paragraphe suivant :

"Pour les travaux réalisés en régie par la direction de la voirie, il sera appliqué le coût horaire suivant :

- véhicule < 3,5 t	18,00 €
- véhicule > 3,5 t	22,00 €
- utilisation d'un marteau piqueur/carotteuse	56,00 €
- main d'œuvre (2 agents techniques)	41,50 €.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2012-3402 - Conseil de développement de la Communauté urbaine de Lyon - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des présidents de Conseils de développement - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2012-3402. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2012-3403 - Mise en place d'un partenariat définissant des modalités et conditions tarifaires préférentielles pour l'achat de matériels et services courants par la Communauté urbaine de Lyon et ses communes membres - Convention avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour une période de 4 ans - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2012-3404 - Travaux de maintenance et petits travaux sur biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Revêtement en pierre - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2012-3405 - Travaux de maintenance et petits travaux sur les biens immobiliers de la Communauté urbaine de Lyon - Etanchéité - Autorisation de signer l'accord cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2012-3406 - Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) - Mise en conformité trentenaire des sprinklers - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2012-3407 - Lyon 3° - Accessibilité de l'Hôtel de Communauté - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Goux comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3403 à 2012-3407. Monsieur Goux, vous avez la parole.

M. GOUX, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. GOUX.

N° 2012-3408 - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2012-3437 - Ratios d'avancement de grade et régime indemnitaire - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2012-3438 - Protection sociale complémentaire - Risques santé et prévoyance - Participation de l'employeur - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service prévention-santé au travail -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Crédoz comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3408, 2012-3437 et 2012-3438. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces trois dossiers.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRÉDOZ.

N° 2012-3439 - Fonds européen - Avenant n° 2 à la convention-cadre concernant le projet urbain intégré (PUI) de l'agglomération lyonnaise - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Sécheresse comme rapporteur du dossier numéro 2012-3439. Monsieur Sécheresse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président SÉCHERESSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président SÉCHERESSE.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2012-3412 - Vaulx en Velin - Service public d'eau potable - Aménagement forestier de la réserve de Crépieux-Charmy établi par l'Office national des forêts (ONF) pour la période 2012-2031 - Direction de l'eau -

N° 2012-3413 - Lyon 5° - Réservoir de La Sarra - Réhabilitation du réservoir d'eau potable - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné madame Ait-Maten comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3412 et 2012-3413. Madame Ait-Maten, vous avez la parole.

Mme AIT-MATEN, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme AIT-MATEN.

N° 2012-3414 - Lyon 8° - Dispositif de nettoyage du quartier Mermoz-Sud - Autorisation de signer une convention avec la Ville de Lyon et l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Desbos comme rapporteur du dossier numéro 2012-3414. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DESBOS.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2012-3422 - Albigny sur Saône - Bron - Cailloux sur Fontaines - Caluire et Cuire - Champagne au Mont d'Or - Charbonnières les Bains - Charly - Chassieu - Collonges au Mont d'Or - Corbas - Couzon au Mont d'Or - Craponne - Curis au Mont d'Or - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Francheville - Genay - Givors - Grigny - Irigny - Jonage - La Mulatière - La Tour de Salvagny - Limonest - Lissieu - Lyon - Lyon 1^{er} - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 6° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Marcy l'Etoile - Meyzieu - Mions - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Poleymieux au Mont d'Or - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Priest - Saint Romain au Mont d'Or - Sainte Foy lès Lyon - Sathonay Camp - Sathonay Village - Solaize - Tassin la Demi Lune - Vaulx en Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification n° 10 (n° 4 pour la Commune de Givors et n° 11 pour la Commune de Grigny) et de modification de périmètres de protection des monuments historiques (PPMH) - Prescription - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente David comme rapporteur du dossier numéro 2012-3422. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur : Cette délibération qui prescrit la modification numéro 10 du PLU du Grand Lyon a reçu un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

N° 2012-3423 - Pierre Bénite - Irigny - Secteur d'Yvours - Aménagement - Bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-3426 - Approbation du rapport des mandataires - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Exercice 2011 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-3427 - Approbation du rapport des mandataires - Société anonyme immobilière d'économie mixte de Vaulx en Velin - Exercice 2011 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-3428 - Approbation du rapport des mandataires - Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence - Exercice 2011 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2012-3429 - Agglomération lyonnaise - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Financement des équipes de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) - Année 2012 - Attribution de subventions aux Communes - Demande de participation auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) et des communes sous conventions ANRU - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-3431 - Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Interventions sur les copropriétés et mise en place du plan de sauvegarde - Attribution de subventions aux copropriétés du plan de sauvegarde et au syndic - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-3432 - Rillieux la Pape - Terres Bourdin - Opération d'aménagement d'une zone d'activités économiques - Approbation du programme d'aménagement - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-3433 - Villeurbanne - Résidence Saint André - Requalification des espaces extérieurs - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à l'Office public pour l'habitat (OPH) du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2012-3434 - Décines Charpieu - Lotissement d'activités Les Pivolles - Constat d'achèvement de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2012-3435 - Désignation d'une personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de Villeurbanne est habitat - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur David comme rapporteur des dossiers numéros 2012-3423, 2012-3426 à 2012-3429 et 2012-3431 à 2012-3435. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Pour ces dix rapports, avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pris part ni au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*) :

- sur les dossiers n° 2012-3426 et 2012-3434, MM. Brachet, Bouju et Barge (délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SERL) ainsi que MM. Da Passano et Daclin (délégués de la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de cette société) ;

- sur le dossier n° 2012-3427, MM. Darne J. et Touleron (délégués du Grand Lyon à la SAIEM de Vaulx en Velin) ;

- sur le dossier n° 2012-3428, MM. Collomb, Darne J., Bouju, Crimier, Bernard R., Lévêque, Broliquier, Barret (délégués du Grand Lyon au sein de la SPLA Lyon Confluence).

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2012-3430 - Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de rénovation urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné madame Hamdiken-Ledesert comme rapporteur du dossier numéro 2012-3430. Madame Hamdiken-Ledesert, vous avez la parole.

Mme HAMDIKEN-LEDESERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme HAMDIKEN-LEDESERT.

QUESTIONS ORALES

Question orale du groupe Communiste et intervention citoyenne relative à une demande d'organisation d'états généraux de la démocratie et de la décentralisation de la réforme territoriale rassemblant le Conseil général et le Grand Lyon

(VOIR annexe 3 page 83)

M. LE PRESIDENT : Nous passons aux questions orales. Nous avons déjà amplement débattu tout au long de la soirée mais c'est avec plaisir que l'on reprendra le débat. Donc le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Président, chers collègues, suite à la conférence de presse conjointe que vous avez tenue avec le Président du Conseil général le 4 décembre, portant sur l'acte III de la décentralisation et la création de la Métropole lyonnaise d'intérêt européen et ses nouvelles compétences, le redécoupage du Département du Rhône et ses futures compétences organisés par le Gouvernement socialiste et écologiste, suite à l'assemblée annuelle de l'ACUF et l'annonce de la Ministre chargée de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, madame Marylise Lebranchu, en présence de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement, madame Cécile Duflot, des Présidents des communautés urbaines de France, nous vous demandons d'organiser, dans les délais les meilleurs, les états généraux de la démocratie et de la décentralisation de la réforme territoriale qui rassembleraient le Conseil général et le Grand Lyon.

Il serait inconvenant que les élus, les citoyens soient mis devant le fait accompli.

Nous n'allons pas redessiner l'organisation démocratique de notre agglomération, de notre Département sans l'organisation d'une grande concertation. Nous n'allons pas gommer cent cinquante ans d'histoire démocratique en quelques jours. Il convient d'engager une vaste consultation auprès des Maires, des élus, des forces vives du mouvement associatif, syndical, salariés, employés et syndicats employeurs afin de donner à tous nos concitoyens les éléments leur permettant d'être les acteurs de cette page d'histoire qui s'ouvre dans notre Département, dans notre agglomération, dans notre République.

Merci, Président.

M. LE PRESIDENT : Merci Willy.

Question orale du groupe Ensemble pour le Grand Lyon relative aux conséquences institutionnelles et financières de la création de la Métropole d'intérêt européen

(VOIR annexe 4 page 84)

M. LE PRESIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon..

M. BUFFET : Monsieur le Président, chers collègues, sur ce dossier, d'abord, nous avons été effectivement un certain nombre à être surpris de la manière dont les choses ont été annoncées, non pas qu'il ne vous appartenait pas de le faire, pas plus qu'au Président du Conseil général bien évidemment, mais il eut été beaucoup plus respectueux des élus que nous sommes, membres de cette assemblée, de nous avertir et de nous dire avant, que vous aviez l'intention de faire cela, de manière à ce que le simple respect soit présent et que les choses soient bien claires.

Vous avez dit à l'occasion de cette séance qu'il y avait eu de longs discours et de longues discussions sur la métropole au sein de cette assemblée. J'en conviens, il y a eu de longues discussions sur ce sujet-là. D'ailleurs, la première d'entre elles avait débuté -vous l'avez rappelé- avec l'audition de monsieur Larcher ; à l'époque -et je m'en souviens très bien d'ailleurs-, vous aviez pris la parole, indiquant par ailleurs -et je me permets de vous citer- "qu'il y avait deux niveaux importants à construire, le premier niveau c'est d'agrandir la Communauté urbaine de Lyon en faisant par exemple que notre aéroport Saint-Exupéry soit à l'intérieur de ce périmètre et que tous les bassins versants qui vont vers Lyon, là où les gens sont en liaison directe avec Lyon, puissent effectivement être inscrits dans le périmètre de la Communauté urbaine". Il y a d'autres sujets mais vous avez déclaré cela en 2009, à l'occasion de cette commission tenue ici et j'étais présent. Il est vrai que nous avons débattu également d'autres sujets et que notre collègue Sécheresse, en 2011, a présenté la constitution du Pôle métropolitain et qu'à l'appui de cette présentation, vous avez indiqué qu'il fallait réunir une sorte d'intercommunalité finalement nouvelle qui constituait le Pôle métropolitain. C'était l'alpha et l'oméga de la réforme des collectivités territoriales, à laquelle d'ailleurs vous aviez participé activement. Cela, nous ne pouvons pas le contester puisque c'est au titre de l'association des communautés urbaines de France que vous l'avez fait.

Mais je dois rappeler également à l'assemblée qu'à l'occasion des débats au Parlement -à deux reprises puisqu'il y a eu deux lectures au Sénat-, vous avez voté contre le projet de réforme des collectivités locales, soit contre le projet de création des métropoles.

Nous en sommes là lorsque nous apprenons que vous voulez créer une métropole au sens juridique du terme, c'est-à-dire en prenant des compétences nouvelles, ce que jusqu'à maintenant vous n'aviez pas évoqué, à aucun moment des débats ; il suffit de regarder tout ce qui été dit et écrit à cette occasion... Vous souhaitez donc créer une métropole en prenant l'ensemble des compétences du Conseil général sur le périmètre de la Communauté urbaine. C'est tout de même un changement extrêmement important, pour ne pas dire substantiel ! Alors, sur la forme, je ne trouve pas la méthode très bonne ! Sur le fond, en revanche, je suis favorable. Il n'y a pas de doute là-dessus. Mais convenez tout de même que nous avons plusieurs difficultés !

La première c'est qu'en termes de fonctionnement, nous avons à faire face à des changements de pied et qu'en fonction des circonstances ou des opportunités, les choix se font. Cela, c'est la première chose.

La deuxième c'est que le fait de prendre ces nouvelles compétences à l'horizon 2014, c'est-à-dire en réalité très très vite, change totalement la nature de notre institution et que de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) que nous sommes aujourd'hui, nous allons devenir, de fait, avec un budget beaucoup plus important -on passera de 2 milliards d'euros à 3,5 milliards d'euros et 5 milliards d'euros, dit-on, avec les budgets annexes- une véritable collectivité locale. Puisque nous prenons des compétences que nous n'avions pas jusqu'à maintenant et de natures très différentes (le social, le culturel), nos finances auront à être discutées. Mais notre collègue Darne saura sans doute faire avec les emprunts toxiques du Conseil général, avec le financement total de l'Anneau des Sciences qu'il faudra assumer, avec le musée des Confluences qu'il faudra également assumer. Tous ces sujets-là ne sont pas des sujets de petite mesure.

Nous changeons donc la nature de la maison et de son fonctionnement. Acceptons-en l'augure ! Mais le verre est à moitié plein en la circonstance. Pour deux raisons :

- la première c'est que, sur un plan financier, nous ne savons pas bien comment cela va fonctionner. Vous le savez peut-être, vous l'avez peut-être étudié mais l'assemblée n'a pas été informée de cela ;

- la deuxième, sur la pertinence du territoire, nous n'avons pas évolué ; c'était votre souhait de 2009, je viens de le rappeler, c'est toujours celui qui est le mien et que nous avons partagé au sein de mon groupe en vous proposant de créer une métropole dès le départ.

Enfin, quelle organisation démocratique nouvelle pour la future métropole ? Car je crois qu'il ne faut pas se tromper : la nature changeant, la représentation ici dans cette assemblée va donc devoir changer et la façon dont la démocratie va s'exercer va devoir changer.

Le projet de loi qui sera déposé devant le Parlement dans les jours qui viennent vise à confirmer la méthode du fléchage à l'occasion des élections municipales de 2014. Et je crois que ce principe consistera à dire que les premiers qui seront sur les listes, les têtes de listes, auront vocation à siéger au sein du Conseil dit "métropolitain". On va donc amorcer très nettement -il ne faut pas le cacher aux collègues élus qui sont là- le début d'une élection au suffrage universel du Conseil métropolitain. C'est dire que l'on change complètement la nature et l'existence même des collectivités qui composent ce Conseil métropolitain. Et dire aux Maires ici, dans cette assemblée, qu'il ne se passera rien, qu'on conservera les Communes telles qu'elles sont aujourd'hui, je pense que ce n'est pas tout à fait la réalité.

Bien sûr qu'il faudra organiser l'échelle métropolitaine pour les grands sujets stratégiques, et là-dessus on peut avoir un point d'accord. Mais pour l'organisation interne de la maison, les nouvelles compétences qui seront prises, qui seront dévolues au plus près de la population -parce que la proximité, il faudra bien la traiter- va entraîner une modification profonde de notre fonctionnement. Et les mairies, dans ce contexte-là, vont se retrouver, je pense, dépourvues d'une partie de leur influence, va-t-on dire, du fait de l'élection au suffrage universel direct des Conseillers métropolitains.

Ce problème-là est un problème important. Je ne dis pas qu'il est insurmontable mais je considère qu'il est important. Nous n'avons pas tous la même façon de voir les choses : un certain nombre de collègues souhaitent rester tels qu'ils le sont dans les mairies telles qu'elles fonctionnent aujourd'hui ; on les respecte et on peut les comprendre. D'autres ont peut-être envie d'aller un peu plus loin dans le dispositif, parce que l'ambition est plus importante -l'ambition au sens de l'intérêt général et des populations- d'aller un peu plus loin dans cette échéance, qui de toute façon viendra un jour. Ne nous trompons pas, elle viendra !

C'est la raison pour laquelle, au moment où vous avez lancé ce sujet, qui n'est pas un petit sujet, qui est un sujet extrêmement important, l'objet de la question que je vous pose ce soir, l'objet de mon intervention c'est de dire que, par rapport au pôle métropolitain qui constitue pour moi simplement un élément de coopération intercommunale ou inter-intercommunale -on va l'appeler comme cela- qui pose des problèmes en termes de territoire, de pertinence de territoire -notamment le fait de ne pas avoir Saint-Exupéry-, tous ces sujets importants pour la métropole future posent des problèmes aussi en termes d'absence de la Région.

Comment va peser cette nouvelle métropole ? Comment va-t-elle être organisée, structurée ? Quelles propositions allez-vous nous faire à nous, les élus de cette assemblée, pour que cette métropole soit -et je l'appelle de mes vœux- une véritable réussite ? Parce que la réussite de la métropole dans l'agglomération lyonnaise, ce n'est pas seulement l'agglomération lyonnaise, c'est une réussite qui se veut plus large, qui peut être un exemple ; et moi je suis prêt à être très favorable à cela, naturellement, parce que ce qui compte ce n'est pas l'intérêt des personnes qui la composent ou ceux qui sont là aujourd'hui, ce qui compte c'est ce que l'on fait pour les années qui viennent, ce que l'on va construire pour le territoire. C'est de cela que je souhaite que nous puissions parler, au-delà des polémiques des uns ou des autres ou des aigreurs des uns ou des autres.

Il y a un sujet majeur mais il y a aussi des questions qu'il faut véritablement poser sur la table : quid du devenir des Communes et de la vérité du discours que l'on doit tenir aux Communes ? Quid de l'aspect financier qui est également stratégique ?

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais essayer de répondre. Madame Vessiller, allez-y !

Mme VESSILLER : Comme d'autres collègues viennent de le dire, vous l'avez dit en début de séance, nous aussi nous avons regretté l'annonce que vous avez faite avec le Président Mercier sur la création de cette Métropole européenne puisqu'il n'y a eu aucun débat préalable, ni dans notre assemblée, ni dans celle du Conseil général, ni dialogue avec les Communes, ni dialogue avec la Région et encore moins avec nos concitoyens. Vous étiez opposé il y a deux ans -cela vient d'être rappelé par monsieur Buffet- à la création d'une métropole et vous nous avez expliqué en son temps qu'il fallait aller à marche forcée vers le Pôle métropolitain ; c'était votre solution la plus adéquate.

Donc ce temps de la concertation locale préalable à toute décision de cette importance a manqué cruellement alors que cette réforme a évidemment de lourdes conséquences sur les compétences des différentes collectivités concernées et sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

Tout cela nécessite d'élaborer en commun un projet partagé, de prévoir les articulations cohérentes entre les différents niveaux de territoire, la Région, le Département, la Métropole, les Communes et de regarder les péréquations financières indispensables aux solidarités car il ne faudrait pas que la simplification institutionnelle aboutisse de facto à l'accroissement d'inégalités territoriales à grande échelle, à l'échelle de l'aire métropolitaine et au-delà même.

Cette métropole européenne intégrerait toutes les compétences du Département. Nous ne sommes pas opposés par principe à la création de cette Eurométropole mais, justement, la question des compétences mérite d'être discutée parce qu'il y a effectivement peut-être des compétences qui relèvent du niveau de la Métropole et d'autres où l'échelon communal de proximité doit garder toute sa place et que, peut-être sur les compétences sociales, il y a à discuter du meilleur échelon, la Métropole ou les Communes.

Sinon, le projet de territoire, pour nous, porté par cette Eurométropole, doit intégrer de manière plus globale les dimensions sociales, économiques et environnementales bien sûr, indispensables à la transition écologique, mais on lit dans le projet de loi, dans sa version actuelle et provisoire -insistons sur le mot "provisoire", même la Ministre le rappelait ce matin-, que l'Eurométropole vise à améliorer la compétitivité à l'échelle nationale européenne.

Pour nous, il ne s'agirait pas de privilégier la dimension économique, le marketing territorial et des grands projets parfois inutiles sur la nécessité de mettre en œuvre des solidarités fortes, dans le contexte social difficile et de précarisation croissante actuel. Donc cet échelon de proximité doit bien garder toute sa place dans ces évolutions.

Enfin, nous sommes très inquiets sur la question du mode de scrutin -cela vient d'être rappelé là aussi par monsieur Buffet- mais tel que c'est prévu dans le projet de loi, les futurs Conseillers métropolitains fléchés sur les listes municipales de 2014, cela ne nous satisfait pas du tout pour une collectivité qui gèrera effectivement un budget très important de plus de 3 milliards d'euros. C'est un budget, à ce niveau-là, qui serait supérieur à celui actuel de la Région Rhône-Alpes, à notre budget aujourd'hui du Grand Lyon, au budget du Département du Rhône. Donc pour gérer autant de compétences, pour gérer un véritable projet à cette échelle, évidemment, l'exigence démocratique doit être au rendez-vous.

Osons la Métropole des citoyens, monsieur le Président, chers collègues ! Et même si, pour cela, il faut décaler un peu dans le temps la mise en place de cette Métropole, on n'est pas à quelques mois près et tant pis si cela ne colle pas avec les municipales puisque nous demandons une liste différenciée, que les électeurs se prononcent sur un projet métropolitain avec des listes ad'hoc, pour que justement nos concitoyens choisissent en connaissance de cause. Donc prenons le temps de faire les choses bien ! D'ailleurs, je note qu'on en appelle encore à discuter, y compris chez vos amis, que ce soit votre Premier Vice-Président, le Maire de Villeurbanne ou la Ministre de la réforme territoriale qui dit elle-même -je le répète- que le projet de loi va encore bouger.

Donc nous vous demandons, monsieur le Président, la mise en place d'un groupe de travail ad'hoc, comme on l'a fait sur d'autres sujets, composé des différents groupes politiques de cette assemblée, pour travailler sur les modalités de la création de la Métropole, modalités financières, techniques, juridiques mais aussi sur la question très importante des personnels.

Voilà ce que nous pouvions dire à ce stade mais je pense que nous aurons d'autres occasions de nous exprimer.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Quelques mots de réponse.

Je veux tout d'abord dire à mon ami Willy Plazzi que des Etats généraux de la décentralisation, il s'en souvient, on vient d'en faire il y a deux mois ; On peut en refaire tous les trimestres mais évidemment, cela va devenir un peu difficile.

Il y a eu une consultation de tout le monde depuis un an, puisque le Président du Sénat, Jean-Pierre Bel, la première chose qu'il a faite était de dire : "On va faire des Etats généraux de la décentralisation". Et donc chacun a pu s'exprimer. Et il y a eu aussi une grande réunion au Sénat il y a peu, devant laquelle je me suis exprimé parce qu'on a tort de ne pas écouter ce que je peux dire, quelquefois ça ne marche pas, quelquefois ça marche mais si évidemment, on m'écoute un peu, on n'est jamais pris de court par ce que je vais essayer de proposer. Je veux dire que des réunions, j'en ai fait des dizaines où j'expliquais quelle était ma vision des choses.

Après, vous dites : "Président, vous avez fait une conférence de presse, vous n'avez réuni personne". Moi, j'ai appris par la presse que monsieur Buffet voulait non plus être la Commune d'Oullins mais un arrondissement simplement ! Je pense qu'il n'a pas consulté ni son Conseil municipal dans sa totalité, ni

tous les élus, ni effectivement l'ensemble de la population. Et je ne suis pas choqué. Je trouve que c'est l'honneur des élus de proposer un certain nombre de choses et d'essayer que l'on aille de l'avant.

Or, sur le reste, mis à part ceci, je m'aperçois que notre débat montre que, sous des formes différentes, nous sommes tous pour une forme de métropolisation. Parce que j'ai entendu ce qu'a dit monsieur Buffet ; il a dit : "Moi, je ne suis pas contre" ; j'ai entendu ce que vous avez dit : "Moi, je ne suis pas contre" ; je pense que le groupe Communiste devrait aussi être pour et je vais venir un peu dans le détail.

Il y a une grande différence avec les projets, contre lesquels je m'étais exprimé à l'époque, de la métropole telle qu'elle était conçue : dans la métropole telle qu'elle était prévue -et j'ai bataillé très ferme contre, avec d'ailleurs un certain nombre de vos amis, avec le Président de l'association des Maires de France- à l'époque, on voulait supprimer la Commune et donc on disait : "On va faire simplement la grande métropole élue au suffrage universel mais on supprime toutes les Communes. Et nous, on a dit : "Non, ce n'est pas comme cela qu'il faut faire ! il faut être toujours dans la coopération intercommunale et, pour nous, la Commune reste le socle de base et on ne veut pas y toucher, sauf comme lorsqu'on le fait chez nous et qu'on décide les uns et les autres de prendre une compétence nouvelle pour le Grand Lyon. L'échelon de base c'est effectivement la Commune et c'est à partir de là que nous construisons ce qui peut être mis en place.

Alors ensuite on nous dit : "Mais vous avez changé !". Vous nous parlez de l'aéroport mais l'aéroport, vous voyez, ce n'est pas moi qui n'ai pas voulu qu'on fasse de choses, ce sont les gens de la communauté de Communes de l'est. On a ouvert des discussions avec eux, cela fait deux ans et ils ont toujours dit : "Non, on ne veut pas rentrer dans le Grand Lyon, on ne veut pas même rentrer dans le Pôle métropolitain !".

Finalement, toutes les choses finissent par progresser un peu parce que, sous l'égide de monsieur le Préfet, il y a huit jours, la semaine dernière, avec le Président du Conseil général, avec le président de la CAPI, avec l'ensemble des Maires de la Communauté de Communes, nous avons décidé -sur ce territoire, outre l'aéroport, il y aura un certain nombre d'aménagements importants, un certain nombre d'infrastructures et donc il faut avoir une vision cohérente, globale de ce territoire, pas une vision parcellisée- de créer ensemble -et il restera au moins ceci- un syndicat mixte qui comprendrait à la fois le Grand Lyon, les Conseils généraux puisqu'il y a l'Isère également et l'ensemble des Communes, de manière à pouvoir aménager ce

grand territoire. Vous voyez qu'on essaie vraiment de penser à l'ensemble des territoires métropolitains.

Ensuite, vous nous dites, sur le mode d'élection, qu'il y avait deux façons de procéder. Moi, je pense toujours -je l'ai dit ici et je le répète- qu'il faut pouvoir porter le suffrage universel mais qu'à mon avis, c'est mieux quand on territorialise. Et je pense que, par exemple, le système PLM est bon parce qu'effectivement, il est par territoire et que les élus qui sont ici collent à leur territoire. Donc il y avait la réflexion qui existait de faire des grands territoires, comme aujourd'hui on a des conférences territoriales des Maires. Et j'ai dit : "Cela on ne peut pas le faire un an avant les élections et il faut déjà amorcer cette piste de réflexion pour la prochaine fois, pour 2020".

Mais, en attendant, il faut coller au mode de scrutin que nous avons aujourd'hui. Et oui, le fléchage, qui permet à chaque Commune d'être représentée, c'est bien mais, pour les grandes Communes, cela ne le sera pas -enfin, je n'en sais rien. Je ne sais pas ce qui sera adopté *in fine*- mais moi je ne propose pas que ce soit forcément l'ordre du tableau ; c'est-à-dire que par exemple, à Lyon, les premiers deviendraient à la fois Conseillers d'arrondissements, Conseillers municipaux, Conseillers communautaires. Aujourd'hui, je trouve que le système où un certain nombre de gens ne sont pas Conseillers municipaux de Lyon mais sont Conseillers d'arrondissement et Conseillers communautaires est un système qui fonctionne et donc je souhaite -et je l'ai dit- que cela puisse aller dans ce sens.

Alors, c'est vrai que les réflexions qu'un certain nombre d'entre vous ont faites sont justes, c'est-à-dire que, par exemple pour les compétences sociales, chacun voit bien qu'aujourd'hui, il y avait tout de même un peu de doublon entre chaque Commune, le centre communal d'action sociale de la Commune puis quelquefois la maison du Département et que tout cela, si c'est en synergie, c'est aussi bien. Mais cela veut dire que, si nous prenions ces compétences demain -et c'est effectivement, l'axe de travail sur lequel on va essayer de progresser-, j'ai dit tout à l'heure à monsieur le Vice-Président Reppelin que nous essaierons de le faire tous ensemble, avec les Maires, pour voir comment on va bâtir de manière à ce l'on n'ait pas un système totalement centralisé mais qui ait une articulation avec les Communes et que ce soit le Grand Lyon avec les Communes qui portent l'action sociale, parce que c'est tout de même au niveau de la Commune que se posent les problématiques sociales. Donc c'est cela que l'on va essayer de faire ensemble si vous le voulez bien.

Voilà, merci à vous.

(La séance est levée à 22 heures 02).

Annexe 1(1/11)

Rapport 2012 développement durable de la Communauté urbaine de Lyon

(dossier n° 2012-3409)

Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Reppelin

**Présentation du Rapport
Développement Durable
2012**

**STRATÉGIE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
GRAND LYON**

aimons l'avenir

communauté urbaine
GRAND LYON

— Décembre 2012 —

imaginer > réaliser > partager

CGDU

DPPA DIRECTION DE LA PLANNIFICATION ET DES POLITIQUES D'ACQUISITION

Annexe (2/11)

RAPPEL DU CONTEXTE

GRAND LYON

- **Un cadre réglementaire** : loi du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle 2 »
- **5 finalités** du Développement Durable définies par le cadre de référence national
 - la lutte contre le changement climatique
 - la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
 - la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
 - l'épanouissement de tous les êtres humains
 - une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables
- **Mode de gouvernance**
 - l'approche transversale
 - la participation des acteurs
 - l'organisation du pilotage
 - l'évaluation partagée
 - la stratégie d'amélioration continue.

Annexe 2 (3/11)

RAPPEL DU CONTEXTE

GRANDLYON

- **Des enjeux généraux**
 - Présenter le bilan au regard des 5 finalités et modes de gouvernance
 - des actions conduites au titre des activités internes de la collectivité
 - des politiques publiques
 - et Analyser les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites
- **Des enjeux propres au Grand Lyon**
 - « donner à voir »
 - consolider et engager une analyse croisée des politiques publiques
 - transformer l'exercice réglementaire en outil d'amélioration continue et de dialogue local

Annexe 1 (4/11)

EVOLUTIONS DU RAPPORT DD 2012

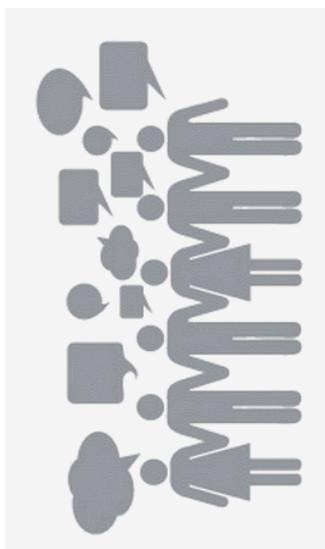
GRAND LYON

- **Le rapport 2011**

→ **Positionnement : Un état des lieux global** permettant de définir un portrait zéro, mettre en avant l'engagement de longue date, la diversité des actions ...

- **Le rapport 2012**

→ **Positionnement : un avancement et une analyse**



Co-production et transversalité

- Portage politique par les 2 Vices-Présidents
- 1 service « ensemble » et 1 équipe projet dédiée
- Plus de 40 personnes mobilisées
- Des contributions par direction
- Un comité transversal de projet

→ **Des rubriques par finalité : point étape, éco-responsabilité, chantiers prioritaires, actions et expérimentations, tableau de suivi**

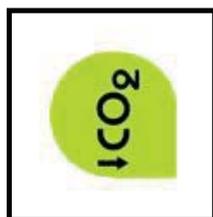
→ **Participation en 2012 au travail de capitalisation piloté par la DREAL**

Annexe 1 (5/11)

EXTRAITS DU RAPPORT DD 2012

GRAND LYON

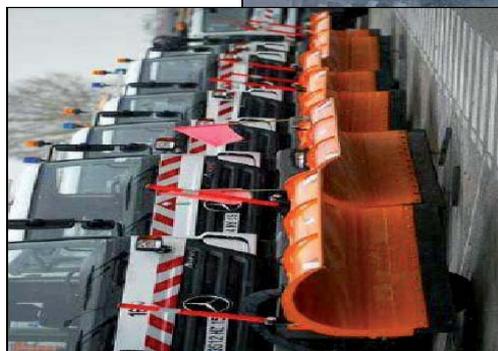
Finalité 1 : Climat


 CHANTIERS PRIORITAIRES

Plans Actions PCET - Gouvernance Energétique - Ville Intelligente et Durable – Coût global des projets et chantiers ...

 QUELQUES ACTIONS ET EXPERIMENTATIONS


Transport fluvial de déblais



Capteurs de température de voirie



Smartgrids (ex. NEDO)



Pools véhicules



Annexe 1 (6/11)

Finalité 2 : Biodiversité



□ CHANTIERS PRIORITAIRES
Politique Publique Biodiversité - Mesures compensatoires ...

□ QUELQUES ACTIONS ET EXPERIMENTATIONS



Observation



Projets Nature



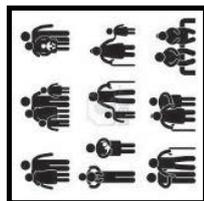
Gestion différenciée des espaces

Annexe 1 (7/11)

EXTRAITS DU RAPPORT DD 2012

GRAND LYON

Finalité 3 : Cohésion Sociale



□ CHANTIERS PRIORITAIRES

Services et Biens communs - Mixité sociale - Logements abordables – Lutte contre la précarité énergétique – Insertion ...

□ QUELQUES ACTIONS ET EXPERIMENTATIONS



+ 4 000 logements sociaux
produits 2011-2012



Médiation artistique projet
d'aménagement Mermoz



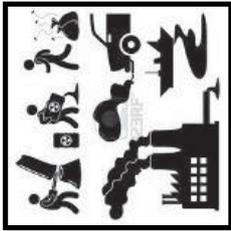
Coopération : « Fonds eau »

Annexe 1 (8/11)

EXTRAITS DU RAPPORT DD 2012

GRAND LYON

Finalité 4 : Epanouissement



- ❑ CHANTIERS PRIORITAIRES
- Impacts sanitaires (Air - Points noirs du Bruit...) - Santé environnement Bien être*
- ...

❑ QUELQUES ACTIONS ET EXPERIMENTATIONS



Plan d'Education DD



Prévention des risques : Centre de ressources Vallée de la Chimie



Qualité de l'air

Annexe 1 (9/11)

EXTRAITS DU RAPPORT DD 2012

GRAND LYON

Finalité 5 : Modes de production


 CHANTIERS PRIORITAIRES

Coproduction avec les acteurs du territoire - Changements Comportements - Réseau interne d'Achat Durable ...

 QUELQUES ACTIONS ET EXPERIMENTATIONS

INNOV'R[®]
EXPÉRIMENTATION



Charte éco-gestes



Nouveaux services

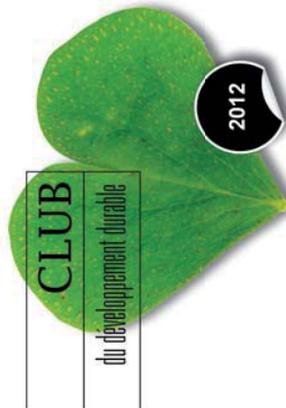
Annexe 1 (10/11)

Modalités – modes de gouvernance



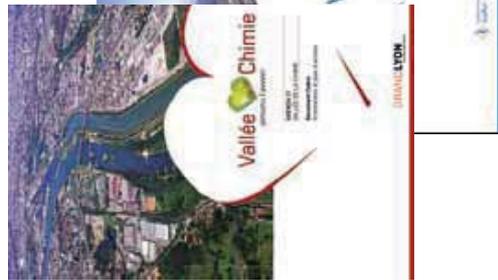
- CHANTIERS PRIORITAIRES
- Responsabilité sociale de l'institution - Co-responsabilité - ...*

□ QUELQUES ACTIONS ET EXPERIMENTATIONS



Concertation

Transversalité



Evaluation



Pilotage



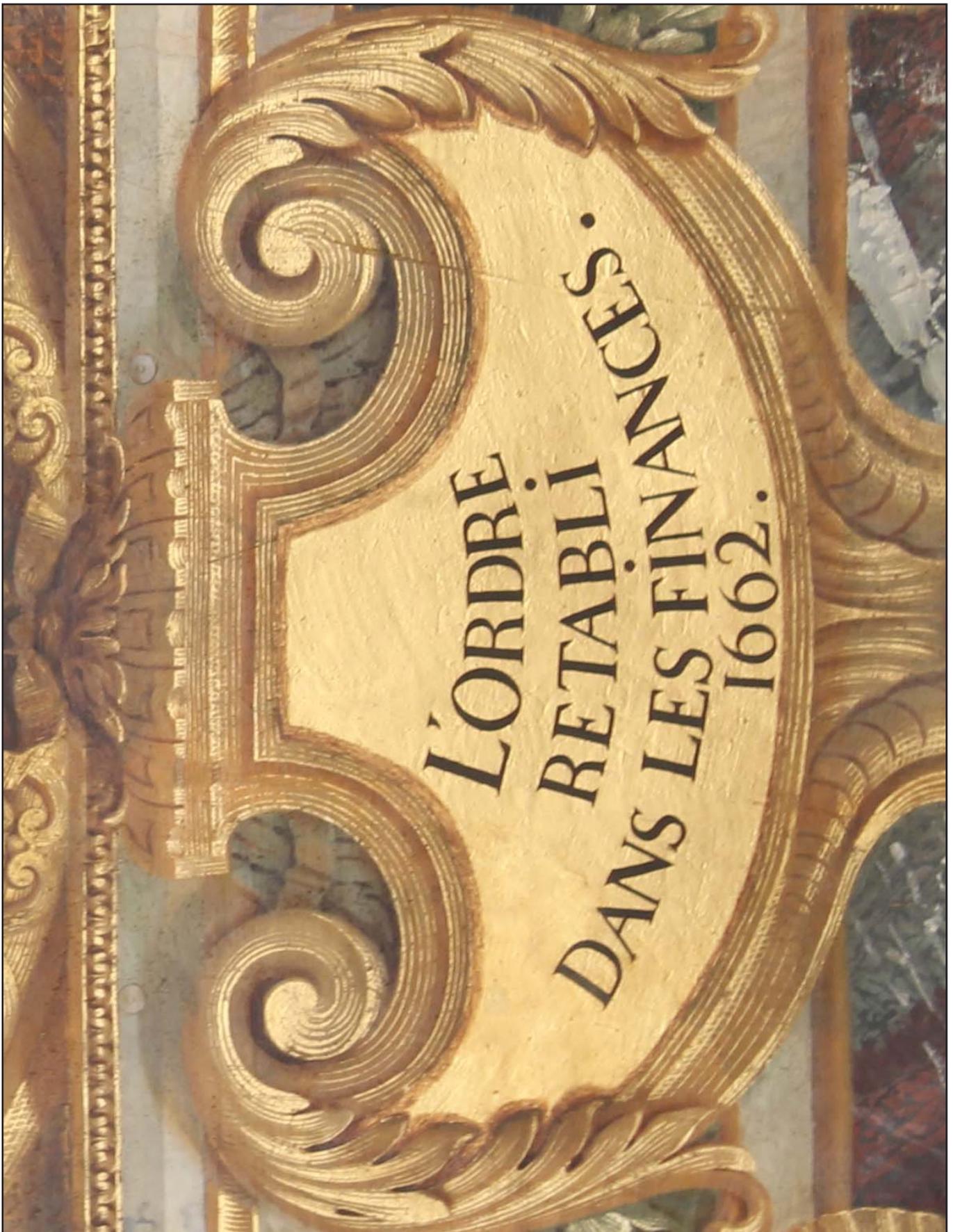
Amélioration continue

- **En 2012**, passage d'un exercice d'état des lieux à un **exercice d'analyse et d'avancement** qui marque la volonté de la collectivité de **poursuivre son engagement**, sa capacité à **se réinterroger** et à **s'adapter** dans un contexte évolutif et contraint.
- **Une stratégie de développement durable actualisée pour accompagner la transition du territoire face aux mutations majeures et répondre aux nouveaux défis**
 - Des **valeurs transversales** : éco-responsabilité, co-responsabilité
 - des **orientations fédératrices** : intelligence économique, qualité de vie durable, solidarité sociale, préservation des ressources et de l'environnement, innovation, expérimentation ...

Annexe 2 (1/24)

Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2013

Documents projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Darne



Annexe 2 (2/24)



**Débat
sur les
Orientations générales
du Budget
2013**

Annexe 2 (3/24)

D'où venons-nous ?

- ◆ « Histoire » : Un mandat 2008/2014 riche dans un contexte économique incertain

Sur la période, au delà des réformes comme la suppression de la Taxe Professionnelle, le Grand Lyon s'est doté de compétences nouvelles, agrandi et adapté à un élargissement de ses champs d'intervention

Annexe 2 (4/24)

commune de
GRAND LYON

4

<i>en M€</i>	BP 2008	BP 2013	Variation 2013/2008	Variation 2013/2008 Montants
Recettes réelles de fonctionnement	1 157,7	1 328,9	+ 14,8 %	+ 171,2
Dépenses réelles de fonctionnement	957,2	1 072,2	+ 12,0 %	+ 115,0
Autofinancement	200,5	256,7	+ 28 %	+ 56,2
Epargne nette	144,1	131,2	- 8,9 %	- 12,9

Annexe 2 (5/24)

Réalisation de 545 projets en maintenant les indicateurs financiers...

<i>en M€</i>	BP 2008	BP 2013	Variation 2013/2008	Variation 2013/2008 Montants
Investissement hors dette	515,8	737,5	+ 43 %	+ 221,7
Charge nette PPI (CP)	445,0	600,0	+ 34,8 %	+ 155,0
Capacité désendettement	5 ans	5,8 ans	+ 0,8 ans	
Service de la dette	12,0 %	13,2 %	+ 1,2 %	

Annexe 2 (6/24)

... des compétences nouvelles...

- ◆ 2009 : Plan d'accessibilité voirie/espaces publics, Espaces cyclables et piétonniers des places publiques, Ouvrages d'art cyclables et piétonniers, grands événements d'agglomération
- ◆ 2010 : Tourisme, Haltes Fluviales
- ◆ 2011 : Réseau très haut débit
- ◆ 2012 : Schéma directeur Energies

Annexe 2 (7/24)

....un territoire élargi....

- ⇒ Intégration de la commune de Lissieu au 1^{er} janvier 2011
- ⇒ Livraison d'opérations d'aménagement avec près de 80 hectares d'espaces publics « sensibles » supplémentaires à gérer

....des nouveaux équipements transférés ou réalisés ...

- ⇒ 22 Haltes fluviales
- ⇒ 11 aires d'accueil des gens du voyage (Parc total : 19)
- ⇒ 8 déchèteries (Parc total : 18)
- ⇒ Création, extension et rénovation des installations et réseaux Eau, Assainissement, Voirie (Stations d'épuration, Usines d'incinération, Tunnels, Ponts et Passerelles,...)

Annexe 2 (8/24)

... Et d'autres évolutions...

	2008	2012	Variation 2012/2008
Démographie	1 220 055 Habitants	1 302 232 habitants	+ 82 177 habitants
Déchets	592 055 Tonnes (0,485 T/habitant)	591 776 Tonnes* (0,454 T/habitant)	- 279 Tonnes (- 6,4 %/habitant)
Voirie	2 700 Km	2 732 Km	+ 32 Km
Voirie : Modes doux	320 Km cyclables	486 Km cyclables**	+ 160 Km
Logiciel de gestion	Pléiades	Filigrane	31 programmes regroupant 1 000 opérations

* Estimation à fin 2012 ; ** Objectif fin du mandat : 520 Km cyclables

Annexe 2 (9/24)

Où en sommes-nous ?

- ◆ Une situation nationale difficile :
 - ❖ déficit commercial
 - ❖ stagnation
 - ❖ chômage
 - ❖ endettement
- ◆ ... dans un environnement peu porteur :
 - ❖ ralentissement de la croissance mondiale
 - ❖ dettes souveraines

Annexe 2 (10/24)

Où sommes-nous ?

- ◆ Relations Etat / Grand Lyon
- ◆ Relations Grand Lyon / Monde financier
- ◆ Relations Grand Lyon / Communes
- ◆ Gestion interne

Annexe 2 (11/24)

Relations État / Grand Lyon

◆ Le projet de loi de programmation des finances publiques 2012-2017 vise un redressement des comptes publics. Au-delà de 2013, il prévoit :

- ❖ la baisse des concours financiers de l'État :
 - de 750 M€ en 2014 par rapport à 2013
 - puis de 750 M€ en 2015 par rapport à 2014 (- 1,5 Md€ par rapport à 2013)
- ❖ un excédent de l'ensemble des APUL en 2015 (contribuant à la réduction du volume de la dette publique)

◆ Pour 2013, gel global au niveau de 2012. Pour la CU Lyon :

- ❖ dotation de compensation : 236,0 M€ (- 8,3 M€)*
- ❖ dotation d'intercommunalité : 99,4 M€ (+ 1,8 M€)*
- ❖ dotation de compensation de la suppression de la TP : 53,5 M€ (=)
- ❖ allocations compensatrices : 14,3 M€ (- 2,5%)

* Ensemble DGF = - 6,5 M€

Relations État / Grand Lyon

- ◆ Fiscalité professionnelle :
 - ❖ CFE : 190,5 M€ (à taux constant)*
 - ❖ CVAE : 129,7 M€
 - ❖ TASCOT : 12,0 M€ (tarif majoré le 10 septembre 2012)
- ◆ Fiscalité « ménages » :
 - ❖ TH : 133,5 M€ (à taux constant)
 - ❖ TEOM : 118,9 M€ (à taux constants)
- ◆ Ajustements sur produit fiscal :
 - ❖ Attributions de compensation : - 201,8 M€ (inchangé)
 - ❖ Garantie individuelle de ressources : + 92,9 M€ (inchangé)**
 - ❖ DSC : 20,4 M€ (2 % des DRF du budget principal)
 - ❖ Prélèvement FPIC : - 3,3 M€ (+ 140 %)

* Disparition progressive des rôles supplémentaires de TP (10 M€/an environ)

** DCRTP et FNGIR inchangés = perte de dynamisme fiscal d'environ 4,8 M€ en 2013

Annexe 2 (13/24)

Relations État / Grand Lyon

- ◆ Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) monte en régime à partir de 2012
- ◆ Pour 2013, 360 millions d'euros pourraient être mis en répartition (soit + 140 % par rapport à 2012)

en M€	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Grand Lyon	1,4	3,3	5,3	7,3	10,3	10,3
EIL	2,9	7,0	11,0	15,1	21,3	21,3

Relations Grand Lyon- Banques – Epargne publique Contexte macroéconomique et financier

- ◆ Il reste soumis à de fortes tensions en 2012 ; incertitudes liées à la crise de la dette souveraine en Europe
- ◆ Situation des marchés financiers sensible et activité très volatile De nouvelles contraintes pèsent sur le secteur bancaire entraînant manque de liquidités et réponse partielle sur le montant des consultations
- ◆ Dans ce contexte restrictif des conditions de crédit, le coût du crédit devient plus élevé :
 - ❖ augmentation des marges bancaires (entre 1,5 et 3 %) pour les lignes de trésorerie et les emprunts à long terme
 - ❖ Les commissions (d'engagement, de non utilisation, de montage, etc) sont désormais la règle

Annexe 2 (15/24)

Relations Grand Lyon- Banques – Epargne publique

- ◆ Recours à des sources alternatives de financement, notamment CDC, Banque Européenne d'investissement et recours à l'emprunt obligataire
- ◆ La CDC poursuit ses adjudications – enveloppes de financement
- ◆ Les collectivités recourent aux émissions obligataires, seules ou groupées
 - ❖ Émission de 44 collectivités en octobre 2012, pour 610 M€ - participation du Grand Lyon : 99 M€
- ◆ La banque nouvelle des collectivités, (alliance CDC et banque postale) opérationnelle mi 2013
- ◆ Signe positif du Gouvernement en vue de la création de l'AFFIL (agence française de financement des investissements locaux)

Annexe 2 (16/24)

Relations Grand Lyon- Banques – Epargne publique

- ◆ En 2011, un peu plus d'un tiers des financements des collectivités locales assuré par ces financements alternatifs
- ◆ Suivi de cette tendance nationale par le Grand Lyon :
- ◆ Emprunts nouveaux de l'exercice 2012 : 350 M€ environ dont
 - ❖ CDC : 133 M€
 - ❖ Financement BEI : 100 M€
 - ❖ Emprunt obligataire groupé : 99 M€

Annexe 2 (17/24)

Gestion interne

- ◆ Mise en œuvre de l'outil de gestion finances achat Filigrane en janvier 2012
 - ❖ Plus de 1000 agents concernés par l'achat, la commande, le paiement des factures, les autorisations de programmes et les crédits de paiement, les engagements de recettes, l'inventaire et la comptabilité analytique
 - ❖ Démarrage du paiement des factures en janvier 2012
 - ❖ Gestion et suivi des subventions dans l'outil
 - ❖ Passage de l'ensemble des opérations pluriannuelles d'investissement d'une gestion en montant global à une gestion ventilée par échéancier et nature comptable en août 2012
 - ❖ Travail sur l'inventaire comptable du Grand Lyon, en lien avec l'inventaire physique et l'état de l'actif du comptable public
 - ❖ Ce qui reste à faire et/ou développer au Grand Lyon :
 - La comptabilité analytique
 - La dématérialisation de la chaîne comptable : titres, mandats et pièces justificatives

Où allons-nous ?

- ◆ **Fonctionnement => Un budget 2013 maîtrisé avec :**
- des recettes qui évoluent moins vite que par le passé (+ 1,5 %)
- des dépenses contraintes (+ 0,7 %) pour permettre de conserver un autofinancement important
- Des ratios de santé financière maintenus à un bon niveau :
 - . Capacité de désendettement : 5,8 ans (5 ans au BP 2012)
 - . Service de la dette : 13,2 % (12,4 % au BP 2012)

Annexe 2 (19/24)

Où allons nous ? BP 2013 : tous budgets consolidés retraités

<i>en M€</i>	BP 2012	BP 2013	Variation 2013/2012	Variation 2013/2012 Montants
Recettes réelles de fonctionnement	1 309,3	1 328,9	+ 1,5 %	+ 19,6
Dépenses réelles de fonctionnement	1 064,0	1 072,2	+ 0,7 %	+ 8,2
Autofinancement	245,3	256,7	+ 4,6 %	+ 11,4
Epargne nette	135,9	131,2	- 3,5 %	- 4,7

Où allons-nous ?

- ◆ **Investissement => Une mobilisation de crédits à contenir malgré la volonté de réaliser le plan de mandat**
- ◆ 545 projets sont réalisés ou seront terminés fin 2014, par exemple :
Confluence 1^{ère} phase ; Parc Sergent Blandan ; La buire ; Massimy ; La Duchère ; Mermoz ; Les Bruyères ; Castellane ; Carré de Soie 1^{ère} phase ; Le Contal ; Les Gaulnes ; Maisons Neuves ; Fraternité ; Centre Tassin ; ...
- ◆ 150 nouveaux projets seront lancés à partir de 2013

Annexe 2 (21/24)

Où allons-nous ? BP 2013 : Investissement

<i>en M€</i>	BP 2012	BP 2013	Variation 2013/2012	Variation 2013/2012 Montants
Investissement hors dette (D)	730,0	737,5	+ 1,0 %	+ 7,5
Charge nette PPI (CP)	622,7	600,0	- 3,6 %	- 22,7
Charge nette PPI (AP)	570,0	450,0	- 21,0 %	- 120,0
Emprunts long terme (R)	425,0	346,4	- 18,5 %	- 78,6
Remboursement capital (D)	109,4	125,5	+ 14,7 %	+ 16,1

GRAND LYON
COMMANAIRE URBAIN

21

Annexe 2 (22/24)

PPI : réalisation en charge nette

Reste à réaliser sur autorisation de programme au 31-12-2008	812,28 M€
+ Autorisations de programme nouvelles 2009-2012	1 892,62 M€
= Stock d'AP estimé au 01-01-2013	2 704,90 M€
- CP réalisés 2009-2012	1 617,26 M€
= Reste à réaliser au 01-01-2013	1 087,64 M€
Cadrage AP nouvelles prévues en 2013	450,00 M€
CP 2013 prévus	600,00 M€

GRAND LYON
COMMUNAUTE URBAINE

Annexe 2 (23/24)

**Où allons-nous ?
Évolution de l'encours dette Grand Lyon à court et long terme**

- ◆ L'endettement total (court et long terme, tous budgets consolidés) à fin 2012 est estimé à 1 500 M€ environ
- ◆ Répartition dette : 51 % taux variables / 49 % taux fixes dont 10 % de produits structurés (produits simples)
- ◆ Taux moyen résiduel : 2,38 %
- ◆ Durée résiduelle moyenne de la dette : 12 ans et 8 mois
- ◆ Remboursement du capital 2013 : 126 M€
- ◆ En 2013 : poursuite du besoin d'emprunter dans une limite préservant les ratios de santé financière, encours total estimé en fin 2013 à 1 650 M€

Annexe 3**Question orale du groupe Communiste et intervention citoyenne**

groupe Communiste & intervention citoyenne

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2012**QUESTION ORALE**

Suite à la conférence de presse conjointe du président du Conseil général et du président du Grand Lyon, en date du mardi 4 décembre 2012, portant sur l'acte III de la décentralisation et la création de la métropole lyonnaise d'intérêt européen et ses nouvelles compétences, le redécoupage du département du Rhône et ses futures compétences organisés par le gouvernement socialiste et écologiste ;

Suite à l'assemblée annuelle de l'ACUF et l'annonce de la ministre chargée de la Réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique Marylise Lebranchu - en présence de la ministre de l'Égalité des territoires et du logement Cécile Duflot, des présidents des communautés urbaines de France ;

Nous vous demandons d'organiser, dans les délais les meilleurs, les états généraux de la démocratie et de la décentralisation de la réforme territoriale qui rassembleraient le Conseil général et le Grand Lyon.

Il serait inconvenant que les élus, les citoyens soient mis devant le fait accompli.

communauté urbaine
GRAND LYON

Annexe 4**Question orale du groupe Ensemble pour le Grand Lyon**

ENSEMBLE POUR LE GRAND LYON

**Conseil de Communauté du 10 Décembre 2012
Question orale**

Monsieur le Président,

Quelles seront les conséquences institutionnelles et financières de la création de la Métropole d'Intérêt Européen (MIEU) ?